

MGR. JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

L'ABBE FERLAND

MGR. JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

ÉVÊQUE DE QUÉBEC

QUEBEC

IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU

—
1878

MGR. JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

ÉVÊQUE DE QUÉBEC

Comme la direction du "Foyer Canadien" doit publier cette année (1863), quelques extraits des voyages de feu monseigneur Plessis, il m'a paru convenable de les faire précéder d'une courte esquisse de la vie de ce grand homme, qui a si utilement servi la religion et la patrie, et qui a laissé des souvenirs ineffaçables au sein de la population catholique de notre pays.

"Interrogez les Canadiens," dit un écrivain peu favorable à l'église du Canada, "demandez-leur quel fut le premier homme de leur pays ; et tous, de quelque rang, de quelque opinion qu'ils soient, vous répondront unanimement :—C'est Monseigneur Plessis."

Eh bien ! nous n'avons pas encore la biographie du grand évêque, du vertueux citoyen, qui consacra sa vie à l'honneur de l'église et au bien de son pays. L'immensité de la tâche a probablement été une cause de découragement pour ceux qui auraient été d'ailleurs heureux de se dévouer à ce travail. Et, il faut bien l'avouer, cette raison n'est pas futile ; car monseigneur Plessis a pris une part plus ou moins grande, plus ou moins saillante, dans les affaires importantes qui ont intéressé le **Canada**, depuis l'établissement de la constitution en 1791 jusqu'en 1825 ; et pour écrire sa biographie, d'une manière satisfaisante, il faudrait parcourir l'histoire politique et religieuse de la province entre ces deux époques.

Aussi ne me hasarderai-je ici qu'à signaler les principaux faits de cette vie, si pleine et si saintement fructueuse, et à planter des jalons pour indiquer la route à ceux qui entreprendront l'œuvre patriotique d'ériger un monument littéraire à la mémoire de l'illustre prélat.

PREMIERE PARTIE.

I

Naissance de J. O. Plessis—Sa famille—Enfance et premières études—Le père Lucette et son martinet.

Joseph-Octave Plessis naquit à Montréal le trois mars 1763, vers le temps où le Canada était définitivement cédé à l'Angleterre, par l'ancienne mère-patrie. Ses parents, respectables artisans, avaient conservé le vieux type de simplicité, d'honnêteté et d'attachement aux devoirs religieux, qui distinguait les anciennes familles de la classe moyenne, dans la colonie de la Nouvelle-France. Loyal, honnête et habile dans son métier, Louis Plessis-Belair, père du futur évêque, avait acquis une certaine aisance, par son travail et par l'ordre maintenu dans sa maison. Ses ancêtres étaient arrivés au pays vers le milieu du dix-septième siècle, et avaient fixé leur résidence dans le voisinage immédiat de Montréal, au lieu connu sous le nom de Tanneries des Belair.

Louise Ménard,* épouse de Louis Plessis, était une de ces femmes chrétiennes, qui font le bonheur d'une famille et dont les leçons et les exemples laissent de si salutaires empreintes dans le cœur de leurs enfants.

* Louise Ménard appartenait probablement à une famille établie d'abord à Batiscan, puis à Boucherville, sous le nom de Ménard-LaFontaine.

Au sang gaulois, qui coulait dans les veines du jeune Plessis, se mêlait aussi un peu de sang britannique; car une de ses aïeules, du nom de French, était née dans la Nouvelle-Angleterre. Toute jeune encore, elle avait été enlevée avec deux de ses sœurs par des Iroquois du Sault-St-Louis. Deux des pauvres captives, placées et élevées dans des familles de Montréal, épousèrent des Canadiens; la troisième, adoptée par un chef iroquois, prit la langue, le costume et les habitudes des femmes iroquoises de son village, mais elle ne voulut jamais consentir à se marier, ni avec un sauvage, ni avec un Français. †

† Mgr. Plessis racontait qu'il était allé quelques fois dire la messe dans le village où demeurait sa tante. De la sacristie il voyait les sauvages entrer dans la chapelle un peu avant l'office, et se ranger, les hommes d'un côté, et les femmes de l'autre. Il était difficile d'apercevoir les traits de celles-ci, qui étaient en partie couverts. Mais il ne manquait jamais de reconnaître sa tante, dont la haute taille et la démarche européenne la distinguaient de ses compagnes.

Feu monsieur Daveluy, ancien curé de Lotbinière, était petits-fils d'une des demoiselles French. De fait, un grand nombre de familles canadiennes comptent, parmi leurs ancêtres, des filles anglaises enlevées par les sauvages domiciliés près de Montréal et à saint François-du-Lac. Toujours respectées par les guerriers chrétiens, les captives étaient ordinairement adoptées dans des familles canadiennes; quelquefois cependant elles préféraient demeurer auprès des femmes iroquoises, qu'elles s'étaient accoutumées à regarder comme leurs mères ou leurs sœurs.

Lorsque Deerfield, ville de Massachuset, fut pris par Hertel en 1704, les sauvages et les Canadiens qui l'accompagnaient firent un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le ministre du lieu, Williams, et plusieurs de ses enfants. En 1706, Williams et cinquante-sept autres prisonniers anglais obtinrent leur liberté, avec

Au sein d'une famille aussi chrétienne que l'était celle de Louis Plessis, le jeune Joseph ne pouvait recevoir que des exemples d'ordre, de régularité et de vertu. Chaque soir les enfants et les apprentis se réunissaient autour des chefs de la maison, pour faire la prière commune, réciter le chapelet, et entendre une lecture de piété. Les apprentis, qui étaient toujours choisis avec une attention particulière à leur caractère et à leurs mœurs, étaient traités comme les enfants de la maison, et leur conduite était surveillée avec le plus grand soin. Une fois par mois, en compagnie de leur maître et de ses deux fils, Joseph et Louis, ils devaient se rendre à l'église et s'approcher du tribunal de la pénitence ; c'était encore sous les yeux du bourgeois, qu'ils assistaient, les dimanches et les jours de fêtes, à tous les offices de l'église. De son côté, madame Plessis remplissait les mêmes devoirs envers ses trois filles et les servantes du logis.

la permission de retourner à Deerfield. Cependant Eunice, une des filles du ministre, avait été adoptée par une famille iroquoise du Sault et était devenue catholique ; malgré les sollicitations de ses parents, elle refusa de laisser le village, et, quelques années après, elle épousa un Iroquois. Eunice Williams visitait de temps en temps ses parents, dans la Nouvelle-Angleterre ; mais elle persista toujours à garder le costume iroquois et à réciter son chapelet, au grand déplaisir de ses deux frères, devenus eux-mêmes ministres. D'Eunice Williams est descendu l'excentrique Eléazar Williams, qui, né au Sault-Saint-Louis, prétendait néanmoins être le fils de Louis XVI.

Rude travailleur lui-même, le sieur Louis Plessis accoutumait ceux qui dépendaient de lui à bien employer le temps, et à mettre de l'ordre dans leur besogne. L'ouvrage qui devait se faire à la forge dans le cours de l'année était toujours déterminé d'avance ; on réservait pour chaque saison le genre de travail le plus convenable ; et l'arrangement, une fois décidé, devait être invariablement suivi.

Les objets qui sortaient de la boutique de M. Plessis étaient presque tous destinés pour le commerce des marchands de Montréal avec les tribus sauvages du Nord-Ouest. Ainsi pendant l'automne et l'hiver, le maître et ses ouvriers fabriquaient des haches de *traite*,* qu'on déposait dans un magasin avant qu'elles fussent complètement terminées. Et voici pourquoi : le chef de l'atelier observait, dans toute leur rigueur, les jeûnes commandés par l'église ; pendant le reste de l'année un jeûne d'un ou de deux jours par semaine ne l'empêchait pas de se livrer aux travaux ordinaires ; mais comme il aurait été difficile d'en faire autant pendant les quarante jours du carême, il réservait des ouvrages plus légers pour ce temps. Alors les gros marteaux se reposaient sur l'enclume, et comme il ne restait plus qu'à

* Les marchandises fournies aux sauvages en échange de leurs pelleteries étaient désignées sous le nom d'articles de *traite*.

polir et à aiguiser les haches préparées de longue main, tous les ouvriers pouvaient jeûner exactement, sans nuire à leur santé.

Le même esprit d'ordre, qui présidait aux ouvrages du dehors, réglait les détails de l'économie intérieure, à laquelle était proposée la mère de famille. Mais, dans toutes ces dispositions, régnait une si grande charité qu'aucun des employés n'avait jamais à s'en plaindre.

Avec de tels exemples sous les yeux, le jeune Plessis contracta de bonne heure l'amour du travail, l'esprit d'ordre, la droiture et la fermeté qui ont marqué sa carrière.

Dès ses tendres années, à travers la gaité et l'irréflexion de l'enfance, percèrent les talents qui, à mesure qu'il avançait en âge, se déployèrent si solides et si brillants. Les premières leçons de lecture lui furent données au logis paternel, en même temps qu'on lui enseignait quelques chapitres du petit catéchisme, livre trop souvent méprisé, mais qui renferme cependant les principes de la plus profonde philosophie et de la théologie la plus sublime.

L'enfant grandissait et montrait chaque jour les plus belles dispositions pour la vertu et la science. Aussi ses parents se hâtèrent de le placer à l'école primaire, fondée et soutenue par messieurs du séminaire de Saint-Sulpice. Les progrès rapides du nouvel élève étonnaient son maître ;

tandis que sa gravité habituelle le faisait respecter de ses compagnons. Sous ce dehors sérieux se cachait, toutefois, un grand fond de fine espièglerie, qui se manifestait de temps en temps ; si bien qu'il n lui fut pas permis d'échapper au redoutable martinet du père Lucette.

Le père Lucette était un respectable laïque, placé par M. le curé de Montréal à la tête de l'école paroissiale ; sa qualité de magister lui assurait un modeste salaire avec le logis et la pension au séminaire. Sans être savant, il avait réussi à maintenir la dignité de son siège, par une sévère discipline, qui tenait dans la crainte et le tremblement les gaillards les plus décidés.

Pendant près d'un demi siècle, le père Lucette, dont un badin, pour se venger disait : *lucet à non lucendo*, régna en despot sur l'école paroissiale de Montréal ; génération après génération venait s'asseoir à l'ombre, non pas de sa houlette, mais de son martinet. De tous les gamins qui succédèrent sur les bancs, pas un seul * n

* *Pas un seul* : l'expression est probablement trop forte car la tradition rapporte qu'un élève plus habile que ses devanciers trouva le moyen d'échapper au sort commun.

Prévenu qu'il aurait à passer sous les verges, il eut la précaution de se munir de sept paires de pantalons. La sentence portée devait avoir son plein effet ; le condamné entra en gémissant dans le cabinet noir. Au milieu de cris, des lamentations, des résistances du malheureux, les préparatifs de l'exécution avançaient lentement ; rampart après rampart tombait, et cependant la place restait toujours à l'abri du martinet. La patience du père Lucette s

fut exempté de visiter le cabinet noir, où le maître distribuait les châtimens corporels, sans jamais faire acception de personnes.

Lorsque, trente ans plus tard, Joseph Octave Plessis, devenu évêque, visitait sa ville natale pour la première fois après son sacre, le père Lucette, dont la verdeur était passée, mais qui se rappelait avec satisfaction les services qu'il avait rendus à la jeunesse de Montréal, fut un des premiers à se jeter aux genoux du prélat pour lui demander sa bénédiction. "Monseigneur, votre bénédiction, s'il vous plaît. Vous me pardonnerez, j'en suis bien sûr, l'honneur que j'ai eu de vous donner le fouet."

"Très-volontiers, père Lucette," répondit l'évêque, mais à condition que vous n'y reviendrez plus."

II

Etudes au collège de Montréal—Travail à la forge—Le petit séminaire de Québec—Un voyage d'écoliers.

Au milieu des bouleversements qui suivirent la prise du pays par les Anglais,

lassait ; et lorsqu'après la chute de la quatrième enceinte, il vit se dresser devant lui de nouveaux retranchemens, les armes lui tombèrent des mains : il était vaincu, et si bien vaincu qu'il n'osa jamais recommencer la lutte avec un si ingénieux adversaire.

les maisons de haute éducation restèrent fermées ; le collège des Jésuites, après avoir été pendant un siècle et demi le foyer des lettres et des sciences dans la Nouvelle-France, avait été livré aux avocats, aux plaideurs et aux soldats bretons, à la réserve d'une portion occupée par les anciens propriétaires. Le séminaire de Québec ruiné par la famine et la guerre, menacé même dans son existence par le gouvernement, ne pouvait reprendre ses élèves, qui s'étaient dispersés pendant le siège de la capitale.

La situation faite aux études était déplorable : un grand nombre d'hommes instruits avaient quitté la colonie à la suite des débris de l'armée française ; les rangs du clergé s'éclaircissaient par la mort ; et les moyens de procurer une instruction supérieure à la jeunesse canadienne disparaissaient peu à peu.

La grandeur du danger ranima le courage des vrais amis du pays. Les finances du séminaire de Québec s'améliorèrent si visiblement, après le traité de paix de 1763, qu'au mois d'octobre 1765, messieurs les directeurs purent ouvrir de nouveau leur pensionnat aux élèves qui désiraient faire un cours d'études classiques.

Dans le gouvernement de Montréal, un respectable prêtre, monsieur Curateau, commença une école latine, à la Longue-Pointe, vers 1773 ; peu après, elle fut

transférée au château - Vaudrenil, qui devint ainsi le berceau du collège de Montréal. Il est probable que ce fut en ce lieu, et sous la direction de M. Curateau, que le jeune Plessis apprit les rudiments de la grammaire. L'intelligence supérieure de l'élève le fit avancer rapidement ; cependant il paraît que la grammaire latine n'avait pas pour lui le même charme que l'histoire et la géographie ; car bien des années après, il se reprochait de n'avoir pas donné autant de temps aux préceptes versifiés de Despautère, qu'aux ouvrages de Vosgien et de Rollin. Il en vint même, après avoir terminé sa seconde, à se dégoûter des études et à témoigner le désir de rester à la maison paternelle, plutôt que de fréquenter davantage le collège. Comme beaucoup d'autres jeunes gens qui ont suivi une partie du cours classique, il croyait inutile de s'enfoncer dans les arides sentiers de la logique et dans les obscurités de la métaphysique. Combien de fois, dans la suite, il a reconnu son erreur et proclamé les immenses services que l'une et l'autre lui avaient rendus, en rectifiant son jugement, en étendant les bornes de son esprit, et en les préparant à l'étude de la théologie.

Monsieur Louis Plessis, à qui l'étudiant communiqua son projet, ne voulut point forcer les inclinations de son fils ; mais, d'un autre côté, il comprenait qu'il ne fallait pas compromettre l'avenir de ses

enfants en se prêtant à leurs fantaisies. . .
était père, comme on l'était alors, c'est-à-
dire le chef de la famille. Tout en s'
rendant aux justes demandes de son fils,
aurait cru manquer à son devoir s'il se fût
laissé guider par des projets éphémère
"C'est bien, Joseph," répondit-il au jeune
homme : "demain vous quitterez le capot
d'écolier ; vous prendrez le tablier et vous
descendrez avec moi à la forge. Quand
vous voudrez reprendre vos études, vous
m'en avertirez." Ce n'était pas précisément
la réponse qu'attendait l'écolier ; mais il
fallait se soumettre, car, suivant une vieille
expression, la parole de son père était une
parole de roi.

Le jour suivant, Joseph-Octave Plessis
maniait le soufflet et frappait l'enclume.
Les heures semblaient longues au nouveau
ouvrier, peu accoutumé aux travaux
manuels ; en effet, pour un étudiant qui
se sentait plus de force dans l'intelligence
que dans les poignets, l'épreuve était fort
dure. Néanmoins, pendant toute une
semaine, il tint ferme contre la fatigue du
corps et surtout contre l'ennui de l'esprit
qui se trouvait privé de sa nourriture
habituelle.

Il fallut enfin céder sous le poids de la
lassitude et du dégoût ; avec l'assentiment
de son père, le jeune Plessis déposa le
tablier, reprit l'habit d'écolier, et, dans
l'automne de 1778, partit, avec son frère e

quelques-uns de ses condisciples, pour aller terminer ses études au petit séminaire de Québec ; car on n'avait pas encore ouvert les classes de rhétorique et de philosophie à Montréal.

“Vers cette époque les communications entre les deux villes étaient accompagnées de difficultés, qui depuis longtemps ont disparu, mais dont on peut juger par les lettres de M. Montgolfier, grand vicaire de l'évêque de Québec. Chaque année, vers la fin des vacances, il annonçait à monseigneur Briand que les élèves du district de Montréal ne pourraient être présents à l'ouverture des classes. ”

“Je dois aussi informer Votre Grandeur,” écrivait-il le vingt-cinq septembre 1775, “que les écoliers de cette partie ne seront pas à même de se rendre à temps à Québec pour commencer les classes à l'ordinaire. Il n'y a que cinq barques devant la ville, toutes frêtées pour le roi.... Les écoliers ne peuvent y trouver place ; les berges et les bateaux sont aussi retenus pour le besoin du service. Il n'y aurait que des voitures de terre, dont la plupart ne sont pas en état de faire la dépense, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs meubles.”

Le neuf octobre suivant, il revenait sur le même sujet dans ces termes : “Les ecclésiastiques et écoliers destinés pour le séminaire de Québec sont toujours ici dans le même embarras pour s'y rendre.”

Parfois, au commencement des vacances, il arrivait que lassés d'attendre le départ d'une goëlette, qui n'était jamais prête à lever l'ancre, et sentant leur bourse fort légère, les élèves les plus vigoureux regagnaient à pied la maison paternelle, et se rendaient ainsi de Québec à Montréal. C'étaient les voyages les plus amusants, et ceux qui laissaient les plus agréables souvenirs dans la mémoire des courageux piétons.

La navigation par les goëlettes était fort lente et fort ennuyeuse, lorsqu'il fallait remonter le fleuve. On rapporte que de malheureux écoliers, partis de Québec au milieu du mois d'août sur un de ces petits bâtiments, eurent à passer cinq semaines dans leur étroite prison, et arrivèrent à Montréal au moment où finissaient les vacances.

Bien différente était la voie de terre pour les vigoureux gaillards qui préféraient la suivre. Réunis dans la chapelle du séminaire, les voyageurs saluaient, par un cantique, la protectrice des pèlerins; puis la bande joyeuse défilait; elle poussait un cri d'adieu au milieu de la grande cour, et, comme une volée d'outardes à l'automne, se dirigeait vers l'ouest, qui pour elle renfermait la terre promise.

Avec six semaines de vacances à l'horizon, un léger paquet sur leurs épaules, et un cœur bondissant de plaisir, le jeune étudiant

marchait lestement, tantôt au refrain de quelque chanson populaire, tantôt au milieu des gais propos et des rires bruyants de ses compagnons. Vers le milieu du jour, on s'arrêtait sur le bord d'un ruisseau, ou au pied de quelque orme séculaire ; les sacs se vidaient, et les provisions étalées sur l'herbe disparaissaient rapidement devant l'appétit des voyageurs. Le soir on frappait à la porte d'une de ces blanches maisons qui bordent le grand chemin depuis Québec à Montréal ; le costume de séminariste procurait partout un accueil favorable et une bienveillante hospitalité. La *grande chambre* était mise à la disposition de messieurs les écoliers ; pour eux le feu pétillait plus ardent dans la cheminée, la nappe la plus blanche était étendue sur la table, et les omelettes les plus rebondies se succédaient dans la poêle.

C'était dans la grange, sur le foin nouveau, que les voyageurs allaient se reposer des fatigues de la journée ; avec l'air frais en abondance, ils dormaient plus à l'aise, et n'avaient pas à redouter de visiteurs incommodes.

Au soleil levant tous étaient sur pied ; lorsque, après un bon déjeuner, le trésorier de la bande offrait à la maîtresse du logis de payer les dépenses causées par lui-même et par ses compagnons, il était arrêté par un refus, que suivait une invitation de ne pas oublier la maison quand ils descendraient.

Monseigneur Plessis racontait souvent et galement les incidents d'un voyage qu'il avait ainsi fait, avec quelques ecclésiastiques et les écoliers les plus vigoureux de la philosophie. Cet épisode de sa vie d'étudiant avait laissé dans sa mémoire les souvenirs les plus agréables.

A Québec les études du jeune Plessis furent continuées avec un succès extraordinaire. C'est le témoignage qu'en rend un ancien professeur de cette vénérable institution : " L'éducation," dit-il, " qui sert d'ordinaire à cultiver ou à embellir un fonds brut ou ingrat, ne fit que développer les richesses du sien. Avec un esprit naturel et facile, solide et étendu, l'étude n'eut point de difficultés qu'il n'aplanit, point de dégoûts qu'il ne dévorât, point d'obstacles qu'il ne surmontât. Aussi faisait-il des progrès rapides dans toutes ses classes ; il eut des compétiteurs et des rivaux, mais aucun ne lui disputa la prééminence."

III

Vocation—Entrée dans l'état ecclésiastique—Professorat
—M. Plessis est nommé secrétaire du diocèse—Sa prêtrise.

Pendant la dernière année de ses études, M. Plessis comprit qu'il était appelé à embrasser l'état ecclésiastique. Quoique bien jeune encore, puisqu'il avait à peine

dix-sept ans, il avait attentivement considéré quel serait le meilleur emploi qu'il pourrait faire de ses talents ; et il avait conclu que c'était dans le sacerdoce qu'il lui serait donné de produire la plus grande somme de bien, pour la religion et la patrie. Après l'église, il aimait la patrie ; et dès lors ce jeune homme, qui allait s'attacher au service de Dieu, était fortement préoccupé de l'avenir de son pays.

Le quatorze août, 1780, au moment où les élèves se préparaient à entrer en vacances, M. Plessis reçut la tonsure des mains de Mgr. Briand. Comme six ans devaient s'écouler avant qu'il ne pût être admis à la prêtrise, l'évêque jugea à propos de l'employer dans l'enseignement ; et le nouvel ecclésiastique fut chargé des classes de Belles-Lettres et de Rhétorique au collège de Montréal.

Une mémoire prodigieuse, un goût sûr, des connaissances étendues et variées le rendaient éminemment propre aux fonctions qu'il était appelé à remplir. En commençant son cours, il eut cependant la mortification de reconnaître que deux de ses écoliers étaient plus avancés que le maître dans le latin ; Despautère, autrefois méprisé, tenait à prendre sa revanche. Monsieur Plessis se mit à l'œuvre pour réparer le temps perdu ; et au bout de deux semaines il avait si bien gravé dans sa mémoire les préceptes latinisés du vieux

grammairien, que, quarante ans après, il en récitait des pages entières sans hésiter.

Les élèves eurent bientôt reconnu le mérite supérieur de leur professeur. Celui-ci, de son côté, trouvait un plaisir indicible à s'instruire lui-même en se préparant à instruire les autres. Il aimait à s'entretenir avec les grands écrivains du siècle d'Auguste, et avait surtout un goût particulier pour Horace, dont il avait appris par cœur les plus beaux morceaux. Aussi, sa position lui plaisait tellement, qu'il aurait voulu ne la jamais abandonner. Dans les dernières années de sa vie, il exprimait son regret d'avoir été arraché à l'enseignement, dont les devoirs s'accordaient si bien avec ses goûts.

Au mois d'octobre de 1783, M. Plessis fut appelé à Québec par monseigneur Briand pour y remplir la charge de secrétaire du diocèse. Quoiqu'il n'eût pas encore reçu les ordres sacrés, messieurs les grands vicaires de Québec et de Montréal avaient une telle confiance dans sa capacité et dans sa discrétion, qu'ils suggérèrent cette nomination comme la meilleure qui pût être faite.

Depuis un an, l'évêque Briand, retenu par une grave maladie, ne pouvait plus suivre les affaires comme il l'aurait désiré. Son coadjuteur, monseigneur D'Esgly, était plus âgé que lui et demeurait à Saint-Pierre de l'île d'Orléans; d'un autre côté, le grand

vicaire de Québec, monsieur Gravé, avait à exercer d'importantes fonctions au séminaire, dont il était un des directeurs. Ainsi une grande partie des détails de l'administration diocésaine devait retomber sur le secrétaire ; et ces détails étaient nombreux et fort compliqués, car le diocèse de Québec s'étendait encore, à cette époque, depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'aux côtes du Labrador.

Par sa discrétion, sa régularité et son aptitude aux affaires, le jeune lévite prouva qu'il méritait la confiance entière que lui accordait son évêque. Son respect et son dévouement étaient sans bornes pour le vénérable prélat auprès duquel il vivait ; et, chaque jour, il s'efforçait d'imiter ce beau modèle de la vie ecclésiastique qu'il avait devant les yeux. Entre ces deux hommes si différents d'âge et de rang, mais si dignes l'un de l'autre, s'établit une profonde sympathie fondée sur la ressemblance des goûts, des sentiments et du caractère.

Sous un maître si habile et si vertueux, M. Plessis se forma aux vertus sacerdotales, et acquit sans effort les connaissances qui lui devaient un jour servir pour la direction du diocèse de Québec. Dans ses conversations avec le vieil évêque, il recueillait de précieux renseignements, et sur les causes qui avaient amené la chute de la domination française au Canada, et sur les hommes qui dirigèrent les affaires de la colonie

avant qu'elle eût été cédée à l'Angleterre. Ces entretiens influèrent sans doute sur les opinions que M. Plessis se forma touchant le mérite des deux gouvernements. Considérant le système de tracasseries organisé contre l'église et le peuple du pays, par quelques-uns des chefs et employés subalternes qu'y envoyait la cour de Louis XV, lorsqu'elle fut tombée et le sceptre de la Pompadour, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître que, sous un gouvernement anglais, le clergé catholique et les populations rurales jouissaient plus de liberté qu'on ne leur en avait accordé avant la conquête.

Les rapports entre l'évêque et son secrétaire devaient être bientôt modifiés, et être cependant interrompus. La santé déclinante de monseigneur Briand l'empêchait de s'occuper aussi activement, qu'il l'aurait souhaité, de la conduite du diocèse. Ses forces s'épuisaient par les efforts qu'il faisait pour subvenir aux besoins spirituels de son troupeau, et sa conscience délicate s'inquiétait vivement de certaines choses. En conséquence de ses représentations, le Saint-Siège lui permit de décharger du fardeau qui l'accablait ; et le vingt-neuf novembre, 1784, le prélat remit à son coadjuteur le titre et la charge d'évêque de Québec.

Mgr. D'Esgly se hâta d'appeler à son secours un ouvrier plus fort et plus jeté.

Au Détroit résidait, comme curé et grand vicaire, un respectable prêtre, qui avait été secrétaire du diocèse et supérieur du séminaire de Québec. Prédicateur distingué par sa facilité et son onction, homme recommandable par la pureté de ses mœurs et sa vie vraiment ecclésiastique, M. Jean-François Hubert avait acquis la confiance de son évêque, l'estime de ses confrères et le respect de ses concitoyens, lorsque son zèle le porta à s'offrir pour la mission du Détroit, fort éloignée de la ville épiscopale, et séparée du centre de la province par de vastes solitudes. Ce fut sur ce prêtre estimable que tomba le choix de Mgr. D'Esgly.

M. Hubert, nommé évêque d'Almyre et coadjuteur de Mgr. D'Esgly, par le Pape Pie VI, fut sacré à Québec, le vingt-neuf novembre, 1786. Il dût fixer sa résidence dans cette ville, et se charger en grande partie de l'administration du diocèse, car l'âge et les infirmités de l'évêque titulaire le retenaient dans sa paroisse de Saint-Pierre.

Dans ces circonstances le coadjuteur fut heureux de profiter de l'expérience et des lumières de M. Plessis, qui avait été promu au sacerdoce le onze mars précédent. Quoique le nouveau prêtre n'eût encore que vingt-trois ans, telle était l'opinion qu'on avait de sa capacité, que son concours paraissait nécessaire dans l'administration diocésaine.

A la mort de Mgr. D'Esgly, arrivée en 1788, le coadjuteur prit possession de son siège, et eut occasion d'apprécier de plus en plus les talents et la fermeté de son secrétaire. En 1789, quelques-uns des officiers du gouvernement proposèrent de fonder à Québec une université, qui servirait également aux protestants et aux catholiques. Ce plan était habilement combiné, pour mettre l'instruction supérieure entre les mains des ennemis de la race française et du catholicisme ; il avait surtout pour but d'employer les biens des Jésuites à enlever aux Canadiens leur langue et leur religion. Mais le voile du bien public était si habilement jeté sur tout ce projet, que lord Dorchester et l'évêque de Capse, alors coadjuteur, étaient tombés dans le piège et favorisaient puissamment l'institution proposée.

Aux trames des meneurs, Mgr. Hube opposa une sagesse et une fermeté dignes d'éloges, et réussit à étouffer la mesure dans son berceau. Il présenta au gouvernement un mémoire, dans lequel il demanda qu'on prit "des mesures pour assurer le collège des Jésuites ainsi que leurs autres biens, au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec." Ce mémoire remarquable par la solidité du raisonnement, par la justesse des vues et par la clarté du style, était le résultat d'une assemblée à laquelle avaient assisté l'ancien évêque

de Québec, et les directeurs du séminaire. La rédaction en avait été assignée à M. Plessis, qui remplit sa tâche à la satisfaction des deux évêques.

Les services rendus par le secrétaire engagèrent son supérieur à le fixer auprès de sa personne, en lui assignant un poste convenable. Un déplorable accident lui en fournit l'occasion deux ou trois ans après.

IV

M. Plessis est nommé curé de Québec.

Le vingt-un de mai, 1792, M. David Augustin Hubert, proche parent de l'évêque et curé de Québec, se noya en allant porter secours à un de ses confrères de l'île d'Orléans. La chaloupe sur laquelle il s'était embarqué était lourdement chargé ; le vent soufflait avec violence. Ne pouvant tenir contre l'agitation des flots qui menaçaient de la submerger, elle fut dirigée vers la Pointe-Lévi ; mais dans ce changement de route, elle prit une si grande quantité d'eau, qu'elle sombra près du rivage, vis-à-vis du lieu nommé Cabane des Pères. De douze personnes qui étaient dans la chaloupe dix se noyèrent, et parmi celles-ci se trouva le curé de Québec. Par son zèle, sa charité, sa grande douceur, M. Hubert s'était rendu cher à toutes les classes de la

société ; aussi à la nouvelle de sa mort, les regrets furent-ils universels.

Remplacer un curé si généralement aimé était une affaire fort embarrassante. Heureusement l'évêque de Québec avait, auprès de lui, un prêtre-modèle, qui s'était montré jusqu'alors digne des charges auxquelles il avait été élevé ; l'esprit d'ordre, l'assiduité au travail, les talents supérieurs et les éminentes qualités qui distinguaient son secrétaire, étaient des garanties qu'il s'acquitterait avec succès de ses devoirs, comme curé de Québec.

M. Plessis n'avait encore, il est vrai, que six ans de prêtrise ; mais sa gravité le faisait respecter autant que s'il eût été un vétéran du sacerdoce ; sa jeunesse n'était donc pas un obstacle à sa promotion. Ces raisons décidèrent Mgr. Hubert à lui confier la cure de Québec, tout en le forçant à garder la charge de secrétaire. Le deux juin 1792, M. Plessis prit solennellement possession de son bénéfice et se livra énergiquement aux pénibles fonctions du ministère paroissial.

Écoutons les remarques que fait à cette occasion, M. Raimbault, dans l'oraison funèbre du grand évêque. " Qu'il est difficile " dit-il, " de succéder à un de ces hommes rares en qui la providence semble avoir réuni les formes les plus aimables aux qualités les plus insinuanes. Des manières affables, des mœurs douces, un

caractère heureux ont des attraits invincibles ; quelle tâche donc pour un successeur, s'il se montre sous des formes moins faciles ! Chacun ne semble-t-il pas lui reprocher ce que la nature ne lui a pas donné au même degré qu'à son prédécesseur ?... Et si l'on parvient en pareil cas, sinon à faire oublier l'objet de l'affection publique, du moins à se concilier les esprits et à forcer l'estime et la confiance ;..... il faut, convenons-en, un de ces mérites transcendants qui sont un phénomène plus rare encore que le premier."

En effet le zèle du nouveau curé à arrêter de funestes exemples, la fermeté inébranlable qu'il déploya dans quelques circonstances difficiles, lui attirèrent, dans les commencements de son administration, des taquineries de la part de quelques individus, qui espéraient rencontrer une main moins ferme dans le jeune curé.

Sans être arrêté par ces misères, M. Plessis continuait à remplir ses devoirs avec la même exactitude et le même dévouement. C'est le témoignage que lui rend un homme qui vivait alors dans son intimité.

"Quel esprit d'ordre dans l'administration de cette grande paroisse ? Quelle mémoire pour ne rien oublier des diverses affaires auxquelles il avait à pourvoir ? Il prévoyait tout, non seulement pour lui, mais encore pour tracer à ses collaborateurs

leur tâche journalière. Malgré les déplacements presque continuels, malgré un cours varié de personnes et d'événements, il connaissait tous ses paroissiens par le nom ; il savait leurs besoins, leurs affaires rien n'échappait à sa sagacité, à sa pénétration. Assidu au ministère le plus pénible, le tribunal de la pénitence, il était toujours prêt, soit à distribuer le pain de parole de Dieu dans des prêches méthodiques, pleins de la plus solide instruction, soit à visiter les malades dans les hôpitaux, dans les prisons, soit à concerter avec son évêque les affaires les plus épineuses, discuter les matières les plus abstraites ; tout cela sans cesser un seul jour de vaquer quelques temps à l'étude, à une étude analogue à son état."

En se chargeant de la paroisse de Québec M. Plessis n'avait pas cessé d'agir comme secrétaire de son évêque. Dans les affaires secrètes et difficiles surtout, la part principale des écritures et de la rédaction lui était acquise de droit. Cependant pour alléger un peu le fardeau, on lui adjoignit un assistant-secrétaire qui était chargé des menus détails du bureau. Ses occupations étaient alors devenues si nombreuses, qu'il y consacrait les journées entières et une partie des nuits. Debout à quatre heures du matin, rarement pouvait-il se mettre à lit avant minuit ; et encore, au milieu de son court repos, était-il souvent appelé pour visiter quelque malade.

Les moments de loisir qu'il pouvait obtenir, au moyen de ses longues veilles, étaient religieusement consacrés à des études sérieuses, surtout à celles qui se rattachent aux fonctions et aux devoirs du prêtre. Tel était son désir d'étendre le cercle de ses connaissances, qu'il s'avisa de consacrer à l'étude une nuit entière par chaque semaine. Son robuste tempérament et sa forte volonté le soutinrent d'abord dans cette entreprise; mais il dut y renoncer au bout de deux ou trois mois, quand il s'aperçut qu'après une nuit d'insomnie, pendant le jour suivant il perdait à lutter contre le sommeil autant de temps qu'il avait espéré d'en gagner.

Tout en s'occupant de l'instruction religieuse de ses paroissiens en général, M. Plessis veillait particulièrement sur celle de la jeunesse, qu'il regardait comme la portion la plus intéressante de son troupeau. Lorsque les enfants qu'il avait préparés à la première communion laissaient les bancs du catéchisme, leur curé ne les oubliait pas; il surveillait leur conduite, il les appelait auprès de lui pour leur donner des conseils, il s'attachait surtout à leur inspirer de l'éloignement pour ces réunions dangereuses, où au milieu des plaisirs et de l'enivrement de la danse, tant de jeunes gens sacrifient un temps précieux, perdent le goût de leurs devoirs religieux, et souvent compromettent leur avenir. Il aimait à leur

répéter dans l'occasion ces mots de Saint-François de Sales : " Je dis des danses ce que les médecins disent des champignons : les meilleurs ne valent rien. Je dis de même, les meilleurs bals ne sont guère bons..... Ces récréations inconvenantes sont ordinairement dangereuses ; elles dissipent l'esprit de dévotion, elles refroidissent la charité, elles réveillent mille sortes de mauvaises affections."

Pour encourager une saine éducation parmi les classes ouvrières, il fonda des écoles dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, choisit lui-même les maîtres qui y devaient instruire les enfants, et visitait fréquemment les classes.

Lorsque, aux catéchismes ou dans les écoles, il rencontrait des caractères heureux ou des intelligences supérieures, il engageait les parents à placer ces enfants au collège ; si la famille n'était pas en état de fournir aux dépenses nécessaires, alors la bourse du généreux prêtre s'ouvrait plus ou moins largement, suivant que les circonstances le requéraient.

L'église, le barreau et la médecine ont dû plusieurs de leurs membres les plus distingués au sage discernement et à la libéralité du curé de Québec. Quelquefois, lorsqu'il découvrait des talents transcendans, il se chargeait de les cultiver lui-même, dans ses moments de loisir. Je citerai ici un exemple de son succès en ce genre.

Un de ses vicaires l'informa un jour qu'il avait remarqué, en faisant le catéchisme, un enfant plein d'esprit et d'intelligence, mais dont les parents ne pouvaient, faute de moyens, le faire instruire. C'en fut assez pour exciter l'intérêt de M. Plessis ; l'enfant lui fut présenté, et se trouva répondre parfaitement au portrait qu'on en avait tracé. Le curé le reçut dans sa maison, et lui donna des leçons quand il en eut le temps ; au bout de dix-sept mois, l'écolier avait appris toute la grammaire latine, et terminé son cours de Belles-Lettres. Dès lors il entra au petit séminaire et fut mis dans la classe de Rhétorique, où il occupa les premières places, sans néanmoins se fatiguer par le travail. Après ses études, qu'il termina avec distinction, il déclara qu'il n'avait point de goût pour l'état ecclésiastique ; et son protecteur lui procura les moyens d'étudier la loi. L'élève de M. Plessis, remarquable par son esprit, sa facilité et son éloquence, brilla dans le barreau et s'éleva rapidement à la tête de sa profession. Cet homme était Rémi Vallières, qui, lorsque l'âge et l'expérience eurent mûri son talent, fut appelé à présider l'ancienne chambre d'assemblée, et plus tard à occuper la première place dans les tribunaux, en qualité de juge en chef du Bas-Canada.

Comme prédicateur, M. Plessis avait des qualités différentes de celles qui distin-

guaient son prédécesseur. Plein de douceur et d'onction, remarquable par ses manières élégantes, M. David Hubert avait un talent particulier pour toucher et émouvoir les cœurs. Dans la chaire le geste de M. Plessis était noble ; sa parole grave, claire, convaincante, était propre à instruire et à éclairer, rarement à toucher. Ses instructions n'étaient jamais bien longues, aussi étaient-elles toujours écoutées par les assistants avec plaisir et avec une profonde attention.

Au milieu des efforts de M. Plessis pour diriger et instruire ses paroissiens, il s'aperçut que plusieurs d'entre eux échappaient à l'influence de son ministère ; c'étaient les quelques familles catholiques d'origine britannique, qui s'étaient établies à Québec. Quoique peu nombreuses, elles avaient droit à la sollicitude spéciale du pasteur ; il devait pourvoir à leurs besoins spirituels, et les protéger contre les séductions de l'hérésie. Le charitable curé voulut se mettre en rapport direct avec elles ; dans ce dessein et nonobstant ses occupations multipliées, il se livra avec ardeur à l'étude de l'anglais, et grâce à son application et à son heureuse mémoire, il pouvait, au bout de quelques mois, le parler et l'écrire correctement ; jamais cependant il ne put parvenir à le bien prononcer. Aussi, lorsqu'il prêchait dans cette langue, rencontrait-il quelquefois des oreilles assez

rebelles, pour ne point saisir le sens de ses meilleurs discours. Il était le premier à plaisanter sur ce sujet ; et il aimait à dépeindre l'ébahissement d'une bonne irlandaise, qui, après avoir écouté les avis qu'il lui donnait en anglais, finit par lui déclarer qu'elle ne comprenait pas le français.

V.

Mort de Monseigneur Briand—M. Plessis prononce son oraison funèbre.

Au mois de juin, de l'an 1794, M. Plessis eut le chagrin de perdre son ancien ami et son protecteur, le vénérable évêque Briand, auquel on donnait le titre de Monseigneur l'ancien, depuis qu'il avait résigné son siège.

Arrivé à Québec, le dix-sept août 1741, en qualité de secrétaire de Mgr. de Pontbriand, M. Briand s'était attaché au Canada, qu'il regardait comme sa seconde patrie, et auquel il avait, pendant cinquante-trois ans, consacré ses talents et son énergie. Par sa loyauté, son désintéressement et sa franchise, il avait acquis l'estime et le respect des gouverneurs anglais qui s'étaient succédé dans la province ; bien souvent il leur avait prouvé par sa fermeté qu'il était capable de défendre les intérêts

de la religion et les droits de ses diocésains. "De ma vie je n'ai craint homme," écrivait-il durant sa dernière maladie, à lord Dorchester: "je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge; je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou; les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme."

M. Plessis fut chargé de prononcer l'oraison funèbre du vertueux prélat, dont, mieux que tout autre, il connaissait le mérite, et il sut s'acquitter dignement de cette tâche. A propos des deux sièges qu'avait soutenus Québec dans l'espace de seize ans, il s'étendit longuement sur les maux qui affligèrent le pays, pendant plusieurs années avant la conquête; il montra la providence divine punissant les coupables par les horreurs de la guerre et de la famine, et préservant la colonie des malheurs qui assaillaient alors la France. Je me contenterai de rapporter quelques passages de ce discours remarquable.

"Les désordres qui régnaient dans cette colonie s'étaient élevés jusqu'au ciel, avaient crié vengeance et provoqué la colère du Tout Puissant. Dieu la désola par les horreurs de la guerre; et, ce qui fut considéré par les âmes justes comme un fléau encore plus terrible, l'église du Canada se trouva veuve et sans chef, par la mort

du prélat qui la gouvernait depuis dix-neuf ans. Perspective désolante ! Ah ! que d'amertume elle répandit dans toutes les familles chrétiennes ! chacun plaignait son malheureux sort et s'affligeait de ne pouvoir quitter un pays où le royaume de Dieu allait être détruit pour toujours. Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur ; on ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres."

Après avoir loué la libéralité et l'humanité de la nation anglaise, qui venait d'accueillir si généreusement les ecclésiastiques français chassés de l'ancienne mère-patrie du Canada, par la démagogie et le philosophisme, l'orateur explique les idées du défunt évêque touchant les résultats de la cession du pays à l'Angleterre.

" Bien éloigné de donner dans ces erreurs," continue-t-il, " Mgr. Briand vit à peine les armes britanniques placées sur nos portes de ville, qu'il conçut en un instant que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays ; qu'avec le changement de possesseur nos devoirs avaient changé d'objet ; que les liens qui nous avaient jusqu'alors unis à la France étaient rompus ; que nos capitulations,

ainsi que le traité de paix de 1763, était autant de nœuds qui nous attachaient à Grande-Bretagne en nous soumettant à son souverain ; il aperçut ce que personne soupçonnait, que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination."

M. Plessis rappelle ensuite les sentiments de profond attachement à la France, qui étaient restés gravés dans les cœurs canadiens ; il applaudit bien sincèrement à ces nobles souvenirs, mais il condamne à force les aspirations de quelques citoyens qui auraient voulu lever dans la province l'étendard de la rébellion. Enfin après avoir exposé la doctrine de l'église sur l'obéissance due aux autorités constituées, il continue en ces termes à développer la théorie et la pratique de Mgr. Briand, à l'égard du gouvernement établi.

"Mgr. Briand avait pour maxime qu'il n'y a de vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus-Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ; de saint Paul, que toute âme doit être soumise aux autorités établies....."

"Lors de l'invasion de 1775, notre illustre prélat connaissait déjà la délicatesse plutôt l'illusion d'une partie du peuple.. Mais il aurait cessé d'être grand, si une telle considération l'avait fait varier de

ses principes ou dérangé dans l'exécution. Sans donc s'inquiéter des suites, il se hâte de prescrire à tous les curés de son diocèse la conduite qu'ils doivent tenir dans cette circonstance délicate. Tous reçoivent ses ordres avec respect et en font part à leurs ouailles. Le prélat prêche d'exemple, en s'enfermant dans la capitale assiégée. Dieu bénit cette résolution ; le peuple, après quelque incertitude, reste enfin dans son devoir ; les citoyens se défendent avec zèle et courage. Au bout de quelques mois un vent favorable dissipe la tempête ; les Assyriens confus se retirent en désordre ; Béthulie est délivrée, la province préservée, et nos temples retentissent de chants de victoires et d'actions de grâces....."

En retraçant ainsi les vertus et les nobles qualités de monseigneur Briand, M. Plessis dépeignait celles qui le distinguaient lui-même. Ferme comme son ami, ainsi que lui, il honorait sincèrement l'autorité légitime, et tenait à la faire honorer ; soumis aux représentants de la loi, dans tout ce qui était de leur ressort, il savait cependant leur opposer une résistance inébranlable quand ils essayaient d'empiéter sur les droits de l'église. C'était pour lui un devoir, devant lequel il ne reculait point, que de rendre à César ce qui appartient à César ; mais quand les circonstances le demandèrent, il n'oublia jamais les paroles de saint Pierre, qu'il vaut mieux obéir à Dieu que d'obéir aux hommes.

SECONDE PARTIE.

I

M. Plessis nommé coadjuteur de l'évêque de Québec—Lettres du duc de Kent—Société ecclésiastique de Saint-Michel—Expédition des Bulles retardée—Sacré de M. Plessis—Mort de Mgr. Denaut—Installation—M. B. C. Panet.

Depuis plusieurs années monseigneur Hubert sentait ses forces diminuer rapidement; les fatigues qu'il avait éprouvées dans ses missions lointaines, et dans la visite de son vaste diocèse, avaient gravement altéré sa santé. Il souhaitait ardemment obtenir quelque temps de repos et de tranquillité pour se préparer à la mort; aussi fut-il soulagé d'un lourd fardeau, lorsque, après avoir reçu du pape une réponse favorable à sa demande, il put se démettre de son siège en faveur de Mgr. Denaut.*

Le premier soin du nouveau titulaire fut de se procurer l'assistance d'un coadjuteur encore jeune, doué de santé et de force, appelé à fournir une longue carrière dans l'exercice des fonctions épiscopales.

Cet homme avait été préparé par la providence. Le quatre septembre 1797,

* Mgr. Hubert donna sa démission le premier septembre, 1797; Il mourut à l'Hôpital-Général de Québec, le dix-sept octobre suivant, Agé de cinquante-huit ans.

l'évêque de Québec prenait possession de son siège ; deux jours après, il donnait des lettres de grand vicaire au curé de Québec, et annonçait qu'il avait choisi ce digne ecclésiastique pour être son coadjuteur.

Depuis longtemps le clergé et le peuple regardaient M. Plessis comme spécialement destiné à devenir le premier pasteur du diocèse ; aussi dès que la retraite de monseigneur Hubert eût été connue, tous les yeux se tournèrent vers celui qui depuis quatorze ans prenait, comme secrétaire, une large part dans le gouvernement du diocèse. M. Plessis n'avait pas encore trente cinq ans accomplis, et cependant il possédait déjà la confiance de ses confrères dans le sacerdoce, et jouissait parmi eux d'une grande influence, acquise par ses talents, son savoir et ses vertus.

“ Habile et rompu dans les affaires, possédant toutes les connaissances propres à un évêque, profondément versé dans l'écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, les saints Pères, le droit canonique, les différents rites et usages de l'Eglise, il s'était toujours distingué par un grands fonds de piété, de vertu et de zèle. Nul autre ne semblait plus capable de soutenir l'honneur de la religion, et de servir son pays dans le rang de premier pasteur de l'église du Canada.”

Cette appréciation du mérite de M. Plessis, faite trente ans après, reproduit fidèlement

le jugement que ses contemporains portaient sur son compte.

Son attachement aux règles de l'Eglise et sa fidélité à les faire observer, avaient souvent contrarié des hommes accoutumés à commander et à ne point rencontrer de refus à leurs demandes. Aussi, le duc de Kent, qui pendant son séjour au Canada avait appris à connaître le curé de Québec, crut devoir donner des avis à Sir Robert Prescott, gouverneur de la province. Dans une lettre écrite de Halifax, le seize octobre 1797, le prince exprime ses inquiétudes sur ce sujet : "Quant au coadjuteur, M Plessis, mande-t-il au général, " je crois de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de reposer trop de confiance. J'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert ; et l'on savait parfaitement pendant ma résidence au Canada qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions incompatibles avec nos idées sur la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques."

"Je sais," écrivait-il un peu plus tard "que, pendant que je résidais au Canada, feu l'évêque Hubert se refusa fortement à remettre au gouvernement une liste de nominations à faire aux cures, et comme on croyait ce prélat entièrement guidé par le coadjuteur actuel, ce refus était regardé

par les plus zélés sujets de Sa Majesté dans le pays, comme une des nombreuses raisons pour lesquelles M. Plessis était dans une position douteuse, sous le rapport de la loyauté envers la Grande-Bretagne."

Le duc de Kent souhaitait faire tomber le choix sur un vieux curé, incapable de remplir les devoirs d'un évêque. En apprenant l'intention du prince, M. Plessis, qui avait d'abord refusé la mître, comprit que pour le bien de l'église du Canada, il devait accepter les offres de monseigneur Denaut. Le secrétaire du gouverneur, M. Ryland alors ami du curé de Québec, aplanit les voies, et le général Prescott agréa l'homme que l'opinion publique désignait comme le plus digne de l'épiscopat. Le vingt septembre, 1797, monseigneur Denaut informait le cardinal Gerdil de son heureux succès ; " La providence a eu soin de l'église du Canada : j'ai obtenu pour coadjuteur, un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse, et possédant la confiance de la plus saine partie du clergé et l'estime des peuples."

Convaincu que M. Ryland avait rendu un véritable service à la religion catholique, en éloignant de la dignité épiscopale un sujet incapable, M. Plessis adressa de sincères remerciements au secrétaire, qui se prévalut plus tard de cet acte de courtoisie.

Quoiqu'il n'occupât encore que le second rang dans le diocèse, le coadjuteur élu ne

tarda pas à donner des preuves de son esprit d'organisation et de sollicitude pour améliorer le sort d'une partie bien estimable du clergé diocésain. Il conçut vers cette époque le projet de former une société pour procurer des secours aux prêtres infirmes, qui, après avoir vécu dans de pauvres missions, se trouvaient quelquefois privés du nécessaire et abandonnés à la charité de personnes étrangères.

Désireux de fournir à ses confrères les moyens de s'assister les uns les autres dans leurs malheurs, il jeta sur le papier les bases d'une société de secours mutuel, et muni de ce plan soigneusement préparé, il invita huit de ses confrères de se réunir avec lui chez son bon ami M. DeGuise, curé de Saint-Michel. M. Plessis, ayant été nommé président de l'assemblée, développa les avantages de son projet et eut la satisfaction de le voir adopté par ses confrères. Il peut donc à bon droit être regardé comme le fondateur de la société ecclésiastique de Saint-Michel, " dont le principal objet est de mettre les associés en état de se secourir les uns les autres, en cas d'infirmité, de maladie, de vieillesse ou d'invalidité." *

Cette caisse de retraite pour les prêtres infirmes fut établie le cinq juin, 1799 ; elle fut si sagement organisée par son fondateur

* Règles de la société ecclésiastique de Saint-Michel, article premier.

et ses amis, qu'elle s'est maintenue florissante jusqu'à ce jour, et a rempli à la satisfaction générale des associés les objets pour lesquels elle était instituée.

Cependant, la supplique de Mgr. Denaut resta longtemps sans réponse ; et il ne faut pas s'en étonner, car, dans ces temps de bouleversements et de troubles, les rapports des églises particulières avec le chef de l'église universelle avaient été interrompus, et continuèrent de l'être pendant plusieurs années. Le dix février, 1798, sur un ordre du directoire, le général Berthier entra dans Rome avec son armée, et s'emparait du château Saint-Ange, au nom de la république française. Le vingt du même mois, Pie VI fut forcé de quitter le Vatican, et conduit à Florence sous la garde d'un détachement de cavalerie ; traîné de prison en prison, le Saint-Père alla mourir à Vienne sur le Rhône, au mois d'août, 1799.

Pendant la captivité de son souverain légitime, Rome était livrée aux désordres causés par l'anarchie ; de sorte que les cardinaux durent se réunir à Venise pour choisir un successeur au vénérable pontife. Le cardinal Chiaramonte fut déclaré élu le quatorze mars, 1800, et par respect pour la mémoire de son prédécesseur prit le nom de Pie VII. Le nouveau pape s'empressa de régler les affaires qui s'étaient accumulées pendant l'emprisonnement de Pie VI ; mais elles se trouvèrent

si nombreuses, que les bulles par lesquelles M. Plessis était nommé évêque de Canathe et coadjuteur de Québec ne furent expédiées que le vingt-six avril, 1800.

Vers ce temps, les évêques étaient bien rares dans l'Amérique du Nord; les plus voisins du Canada étaient Mgr. O'Donnell, vicaire apostolique de Terre-Neuve, et Mgr. Carroll, évêque de Baltimore. Comme aucun des deux ne pouvait facilement se rendre à Québec, surtout pendant l'hiver, Mgr. Denaut, pour sacrer son coadjuteur, dut se faire assister par deux prêtres, messieurs Pouget, curé de Berthier, et Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup. Cette cérémonie eut lieu dans la cathédrale, le vingt-cinq janvier 1801, en présence des personnages les plus distingués de la province, ainsi que nous l'apprend un témoin oculaire. "L'intéressant spectacle," dit-il, "que celui de sa consécration où nous le vîmes, le front couvert du bandeau sacré et décoré des insignes de l'épiscopat par les mains du pontife consécrateur, où nous pûmes le contempler dans toute la pompe du souverain sacerdoce. La présence du représentant de son roi, de tant de personnages recommandables par leur rang, n'était-elle pas comme un présage de la faveur qu'il sut depuis constamment mériter de toutes les classes de la société."

Après son sacre, Mgr. Plessis continua à remplir les fonctions de curé; toutefois,

pour alléger le fardeau de l'évêque titulaire qui était retourné à sa paroisse de Longueuil, il partageait avec lui les détails de l'administration diocésaine, et dirigeait spécialement les affaires du district de Québec.

La mort inopinée de Mgr. Denaut, arrivée le dix-sept janvier, 1806, fit monter l'évêque de Canathe sur le siège épiscopal de Québec, plus tôt qu'il ne l'aurait désiré ; cependant il prit les rênes du gouvernement ecclésiastique, d'une main ferme et assurée, et en homme accoutumé depuis longtemps à exercer l'autorité. A la suite de son inauguration, il présenta comme son futur coadjuteur, le curé de la Rivière-Ouelle, M. Bernard Claude Panet, et annonça qu'il espérait obtenir du saint Père la confirmation de ce choix. Homme extrêmement respectable sous tous les rapports, M. Panet parut à beaucoup de personnes, un peu trop avancé en âge pour la coadjutorerie ; il avait en effet dix ans de plus que son évêque, à qui il avait enseigné la philosophie au petit séminaire de Québec. Mgr. Plessis, dont les vues s'étendaient fort loin, raisonnait différemment. Dans le cours ordinaire des choses, il était probable que sa force et sa santé se soutiendraient encore bien des années, et qu'il vivrait au moins aussi longtemps que M. Panet. Il pourrait ainsi de longue main former pour l'épiscopat quelque membre du jeune

clergé, lequel à la mort des deux anciens évêques serait prêt à les remplacer, et en état de maintenir les traditions établies. La providence en disposa autrement ; car l'élève qu'il prépara pour être son successeur, M. Pierre Flavien Turgeon, ne monta sur le siège épiscopal de Québec, que vingt-cinq ans après la mort de son vénérable ami.

II

Mandement d'entrée—Projet de diviser le diocèse de Québec—M. Alexandre MacDonell—Incendie et rétablissement du couvent des Ursulines aux Trois-Rivières—M. Burke, curé de Halifax, essaie d'y établir un collège catholique—Collège de Nicolet.

Dans son mandement d'entrée, l'évêque de Québec développa, comme devant lui servir de règle de conduite, le texte du grand apôtre : "J'emploierai volontiers tout ce que je puis et je m'emploierai moi-même au-delà de mes forces, pour votre bien et surtout pour le salut de vos âmes." Pendant le cours de son épiscopat, il travailla sans relâche à prouver qu'il avait véritablement adopté la devise de Saint-Paul et qu'il la voulait mettre en pratique.

Il connaissait d'avance que de nombreuses difficultés l'attendaient dans sa carrière, s'il remplissait ses devoirs d'évêque ; et il les voulait remplir dans toute la sincérité de son cœur. A un de ses grands

vicaires qui lui souhaitait bonheur et paix, il répondait : " La reconnaissance ne me permet pas d'être indifférent aux vœux que vous voulez bien former pour mon bonheur. Reste à savoir quel est le bonheur d'un évêque, sinon un ministère bien crucifié, bien contrarié, qui puisse le purifier ici bas et le rendre digne de la gloire éternelle." *

D'un coup-d'œil sûr et rapide il reconnut tous les besoins de son immense diocèse, et entreprit d'y pourvoir au plus tôt. Une de ses premières pensées fut d'obtenir la division de son diocèse en plusieurs parties. En annonçant la mort de Mgr. Denaut au cardinal de Piétro, préfet de la propagande, il exprimait déjà ses désirs à ce sujet ; il espérait qu'un jour la cour de Rome pourrait s'entendre avec celle de Saint-James pour l'érection d'une métropole et de quelques évêchés dans l'Amérique-Britannique ; pour le présent il souhaitait que le saint siège donnât à l'évêque de Québec trois coadjuteurs, dont un résiderait à Montréal, un dans le Haut-Canada et le troisième dans la Nouvelle-Ecosse.

Cette division avait déjà été proposée en 1789 par Mgr. Hubert, qui en écrivit alors au cardinal Antonelli ; mais la mesure avait dû être remise à une époque plus favorable, et en 1807, elle paraissait d'une exécution assez facile. Mgr. Panet désirait

* Lettre à M. Conefroy.

se fixer à Montréal ; d'un autre côté, on entrevoyait la responsabilité d'établir un évêché dans le Haut-Canada, et ainsi deux parties du projet se trouvaient près d'être réalisées.

" Je m'occupe maintenant," écrivait Mgr. Plessis en 1807, " d'une chose assez difficile : c'est de faire agréer au gouvernement l'établissement d'un évêque catholique dans le Haut-Canada. Si la chose prend une bonne tournure, j'aurai l'honneur de recommander au saint siège, le sujet qui me semble le mieux calculé pour cette place, et que j'ai déjà mis au nombre de mes grands vicaires." *

Ce grand vicaire, qui résidait depuis trois ans dans le Haut-Canada, était M. Alexandre MacDonell, vertueux missionnaire, homme d'un caractère courageux et entreprenant. Il jouissait auprès du gouvernement d'Angleterre, d'une excellente réputation qu'il s'était acquise en Irlande, où, en qualité d'aumônier, il avait suivi durant plusieurs années un régiment de montagnards écossais. †

* Lettre à M. Boiret, procureur général des missions étrangères à Rome.

† Une première bande de montagnards écossais était arrivée au Canada, à la suite d'un prêtre irlandais, nommé McKenna. M. Montgolfier en parlait dans ces termes en 1776 : " Ce missionnaire a été chargé d'accompagner une nouvelle colonie d'écossais, d'environ trois cents personnes, qui vont, dit-on, s'établir en Canada, dans l'espérance d'une plus grande facilité pour professer la religion catholique.

L'évêque de Québec aurait bien désiré conclure cette affaire aussi promptement que possible, et il aurait préféré la traiter en personne ; mais la guerre qui continuait entre l'empire français et la Grande-Bretagne, ne permettait pas aux sujets de celle-ci de traverser la France, sans s'exposer à être arrêtés et internés ; dans de telles circonstances monseigneur Plessis ne pouvait entreprendre le voyage de Rome. Les moyens de correspondre avec le saint siège étaient aussi devenus fort difficiles ; car le plus souvent les lettres expédiées de Québec à la Propagande s'arrêtaient à Liverpool et à Londres, et devaient passer par Lisbonne et Cadix, avant d'être finalement acheminées vers leur destination. On se croyait alors heureux quand une réponse à ces lettres arrivait au bout d'un an. Il devenait donc impossible de traiter par écrit une question fort compliquée, tant qu'il existerait de pareils obstacles au transport des dépêches. Survint ensuite la guerre américaine, avec ses conséquences et ses dangers pour les voyageurs canadiens. Tous ces embarras eurent pour effet de

Cette colonie est déjà arrivée à Orange. Ils prétendent se fixer tous ensemble dans un même endroit avec leur missionnaire, qui seul peut entendre leur langue. Je lui ai donné les pouvoirs ordinaires pour les exercer en faveur de sa paroisse ambulante."—Plusieurs années après, M. Alexandre MacDonell rejoignit cette première troupe, avec une partie de ses montagnards qui avaient été licenciés : tous ensemble fondèrent les établissements de Glengarry.

retarder, jusqu'après le rétablissement de la paix, les négociations entamées au sujet de la création de nouveaux diocèses.

En attendant que cette grande question pût se régler à l'avantage de la religion, Mgr. Plessis continuait les œuvres commencées par son prédécesseur, et en entreprenait de nouvelles pour offrir à toutes ses ouailles les bienfaits d'une éducation chrétienne. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, depuis qu'il avait pris possession de son siège, que la providence lui fournit l'occasion de témoigner sa charité et son zèle pour le rétablissement d'une institution bien précieuse.

Monseigneur de Saint-Vallier avait bâti, aux Trois-Rivières, un couvent qui renfermait des écoles et un hôpital, tenus par des Ursulines. Cette maison, réduite en cendres environ cinquante ans après sa fondation, fut rétablie par la générosité du clergé et des fidèles du diocèse. Le deux octobre 1806, un second incendie éclata, et, en quelques heures, détruisit le monastère, l'église et l'hôpital. A la nouvelle de ce malheur, Mgr. Plessis s'empressa de pourvoir aux premières nécessités des bonnes religieuses et de leur procurer un retrait pendant que leur maison se rétablirait.

Pour leur faire comprendre tout l'intérêt qu'il leur portait et les consoler dans leur affliction, il leur adressa une lettre digne d'un évêque des premiers siècles de l'Eglise.

“ Nous avons appris,” leur écrit-il, “ qu’un cruel incendie a réduit en cendres votre église et votre monastère, et consumé, en peu d’heures, l’ouvrage de bien des années. Nous n’entreprendrons pas de vous exprimer la première impression que cette nouvelle a produite en nous ; elle a été aussi douloureuse qu’on peut la supposer dans un cœur qui vous est sincèrement affectionné en J.-C., et qui prend le plus vif intérêt à tout ce qui vous concerne. Nous nous sommes représenté votre troupe errante à l’entrée de la nuit, désolée, ne sachant que devenir, sans vivres, sans demeure, sans vêtements, sans ressources.. A ces affligeantes réflexions en ont succédé de moins pénibles, et que sans doute vous avez eu le loisir de faire avant nous : c’est, premièrement, que l’incendie qui vous a délogées de votre monastère est un accident temporel, que vous ne pouviez ni prévoir ni empêcher, et qui, quelque fâcheux qu’il semble aux yeux de la nature, l’est cependant moins aux yeux de la foi que ne serait un seul péché que vous auriez commis. Secondement, dans cet événement nous apercevons la main bienfaisante du Très-Haut, qui a voulu éprouver ses servantes... Nous croyons enfin que Dieu, en vous affligeant, a voulu faire voir que sa providence est inépuisable, et donner le moyen aux fidèles de ce diocèse d’exercer envers vous une charité à laquelle il ne manquait qu’une occasion pour se manifester.”

✓ Les Ursulines de Québec ouvrirent leur couvent aux religieuses des Trois-Rivières. Seize de celles-ci profitèrent de l'invitation, tandis que d'autres restaient pour surveiller la reconstruction de leur couvent. Par son exemple, par ses exhortations et par ses mandements adressés à toutes les paroisses du diocèse, Mgr. Plessis procura des secours abondants qui aidèrent au rétablissement du monastère et de l'hôpital.

Toutes les institutions qui avaient pour but la gloire de Dieu et le bien du prochain, étaient assurées de trouver dans l'évêque de Québec un ami et un protecteur ; il s'intéressait surtout aux œuvres destinées à fournir l'instruction des jeunes gens et à les former à la vertu ; n'étant encore que coadjuteur, il avait donné des preuves de ses dispositions à cet égard. Dans une partie éloignée de son diocèse, M. Burke, grand vicaire et curé de Halifax, essayait, depuis plusieurs années, d'établir un collège pour y préparer quelques étudiants à l'état ecclésiastique. Après avoir recueilli, parmi les catholiques, la somme nécessaire pour couvrir les premiers frais de l'entreprise, il fut soudain arrêté dans ses démarches par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, qui lui enjoignit de ne pas passer outre. L'ordre fut retiré au bout de trois ans ; alors on recommença les travaux avec une ardeur nouvelle, et les édifices furent bientôt préparés pour la réception des

élèves ; mais il fallait obtenir des professeurs. En 1805, M. Burke s'adressa aux Jésuites retirés en Russie ; par l'entremise du Père Strickland, établi à Londres, il réussit à obtenir du P. Brzozowski, la promesse que deux Pères de la compagnie lui seraient envoyés, dès que les difficultés suscitées par le gouvernement anglais auraient été aplanies. Mgr. Plessis favorisait de tout son pouvoir les démarches de M. Burke, d'abord à cause du bien que les Jésuites auraient procuré dans cette partie de son diocèse, puis dans l'espérance de pouvoir, après un premier succès, obtenir l'entrée de quelques autres religieux dans les missions du Haut-Canada.

Ce projet manqua, parce que le gouvernement anglais refusait d'admettre des Jésuites dans les provinces britanniques de l'Amérique, et ensuite que la Propagande ne leur voulait permettre de passer dans le diocèse de Québec qu'en qualité de prêtres séculiers.

L'évêque et son grand vicaire se proposèrent alors d'employer comme professeurs, des prêtres séculiers qu'on espérait trouver en Angleterre ; au commencement de l'année 1808, Mgr. Plessis en écrivait à M. DeBouvens, son procureur à Londres.*

* M. Bourret, prêtre sulpicien qui avait été pendant plusieurs années agent des évêques de Québec à Londres, mourut le 23 octobre, 1807, et fut remplacé par M. DeBouvens.

“Quant à l'école catholique à établir dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse, il y a des précautions à prendre. Le gouvernement de cette province, aussi bien que celui du Bas-Canada, a moins de libéralité que le gouvernement général de l'empire britannique. On ne peut donc se flatter d'y établir des professeurs catholiques qu'autant qu'ils seraient avoués, ou du moins tolérés, par les ministres de Sa Majesté, et munis de passeports. Or la chose n'est pas fort aisée à obtenir d'un ministère ennemi, comme vous le savez, de notre religion, en haine de laquelle il a été appelé à l'administration des affaires.”

On voit que l'évêque de Québec, s'il avait peu de confiance dans la libéralité du ministère anglais, en avait moins encore dans les dispositions des gouverneurs du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. M. Burke ne put obtenir la permission de faire venir, pour son collège, quelques prêtres français qui avaient appris l'anglais à Londres. Dès lors il dut laisser reposer son projet, attendre des temps meilleurs et employer une partie de ses fonds à faire instruire, au séminaire de Québec, plusieurs des jeunes gens qu'il avait eu l'intention de placer au collège de Halifax.

Monseigneur Plessis, qui avait pris une si grande part aux tentatives faites par son grand vicaire pour l'établissement d'un collège dans la Nouvelle-Ecosse, n'était pas

homme à négliger des institutions du même genre au centre du pays. Deux maisons d'éducation instruisaient depuis longtemps la jeunesse du pays ; c'étaient le petit séminaire de Québec et le collège de Montréal. Le second de ces établissements avait vu augmenter le nombre de ses professeurs par l'arrivée de quelques prêtres, forcés de quitter la France durant le règne de la terreur et appelés à Montréal par messieurs de Saint-Sulpice.

Une troisième institution du même genre venait de s'ouvrir à Nicolet, dans le voisinage des Trois-Rivières. Elle était encore bien humble, bien peu connue, et avait besoin d'un protecteur ; elle le trouva ; la main bienfaisante du digne prélat la tira des embarras dans lesquels elle était plongée, et l'assit sur des fondements solides.

En octobre 1805, monseigneur Denaut avait érigé en petit séminaire une école élémentaire fondée à Nicolet, par M. Louis Marie Brassard, curé du lieu.* Placée à

* La famille Brassard est une des plus anciennes du pays. En 1637, Antoine Brassard, né en Normandie, épousait à Québec Françoise Méry. Leurs descendants sont nombreux dans la province. Le sieur Brassard Deschenaux, secrétaire de l'intendant Bigot appartenait à cette famille. Louis Marie Brassard, né à Québec, le 19 décembre, 1726, était fils de sieur Jean-Baptiste Brassard, et de dame Marie-Françoise Huppé Lacroix. Il fut ordonné prêtre le vingt-un décembre, 1749. Après avoir été vicaire pendant neuf mois à Charlesbourg, il fut nommé curé de Nicolet, le premier octobre, 1750 ; il était en même temps desservant de la Baie-du-Febvre, où il fit bâtir une église et un presbytère.

mi-distance entre les deux grandes maisons d'éducation, cette nouvelle institution pouvait par la suite rendre quelque service au pays ; aussi monseigneur Plessis crut devoir la favoriser : " Je n'ai rien plus à " cœur " écrivait-il en 1807, " que de voir " ces différentes maisons préparer les " moyens de propager le règne de Dieu " dans cette partie du monde, et il est " possible que l'école naissante de Nicolet " soit, dans les vues impénétrables de la " providence, une ressource ménagée pour " suppléer un jour aux deux autres, qui " étant plus importantes sont par là-même " plus propres à exciter l'envie des ennemis " de la religion."

Dans l'automne de 1806, M. Raimbault fut nommé supérieur de ce collège et en même temps curé de Nicolet. Dès l'année suivante, l'évêque fit ajouter une aile à l'ancienne maison de M. Brassard, et, durant le reste de sa vie, il continua à faire des dépenses considérables pour le soutien de cet établissement, qui sans le secours de son généreux bienfaiteur aurait probablement été condamné à périr.

Le collège de Nicolet devint un objet de prédilection pour monseigneur Plessis,

Devenu infirme en 1791, il obtint l'aide de M. Alexis Durocher, qui fut nommé curé d'office. M. Brassard mourut le vingt-sept décembre, 1800. Il légua sa maison et sa terre pour une école de paroisse ; le testament se trouvant nul, M. Pierre Brassard céda généreusement tous ses droits à monseigneur Denaut, et voulut que les volontés de son frère fussent exécutées dans leur entier.

qui semblait en être le premier directeur. Ce fut lui qui rédigea les règlements, qui s'occupa le plus sérieusement des intérêts matériels de l'institution, et qui de ses propres deniers lui procura plusieurs biens-fonds. Deux fois par mois il écrivait au supérieur et au directeur pour leur donner des avis, leur suggérer des améliorations, et les encourager dans leur pénible travail. Il exigeait que le directeur et l'économe lui rendissent régulièrement un compte détaillé de ce qui se passait dans leurs départements respectifs. Des notes sur le compte des élèves lui étaient fréquemment transmises; de sorte qu'il connaissait les talents et les qualités de chacun des professeurs et des écoliers qui avaient passé quelques années dans le collège, et pouvait d'avance juger s'ils étaient propres, ou non, à l'état ecclésiastique.

Dans la suite, il eut la consolation d'admettre dans son clergé beaucoup d'élèves de cette maison, parmi lesquels quatre ont été honorés de la dignité épiscopale.*

* Le collège de Nicolet a fourni à l'église du Canada nosseigneurs Provancher, Cooke, Baillargeon et Prince.

III.

Etat du diocèse de Québec—La suprématie—Premiers gouverneurs anglais, amis des évêques—Sir Robert Shore Milnes—Institution Royale—M. Ryland—Projets contre la liberté du clergé catholique—Lord Castlereagh.

En considérant l'étendue de son diocèse, les difficultés de le visiter, le petit nombre de prêtres mis à sa disposition, Mgr. Plessis sentait bien la grandeur de la tâche qui lui était imposée, mais il avait une entière confiance dans le secours de Dieu. "Examinez la carte," écrivait-il en 1806, à son agent de Londres, "et vous concevrez difficilement qu'il soit possible à un seul évêque d'étendre sa sollicitude avec quelque succès depuis le lac Supérieur jusqu'au dehors du golfe Saint-Laurent. Cet espace renferme plus de deux cent mille catholiques; et néanmoins il n'y a que cent quatre-vingts prêtres pour répondre à tous ces besoins..... Ajoutez à cela les difficultés nombreuses qu'attire le mélange des protestants, et la vigilance continuelle qu'il faut avoir pour ne point se compromettre avec un gouvernement qui voit les choses d'après ses principes, et fait de temps en temps quelques nouveaux efforts pour établir ici la suprématie du roi."

Parmi les difficultés que mentionne le prélat dans cette lettre, les plus rudes lui furent suscitées par quelques fonctionnaires publics, qui désiraient asservir l'église

catholique à l'autorité royale. Sa conscience ne lui permettait pas de faire la moindre concession sur ce terrain ; aussi il tint ferme et luttâ contre eux avec tant de sagesse et de courage qu'il finit par renverser tous leurs projets.

Étendre, sur les catholiques comme sur les protestants, la suprématie du roi en matière de religion, voilà ce que demandaient les conseillers des gouverneurs depuis 1763. Ils sentaient en effet, qu'à côté de l'autorité civile qu'ils exerçaient, existait un pouvoir d'un ordre supérieur, dont ils auraient voulu s'emparer, afin d'être les maîtres au spirituel comme au temporel.

Les évêques avaient rejeté ces insultantes prétentions ; et, comme ils étaient soutenus par le clergé et par le peuple, une lutte violente aurait surgi entre la population catholique et l'administration coloniale, si les gouverneurs n'avaient pas eu la sagesse de réprimer les menées des officiers subalternes. Monseigneur Briand s'était attaché à maintenir des rapports de bienveillance avec les gouverneurs, et s'adressait directement à eux pour toutes les affaires, sans jamais y faire intervenir aucun des chefs de bureau.

En 1775, Sir Guy Carleton, déclara publiquement que si la province de Québec avait été conservée à la Grande-Bretagne, on le devait au clergé catholique. Aussi

pour en témoigner sa reconnaissance, il laissa l'évêque remplir paisiblement ses fonctions et disposer à son gré de toutes les cures, et ne chercha point à recourir aux instructions royales, qui semblaient n'avoir été préparées que pour détruire la religion catholique.*

Les évêques Hubert, D'Esgly et Denaut marchèrent sur les traces de leur prédécesseur et n'eurent pas à s'en repentir, car les gouverneurs n'essayèrent point de les gêner, et leur permirent d'exercer leurs pouvoirs en liberté. Même après l'arrivée du docteur Mountain, nommé par le roi évêque de l'église anglicane dans la province, nosseigneurs Hubert, Denaut et Plessis prirent toujours le titre d'évêques de Québec, dans leurs mandements aussi bien que dans leurs lettres particulières.

C'était une cause de mauvaise humeur pour l'avocat général Sewell, pour M. Ryland, secrétaire du gouverneur, mais surtout pour l'évêque anglican, qui se croyait titulaire et n'en reconnaissait point d'autre. Quelques fonctionnaires anglais étaient tellement pointilleux sur ce sujet, que plusieurs fois dans des assemblées publiques, ils déclarèrent hautement qu'ils ne connaissaient qu'un évêque de Québec, M. Mountain, et qu'ils ne tenaient aucun compte des prétentions d'un certain gentil-

* Lettre de l'évêque de Québec, mai, 1807.

homme qui s'attribuait le même titre. Mais ces protestations de cinq ou six individus étaient de peu d'importance, tandis que l'autorité supérieure ne les soutenait point.

Lorsque Mgr. Denaut prit possession de l'évêché en 1797, le général Robert Prescott, gouverneur en chef, le pria de lui remettre chaque année une liste des nominations qui auraient été faites dans les douze derniers mois, afin qu'il pût lui-même en rendre compte au ministère si on l'interrogeait ; il ajoutait que, pour le reste, l'évêque serait parfaitement libre dans ses opérations. Prescott fut rappelé dans l'année 1799, et remplacé par le lieutenant-gouverneur Sir Robert Milnes, qui se montra tout dévoué au chef de son église.

Alors commencèrent des tracasseries, qui grandirent de jour en jour, et finirent par menacer la liberté du culte catholique. Le dessein des chefs de la coterie était d'anéantir l'autorité de l'évêque de Québec, de nommer aux cures, et de s'emparer de l'instruction publique.

En 1801, ils réussirent à obtenir du parlement provincial une loi dont ils espéraient se servir pour accaparer l'éducation. Cette loi établissait une corporation désignée sous le nom d'*Institution royale pour l'encouragement de l'instruction publique*, et semblait contenir des dispositions libérales en faveur de toutes les classes de la société.

Mais on ne fut pas longtemps sans découvrir qu'un piège avait été habilement tendu. Les membres du bureau de direction, nommés par le gouvernement, se trouvèrent être presque tous des protestants ; le président de l'instruction n'était autre que le *Lord Bishop* lui-même ; de sorte que l'instruction publique, dans une province presque toute catholique, était entre les mains des protestants. Aussi, le clergé du pays s'éleva en masse contre cette corporation, et réussit à l'empêcher de fonctionner au gré des auteurs du projet.

S'adressant à Lord Hobart, chargé des affaires coloniales, le docteur Mountain demandait la permission de résigner sa charge, parce qu'on lui refusait le droit de nommer aux cures.

" Tandis que le surintendant de l'église romaine," écrivait-il, " prend publiquement le titre d'évêque de Québec, il a lui-même aussi bien que son clergé un soin tout particulier de me refuser ce titre ; il dispose, comme il l'entend, de toutes les cures du diocèse, érige des paroisses, accorde des dispenses de mariage selon son plaisir, et exerce librement toutes ces fonctions que lui refusent les instructions royales, et que l'évêque protestant n'a jamais remplies."

Dans une lettre portant les initiales de Herman Witsius Ryland, l'écrivain avoue plus franchement sa haine contre la religion

catholique, et son dessein de la renverser dans cette province.

“J'en viens maintenant,” dit-il, “au clergé papiste de cette province ; je l'appelle papiste pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion ; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe, qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains, par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit avoir toujours en vue... ; conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés.....”

“Les instructions de Sa Majesté défendent à tout individu de prendre la charge des âmes sans avoir obtenu un permis signé de la main du gouverneur ; et si l'on faisait observer ces instructions, la suprématie du roi serait établie, l'autorité du pape abolie, et le pays deviendrait bientôt protestant.”

“Nous avons assez longtemps permis à une bande de coquins français (*French rascals*) de nous empêcher d'atteindre notre but ; une démarche prudente et décisive nous aurait bientôt tirés de cette position compromettante.—Dans tous les cas, je conseillerais aux gouverneurs de la pro

vince de profiter des circonstances favorables qui se rencontreront, et de ne perdre un pouce que pour gagner une aune.” *

Quoique plus modéré que M. Ryland, l'avocat général Sewell n'était pas plus favorable à la religion catholique. En 1804, il avait à la suite d'un long mémoire sur les biens du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, conclu qu'ils appartenaient au roi d'Angleterre, qui était le légitime héritier des anciens propriétaires. Il conseillait d'accorder une pension viagère aux ecclésiastiques employés dans cette maison, et de destiner les propriétés des Sulpiciens à favoriser l'instruction publique, à fonder une université, ou à tout autre objet que le parlement impérial pourrait recommander dans sa sagesse.

En pleine cour de justice, il avait soutenu qu'aux termes de la capitulation de 1760,

* Christie, Vol. VI, — ; lettre de M. Ryland, 23 décembre, 1804. Herman Witsius Ryland, secrétaire civil de plusieurs gouverneurs, greffier du conseil exécutif et conseiller législatif, né en 1760, à Northampton, en Angleterre, d'une famille venue du Hanovre, passa au Canada dans l'année 1793, en qualité de secrétaire civil de Lord Dorchester. Préjugé contre la religion catholique et contre tout ce qui était français, il nourrit toute sa vie le projet d'imposer à l'église catholique le joug de la suprématie du roi d'Angleterre, et d'angliciser les Canadiens par des moyens coercitifs. Ceux-ci ne voulaient être anglicisés ni par la douceur ni par la force. Ils résistèrent obstinément et firent échouer les projets de sieur Ryland. Ce qui est suprenant, c'est que cet homme, retiré à Beauport dans ses dernières années, ait vécu en bonne intelligence avec ses voisins canadiens, dont il était estimé. M. Ryland mourut, à Beauport le vingt juillet, 1838, à 78 ans.

du traité définitif de 1763 et de l'acte de Québec de 1774, le gouvernement avait seul le droit d'ériger des paroisses ; qu'on devait regarder comme nulles les érections qui avaient eu lieu depuis la conquête du Canada, et qu'il n'existait point d'évêque catholique de Québec.

Ces décisions de l'avocat général, dont les opinions avaient un grand poids auprès des juges, et qui était nécessairement consulté par le gouverneur sur toutes les questions de droit, pouvaient causer d'autant plus de mal qu'il semblait animé, non d'un esprit d'hostilité, mais du désir de maintenir des principes de la constitution anglaise.

Sir Robert Milnes, était un homme doux et facile, mais qui aimait peu la religion catholique ; comme il n'avait pas une grande confiance dans ses propres lumières, il paraît s'être laissé guider par quelques conseillers intimes dont il prenait les avis, et surtout par l'évêque anglican auquel il était tout dévoué.

Voilà quelles étaient les dispositions des hommes les plus influents dans le gouvernement provincial, lorsque Mgr. Plessis devint évêque titulaire de Québec.

Par bonheur, Sir Robert Milnes était en Angleterre depuis le mois d'août de l'année précédente ; il y avait été suivi par le docteur Mountain, qui allait porter ses plaintes aux ministres de sa majesté britan-

nique. M. Dunn, ancien marchand de Québec, et premier conseiller exécutif, restait chargé de l'administration de la province pendant l'absence du lieutenant gouverneur. Sans s'arrêter aux représentations de M. Ryland, l'administrateur admit Mgr. Plessis à prêter le serment de fidélité au roi, sous le titre d'évêque catholique de Québec.

Cependant le prélat craignait les démarches du lieutenant gouverneur à Londres, et les intrigues des hauts fonctionnaires au Canada.

Milnes avait offert au prédécesseur de Mgr. Plessis de procurer à l'évêque catholique de Québec une existence civile, qui lui était contestée dans les tribunaux, où l'on prétendait qu'il n'était point reconnu du gouvernement. Sur les invitations réitérées du lieutenant gouverneur, monseigneur Denaut lui avait remis une requête dans laquelle il demandait au roi de vouloir bien accorder cette existence civile au clergé catholique du Canada, bien décidé toutefois, comme il appert par ses lettres, à ne point accepter cette faveur, si elle était accompagnée de quelque restriction qui aurait gêné le libre exercice de l'autorité épiscopale. Il se défiait de l'intérêt que témoignaient Sir Robert Milnes et ses conseillers intimes pour la cause catholique ; et il n'avait pas tort, car des avis reçus l'année suivante firent craindre que

la cour ne se prévalût de cette demande, pour imposer à l'église du Canada des conditions inacceptables.

“ J'appréhende avec raison ” écrivait Mgr. Plessis en 1806, “ que le gouverneur ne prenne de là occasion de se faire autoriser à nommer aux cures, système que les règles de notre religion ne sauraient admettre..... Or, que deviendraient la discipline d'un diocèse et de quel poids y serait l'autorité de l'évêque, s'il était une fois reconnu que ce n'est plus lui, mais la puissance séculière qui dispose des places ecclésiastiques ? Voyez combien il est essentiel d'aller à la source du mal, et de prévenir un état de choses qui plongerait la religion catholique de ce pays, dans une dépendance dont elle ne pourrait jamais se relever. On offre à l'évêque un état et des revenus : *hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me*..... Le secret serait d'obtenir que l'évêque catholique de Québec fût reconnu et autorisé, à des conditions compatibles avec les principes de la religion qu'il professe ; car, si l'on veut faire sortir cette religion de ses principes, on en fait un monstre, et la protection qu'on a l'air de lui donner n'est plus qu'une chimère. J'attends de votre zèle pour l'église de Jésus-Christ que, s'il a été projeté quelque chose à cet égard..... vous travaillerez à en détourner l'effet.” *

* Lettre à M. Bourret, prêtre, agent de l'évêque de Québec à Londres, 4 juillet, 1806—M. Bourret était un des amis de Sir R. Milnes.

Malgré la bienveillance de M. Dunn, l'évêque sentait que sa position était fort embarrassée, car le gouvernement de la province devait bientôt passer dans d'autres mains. Sir Robert Milnes reviendrait-il ? s'il ne revenait pas, quel serait son successeur ? pouvait-on attendre un gouverneur plus favorable à la cause des catholiques ? voilà les questions que monseigneur Plessis adressait avec inquiétude à son agent de Londres.

En 1807, il avouait à un ami que toutes les ressources humaines lui faisaient défaut, dans la lutte qu'il avait à soutenir pour la défense de son église. En appeler aux capitulations et aux traités ne lui semblait guères avantageux. " La capitulation de Montréal " écrivait-il, " donne beaucoup de prise à un gouvernement qui serait mal-intentionné, puisqu'elle nous met à la discrétion du roi, comme vous pouvez le voir."

" Si nos pères, un peu plus avisés, eussent demandé que le clergé présentât, lorsque l'évêché serait vacant, deux ou trois sujets entre lesquels Sa Majesté en pût choisir un pour être évêque, je suis persuadé que la chose aurait été admise sans difficulté.

" Mais croire que le roi de France a des grâces d'état pour le choix des évêques, demander que ce soit lui qui nomme à l'évêché d'un pays qui n'est plus sous sa domination, voilà une absurdité bien capable de faire rejeter ce troisième article de la capitulation, comme cela est arrivé."

Il est bien vrai que le traité de paix de 1763 accordait le libre exercice de la religion, autant qu'il était compatible avec les lois de la Grande-Bretagne ; mais c'était à une époque où ces lois étaient fort sévères contre les catholiques..... L'acte du parlement de 1774, en soumettant l'église catholique de ce pays à la suprématie royale, semblait l'anéantir *ipso facto*. "Après tout cela," ajoutait le prélat, "faut-il s'étonner que la malveillance se prévale de tant d'avantages pour établir le règne de l'hérésie sur les ruines du catholicisme. Il faut plutôt admirer la marche de la providence qui en dépit des efforts du démon, a conservé jusqu'ici la religion catholique en Canada sur un pied vraiment respectable et digne de faire envie à l'église de France."

L'évêque de Québec était le seul membre du clergé catholique qui connût exactement les desseins du parti opposé ; mais il n'osait les exposer au public dans la crainte de causer plus de mal que de bien ; il se trouvait donc seul à faire face aux adversaires de son église.

Pour demander l'appui de la masse des catholiques, il aurait fallu leur dévoiler des projets qu'ils ignoraient, des menées sourdes propres à soulever l'indignation générale ; il aurait fallu démasquer quelques grands personnages, sur le compte desquels il était difficile de s'expliquer librement.

Dans la chambre d'assemblée on trouva des catholiques, doués d'énergie et de hardiesse, amis de leur pays, jaloux de maintenir leurs droits civiques, attachés à la religion et prêts à la défendre si elle était attaquée dans l'enceinte parlementaire ; mais ils ne songeaient point à aller soutenir au pied du trône, où elle était alors assaillie.

Parmi les hommes instruits sur les questions religieuses, Mgr. Plessis comptait davantage, non pour la crise actuelle, mais pour l'avenir, M. Denis-Benjamin Viger, qui montra la fermeté et une religion solide. Malheureusement il ne jouissait pas encore au milieu de ses compatriotes, de la confiance qu'il méritait. Ce ne fut en effet que deux ans après, c'est-à-dire en 1809, qu'il fut député à chambre basse, et commença sa longue carrière parlementaire, de laquelle il a rendu d'importants services à sa patrie.

La divine providence, qui veillait sur la petite église du Canada, disposa les choses pour le mieux, et lui trouva des défenseurs parmi ceux-mêmes qui étaient opposés à la liberté des catholiques : *salutem ex ini-*
nostris et de manu omnium qui oderunt

L'évêque anglican, qui était encore en Angleterre, avait souvent visité les bureaux du gouvernement. Pendant le cours de l'année 1808, il eut de fréquentes conférences avec les ministres, au sujet de l'église éta-

qu'il désirait voir aussi favorisée au Canada qu'elle l'était dans la mère-patrie.

Néanmoins toutes les démarches du docteur Mountain restèrent infructueuses, comme on peut en juger par un mémoire de lord Castlereagh, dont voici un passage.*

“ *L'Acte* du Canada assure aux catholiques du Canada le libre exercice de leur religion, et à leur clergé le droit de recevoir les dîmes payées par ceux qui appartiennent à cette croyance, sauf la suprématie de S. M., telle qu'établie par l'acte de *Suprématie*. La suprématie du roi, suivant cet acte, se borne à empêcher les étrangers d'exercer aucune juridiction spirituelle dans les possessions de la couronne. Or l'évêque de Québec n'est pas un étranger; il est le chef d'une religion, qui peut être pratiquée librement, sur la foi du parlement impérial; il peut réclamer et recevoir des catholiques les dîmes et droits ordinaires, et exercer à leur égard les pouvoirs dont il a toujours joui. Ce serait donc une entreprise fort délicate, que d'intervenir dans les affaires de la religion catholique à Québec, ou de forcer l'évêque titulaire à abandonner ses titres et à agir, non comme évêque, mais seulement comme surintendant.....”

On est étonné qu'un homme qui s'était

* Lord Castlereagh était alors ministre de la guerre. Pendant qu'il était secrétaire de lord Camden, vice-roi d'Irlande, il se montra extrêmement sévère envers ses compatriotes irlandais à la suite des soulèvements de 1798.

montré si peu favorable aux demandes du clergé catholique de l'Irlande, ait cru devoir agir si libéralement envers le clergé catholique du Canada; il est à présumer qu'en considérant combien le Canada est rapproché des Etats-Unis, Castlereagh, alors ministre de la guerre, n'aurait pas voulu se créer des embarras dans cette province, pendant qu'à Washington se formait un orage, qui menaçait de fondre sur l'Angleterre et ses possessions américaines.* En effet, le peuple des Etats-Unis était animé d'un ardent désir d'en venir aux mains avec l'Angleterre; il était persuadé qu'une déclaration de guerre serait le signal d'un soulèvement parmi les Canadiens, qu'il croyait prêts à se joindre aux troupes de l'Union. Telle n'était pas l'opinion du gouvernement de la Grande-Bretagne, qui avait foi pour le moment dans la loyauté des Canadiens.

Lord Castlereagh était trop habile homme, pour ne pas comprendre qu'il était inutile et dangereux de soutenir les prétentions des amis de la suprématie, au risque de froisser les sentiments religieux d'une population loyale, disposée à verser son sang pour défendre son pays et ses institutions. Mgr. Plessis ne paraît pas avoir alors connu que le noble lord posait des limites assez restreintes à la suprématie royale, car s'il

* Manuscrits de feu Robert Christie, écuyer.

en eût été informé, il n'aurait pas été si inquiet touchant les démarches de M. Ryland et de ses amis.

IV

Arrivée de Sir James Craig—Mesures arbitraires—Saisie des presses du *Canadien*—Emprisonnements—Proclamation—Soupçons contre la loyauté de l'évêque.

Le dix-huit octobre, 1807, débarquait à Québec le nouveau gouverneur général, Sir James Henry Craig. Le vaisseau qu'il montait n'avait pas encore jeté l'ancre, que déjà M. Ryland était à bord et recevait l'assurance de conserver la charge de secrétaire civil. Ces deux hommes s'étaient compris au premier abord, et, quelques jours après, M. Ryland déclarait que Sir James était précisément le personnage dont le pays avait besoin.

Né à Gibraltar de parents écossais, James Henry Craig était entré au service de l'Angleterre en 1763, à l'âge de quinze ans, et dans plusieurs occasions il s'était distingué par son courage. Durant la guerre de la révolution américaine, il avait servi au Canada, et était présent à la malheureuse affaire de Saratoga. Depuis plusieurs années il souffrait d'une hydropisie, qui avait fait de grands progrès lorsqu'il arriva au Canada, et le tint renfermé dans ses

appartements pendant plusieurs jours après qu'il eût mis pied à terre.

Dans les premières entrevues qu'il eut avec l'évêque de Québec, Craig se montra fort doux et fort honnête ; de plus, comme M. de Bouvens, qui l'avait vu plusieurs fois à Londrés, donnait à espérer qu'il serait favorable à la cause catholique, on crut d'abord que son gouvernement vaudrait au moins celui de Sir Robert Milnes ; la suite prouva qu'on s'était trompé.

Voici le portrait que trace M. Christie de cet homme dont l'administration a laissé de si tristes souvenirs dans notre pays : " Sa physionomie était agréable, son port imposant, son maintien mâle et plein de dignité. Sociable, poli et affable, il était néanmoins absolu dans ses opinions et tranchant dans ses mesures. Quoique d'un caractère irritable... il se reconciliait facilement avec ceux qui avaient encouru son mécontentement. Hospitalier et magnifique dans son train de vie, il se montrait libéral dans ses dons aux institutions publiques et aux œuvres de charité ; et nous devons ajouter qu'il était l'ami des pauvres et des nécessiteux, dont aucun n'a jamais été renvoyé sans avoir reçu de lui quelque secours."

Abandonné à lui-même et dirigé par ses propres lumières, le général Craig aurait pu être un bon gouverneur. Malheureusement, étant étranger au pays et au peuple,

il dut s'adresser pour recevoir des renseignements et des avis, aux hommes qui composaient son conseil ou dont les devoirs officiels les mettaient en rapport avec lui. Or ces fonctionnaires publics n'avaient aucune communauté d'intérêts avec la masse des habitants, dont ils différaient par la religion, par la langue et par l'origine. Parce qu'ils étaient nommés par la cour, ils prétendaient ne dépendre que des ministres et exerçaient un pouvoir arbitraire sur le peuple qui les engraisait de sa substance. Leur pouvoir était devenu si formidable, qu'un gouverneur, en arrivant dans la province, devait ou se remettre entre leurs mains, ou être écrasé par leur opposition et rappelé en Angleterre.

Ils s'emparèrent facilement de l'esprit du général Craig, gagnèrent sa confiance, lui inspirèrent leurs idées et leurs préjugés, et l'isolèrent complètement de ceux qui auraient pu lui faire connaître la vérité. Sans s'en douter, cet homme si fier devint un docile instrument, que ses conseillers maniaient selon leur volonté.

Sous leur direction, il s'accoutuma à ne voir que des démagogues et des révolutionnaires parmi les représentants du peuple. Aussi dans ses discours publics leur adressait-il la parole avec une hauteur qui n'était propre qu'à les aigrir. La dissolution de la chambre d'assemblée en 1809 et 1810 acheva d'exaspérer les esprits contre son gouvernement.

Le *Canadien*, journal fondé pour soutenir les intérêts du peuple, attaquait avec force les abus de l'administration; quelquefois néanmoins il dépassait les bornes de modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien. D'un autre côté, les amis du général Campbell parlaient mystérieusement de troubles, de conspirations secrètes, de projets de révolte. Ces bruits n'avaient point de fondement réels, et étaient repoussés comme faux. Les chefs du parti canadien, mais qui servaient les vues de la bureaucratie, étaient bien aise d'engager le gouvernement à faire quelque coup d'éclat avant les élections.

Les menées des conseillers réussirent. Le dix-sept mars, 1810, des soldats conduits par un magistrat et deux connétaibles reçurent ordre de s'emparer du bureau et des ateliers du *Canadien*; les presses et tous les papiers qu'on put découvrir furent saisis et transportés dans les voûtes du palais de justice; l'imprimeur de ce journal et trois membres de la dernière chambre d'assemblée furent emprisonnés; on doubla les gardes, et des patrouilles parcoururent la ville dans toutes les directions. Un grand déploiement de précautions et de forces n'aboutit à rien, car on ne découvrit aucun fait sur lequel on pût baser une accusation contre les prisonniers.

Cependant le général Craig croyait marcher sur un volcan ; l'idée de la présence du danger avait réveillé son humeur hautaine et excité son impétuosité naturelle. Le vingt août, il lança une proclamation, dans laquelle il énumérait longuement et condamnait les prétendus projets de rébellion, qu'il croyait apercevoir dans toutes les parties de la province ; il conseillait au peuple de se défier des faux rapports répandus contre le gouvernement ; il exhortait les magistrats et les ecclésiastiques à éclairer le peuple et à lui inculquer des principes de loyauté envers le roi et d'obéissance aux lois du pays.

C'était avec une inquiétude que l'évêque de Québec avait suivi le progrès de la lutte. D'un côté il craignait de voir l'autorité méprisée ; de l'autre, il était loin d'approuver toutes les mesures du conseil exécutif, et il se défiait des intentions de plusieurs des membres de ce corps. La frayeur qu'on affectait d'éprouver lui paraissait causée par de fausses informations ; elle pouvait même, pensait-il, être l'effet d'une ruperie politique de quelques-uns des fonctionnaires. Son embarras s'accrut lorsqu'il entendit porter des accusations de déloyauté contre une partie de son clergé, dont il connaissait les sentiments de fidélité au souverain.

Dans une séance du conseil exécutif, à laquelle Mgr. Plessis fut prié d'assister, le

général Craig lui déclara " que la désaffection occasionnée dans le peuple, par le *Canadien*, était rendue au point de faire craindre un soulèvement général, si on ne différait de prendre les mesures les plus énergiques pour arrêter l'effet des insinuations malignes répandues par ce papier, qu'un des moyens de remettre les choses dans l'ordre et de dissiper les impressions déjà très-profondes de déloyauté était de prier le clergé catholique à se prononcer pour l'autorité, de la manière la plus formelle." Il ajouta qu'un grand nombre de curés encourageaient ouvertement la publication du *Canadien* par leurs aborments, et que c'était dans les presbytères et autour des églises qu'on en exaltait les principes.

Si le journal incriminé avait parfois trop vif dans quelques articles, il n'en était pas moins le défenseur des droits constitutionnels accordés par l'Angleterre. Il s'attachait à miner la position occupée par les adversaires de la religion et des institutions du pays. Il n'était donc surprenant que des membres du clergé catholique se fussent prononcés en faveur de ce vigoureux champion, tout en repoussant ce qu'il y avait d'imprudent dans ses colonnes.

La proclamation du gouverneur envoyée à tous les curés ; elle était accompagnée d'une lettre circulaire, dans laquelle

l'évêque leur recommandait de communiquer eux-mêmes cette pièce à leurs paroissiens, après l'office du matin.

Le prélat était trop bien informé des dispositions de ses diocésains, pour se laisser tromper par les craintes imaginaires du général Craig et de ses conseillers. Cependant, pour ôter tout sujet de soupçonner sa propre loyauté et celle des prêtres de son clergé, il donnait à ceux-ci des avis propres à calmer les esprits et à rappeler aux patriotes trop zélés les règles de la modération.

Aucun des membres du conseil exécutif ne s'avisa de lui reprocher d'avoir pris le titre d'évêque de Québec dans cette circulaire ; mais peu de mois après, lorsque les chefs du parti reconnurent que les curés ne les avaient pas soutenus dans les élections, ils essayèrent de soulever une tempête nouvelle contre l'évêque, à l'occasion de ce même titre.

Cette attaque semble avoir été pressentie par Mgr. Plessis, car, au commencement de juillet 1810, il écrivait en ces termes à son ami, M. Adam Lymburner, alors en Angleterre : * “ Le parlement du Bas-Canada

* M. Adam Lymburner, né en Ecosse, fut un des principaux marchands du Canada, où, en 1776, il vint continuer les affaires de son frère. C'était un homme capable, qui sut se faire estimer dans le pays. En 1791, il fut appelé devant la chambre des communes, pendant qu'on y discutait le bill qui devait donner une constitution au Canada. Il mourut à Londres, en 1836, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

a été dissous pour la seconde fois, dans le cours de l'hiver dernier. Les élections qui ont eu lieu immédiatement après ne promettent pas une chambre d'assemblée très-favorable aux vues du gouvernement provincial. Les esprits ont été singulièrement exaltés, échauffés, irrités de part et d'autre. Le gouvernement a été mal servi par ses amis et ses ennemis. J'ai écrit à mon clergé afin qu'il recommandât aux fidèles l'obéissance, la soumission, le plus grand respect pour le pouvoir exécutif. La plupart des curés ont parfaitement rempli mes vues, en faisant des instructions publiques à cette occasion... Les courtisans n'ont pas trouvé que ce fût suffisant : ils auraient voulu que le clergé présentât une adresse au gouverneur, pour le féliciter d'avoir cassé le parlement.... Il ne m'a pas semblé raisonnable que le clergé se mît en avant pour l'approuver, puisqu'il est totalement étranger à la législation et qu'il a d'autres moyens plus convenables pour servir l'autorité, moyens dont il fait usage toutes les fois que le besoin l'exige. Quoiqu'il en soit, je m'aperçois qu'on a pris de l'ombrage, et je ne serais nullement étonné que l'on saisisse cette occasion..... pour noircir le clergé auprès du ministère. Les revenus dont jouissent nos curés, l'autorité de l'évêque catholique sur eux et sur le peuple sont, depuis longtemps, des objets de jalousie. Mais j'espère tout de la providence du Dieu

que je sers et que je tâche de faire servir par mes diocésains, en leur inspirant les sentiments dont ils doivent être pénétrés, soit comme chrétiens, soit comme sujets."

Il s'expliquait plus clairement sur cette matière, en écrivant à M. de Bouvens, le vingt-et-un novembre. Après lui avoir annoncé le départ de M. Ryland pour l'Angleterre, il ajoutait : " Au mois de mars dernier, il y a eu ici quelque bruit au sujet d'un papier périodique, nommé le *Canadien*,... qui était un peu dans le genre de Cobbet, je veux dire, beaucoup trop prononcé contre les procédés du gouvernement provincial. Cet incident a remué les têtes des démagogues et encore plus celles des prétendus royalistes. Il y a eu un moment où des flatteurs ont cru avancer leurs affaires en déchirant leurs compatriotes. Après avoir jeté du blâme sur le peuple, ils ont attaqué le clergé et mis en question sa loyauté. Ces indiscretions ont donné lieu à des soupçons, que mon attachement sincère au gouvernement n'a pu entièrement dissiper. Le gouverneur en chef a député en Angleterre son premier secrétaire, M. Ryland, fin politique. Il est parti chargé de mémoires, entre lesquels je ne serais pas surpris qu'il y en eût de très-défavorables aux habitants du pays en général et, peut-être, de très-calomnieux contre le clergé."

On voit, par ce dernier extrait, que quelques employés canadiens avaient pro-

fité des circonstances pour élever des doutes sur la loyauté de leurs compatriotes, et se recommander eux mêmes aux bonnes grâces de ceux qui distribuaient les faveurs du gouvernement. Les flatteurs du pouvoir étaient alors peu nombreux, et ils ne le furent jamais tant que l'administration parut véritablement hostile à la masse des habitants du pays. A cette époque, comme aujourd'hui, les Canadiens étaient souvent divisés entre eux sur des questions peu importantes ; mais alors, comme à présent, dès qu'une main étrangère se levait contre les vieilles institutions de la patrie, à peu d'exceptions près, tous se rapprochaient pour combattre et repousser l'ennemi commun.

C'est cette union de nos compatriotes, à l'heure du danger commun, qui les a maintenus jusqu'à ce jour sur le sol natal, avec la langue, la religion et les lois qu'ils ont reçues de leurs pères ; c'est elle qui, sous les soins de la providence, a été notre sauvegarde depuis plus d'un siècle. L'expérience du passé est propre à nous rassurer sur l'avenir, et à nous convaincre que la concorde renaitra parmi nous, quand une occasion importante le demandera.

V

M. Ryland est envoyé en Angleterre — Objet de sa mission—Accusation portée contre l'évêque de Québec—Dispositions des ministres—Robert Peel—Entretien du gouverneur avec Monseigneur Plessis—Départ de Sir James Craig—Missions du golfe saint-Laurent.

Vers la fin du mois de juin, 1810, M. Ryland était parti pour l'Angleterre, muni des instructions de Sir James Craig ; il devait demander au ministère de changer la constitution du Bas-Canada, ou au moins de la suspendre ; d'accorder au gouverneur la nomination aux cures du diocèse de Québec ; de remettre les biens des Jésuites et des Sulpiciens à la disposition du gouvernement provincial, qui serait ainsi devenu indépendant des chambres. Le second article paraissait d'une grande importance au général Craig ; il se plaignait au ministre de n'avoir aucun rapport avec les curés, qui formaient un corps puissant et jouissaient, selon lui, d'une immense influence sur le peuple. Cette influence, croyait-il, aurait été acquise au gouverneur, si on lui avait accordé le droit de nommer les curés, selon son bon plaisir.

Le programme confié à M. Ryland, avant son départ, suffisait pour l'occuper tout entier ; cependant une nouvelle affaire lui fut recommandée peu après son arrivée en Angleterre. Voici ce dont il s'agissait. Au mois d'octobre, 1810, Mgr. Plessis, à l'occasion de l'emprisonnement de Pie VII à

Savone, publia un mandement dans lequel il invitait les fidèles à prier pour le Saint-Père. Ainsi que l'avaient toujours fait ses prédécesseurs, et comme il l'avait fait lui-même en pareilles circonstances, il prenait dans cette pièce le titre d'évêque de Québec. De là le gouverneur, le docteur Mountain et leurs amis se trouvèrent gravement offensés; ils avaient oublié la circulaire du mois de mars précédent et assuraient que c'était une innovation dangereuse. Nommé par le souverain, l'évêque anglican s'imaginait que sa patente royale interdisait à monseigneur Plessis de prendre le titre que les évêques catholiques de Québec portaient depuis plus de cent cinquante ans.

“ Nous avons ici prié pour le pape,” écrivait le général Craig à M. Ryland; * “ je vous envoie copie du mandement de l'évêque, que vous pourrez montrer au bureau, comme une preuve de l'indépendance complète dans laquelle on aime à se placer. Personne ne m'a parlé du mandement, ni avant, ni après sa publication. Nous avons raison de soupçonner qu'au moyen du docteur Milner, avec qui Plessis correspond assurément, il s'est mis en rapport avec les évêques catholiques de l'Irlande, qui, j'en suis certain, ne manqueront pas d'empêcher cet homme de recon-

* Lettre du 6 novembre 1810.

naitre la suprématie du roi. Il y a ici un jeune homme du nom de Christie,† qui vient de recevoir la permission de pratiquer comme avocat ; il passe en Angleterre, sans qu'on ait pu découvrir un seul motif personnel qui puisse l'engager à entreprendre ce voyage..... Il est très-lié avec Plessis, et nous soupçonnons fortement qu'il va en Angleterre comme son agent, probablement pour correspondre plus intimement que par lettres, avec Milner et les évêques irlandais."

On a peine à comprendre comment un homme sérieux, tel que devait l'être le général Craig, pouvait s'arrêter à de pareilles absurdités. Il n'était pourtant pas le seul à s'occuper du mandement de Mgr. Plessis, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une lettre de M. Ryland, qui écrivait à M. Peel,* sous-secrétaire d'état : " J'ai dernièrement reçu, du lord évêque de Québec, deux copies d'un mandement du révérend J. O. Plessis, en date du vingt-cinq octobre dernier. Ce mandement renferme une violation si flagrante des droits et des prérogatives de la couronne dans la province du Bas-Canada, que je me crois

† M. Christie, qui a publié les lettres de Craig et de Ryland, met sous celle-ci la note suivante : " L'évêque Plessis était un homme bienveillant et digne d'un grand respect ; il n'a jamais confié de mission au jeune homme dont il est ici parlé.

* Depuis Sir Robert Peel ; cette lettre est du 19 février 1811.

autorisé à vous en envoyer une copie, afin que vous la puissiez soumettre à l'attention du comte de Liverpool."

"Le lord évêque croit que cette pièce sera adressée aux ministres de Sa Majesté par le gouverneur général; mais il craint que la maladie de Sir James Craig ne l'empêche d'écrire bientôt à ce sujet..... Dans un mémoire séparé, je suggère l'idée qu'il serait avantageux pour le gouverneur d'obtenir l'opinion des officiers en loi de la couronne sur cette affaire. Ce n'est pas que j'aie le moindre désir de traduire M. Plessis devant les cours de justice du Bas-Canada, parce qu'il s'est illégalement attribué certains pouvoirs comme évêque titulaire de Québec; mais je crois qu'il serait utile de lui prouver, quand on le voudra, que sa conduite a été illégale et que la couronne peut revenir contre lui si elle y est forcée. Je suis persuadé qu'une déclaration de ce genre serait un puissant motif pour engager un homme de sa trempe et de son caractère à se soumettre au bon plaisir de Sa Majesté."

Dans le mémoire qui accompagnait cette lettre, M. Ryland, après avoir rappelé les instructions royales et les articles des traités touchant l'exercice de la religion catholique, exposait aux officiers de la couronne que M. Plessis avait publié, sans le consentement du gouverneur général, un mandement dans lequel il s'arrogeait le titre d'évêque de Québec par la grâce du saint

siège apostolique. A la suite de cette grave accusation, il posait ces trois questions.

Premièrement. — M. Plessis, en publiant ce mandement, et en s'arrogeant le titre et l'autorité d'évêque de Québec, ne s'est-il pas rendu passible d'une poursuite au criminel ?

Secondement. — Sur quel statut doit-on s'appuyer pour intenter une action contre lui, devant la cour provinciale du banc du roi ?

Troisièmement. — A quelles peines pourrait être condamné le dit M. Plessis, s'il était déclaré coupable dans une cour de justice ?

On peut juger, par la pièce précédente, que M. Ryland et ses amis s'engageaient dans cette affaire avec beaucoup de bonne volonté. Par bonheur, les ministres avaient des idées plus larges et plus libérales que celles du général Craig et de ses conseillers, qui se croyaient encore au temps de Cromwell.

Lord Liverpool refusa de changer la constitution du Canada ou de la suspendre ; il savait que la discussion d'une semblable question, si elle était introduite devant le parlement impérial, exciterait de violentes attaques contre le ministère, qui avait déjà assez de peine à se maintenir. Quant aux deux autres propositions, comme elles n'exigeaient point l'intervention du parlement, le secrétaire des colonies, tout

en déclarant qu'il voulait conduire les colonies par la conviction et non par la force, fit préparer un projet d'instructions pour le gouverneur du Canada. En voici les bases : on consentirait à prendre les biens de Saint-Sulpice à certaines conditions, et à les mettre, avec les biens des Jésuites, entre les mains du pouvoir exécutif, qui deviendrait indépendant des chambres ; on reconnaîtrait au civil l'évêque catholique romain, ainsi que les curés, à condition que le gouverneur exercerait les droits de la couronne sur eux et sur leurs paroisses : c'était bien là établir effectivement la suprématie royale, c'est-à-dire remettre aux favoris du gouverneur le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques. Aussi, M. Ryland admirait la sagesse et la libéralité de ces dispositions. Le lord chancelier n'en jugea pas de même : car, ayant été consulté sur la justice des mesures proposées, lord Eldon *inspira* au secrétaire des colonies des scrupules qui, *pour le moment*, arrêtaient ces projets ; et, Dieu merci, personne n'ent ensuite le triste courage de les reprendre tous à la fois.

Quant aux poursuites qu'on voulait intenter contre l'évêque de Québec, aucun des officiers du gouvernement impérial ne jugea à propos de s'en occuper. M. Robert Peel causa, à ce sujet, beaucoup d'inquiétudes et de troubles à M. Ryland, qui avoua que le sous-secrétaire des colonies était un

jeune homme de manières agréables et doué de grands talents, mais l'accusa en même temps de ne rien entendre aux affaires du Canada. Peel avait toujours quelques mots flatteurs pour l'envoyé du général Craig, mais il ne se laissait point convaincre par lui. Lorsque M. Ryland faisait observer que tous les Anglais du Canada suivaient le parti du gouverneur : "Fort bien," répondait l'autre ; "mais les Canadiens sont bien plus nombreux que les Anglais." Et il répéta la même remarque plusieurs fois, de manière à faire comprendre qu'il ne voulait point heurter les préjugés de la partie la plus considérable des habitants. Dans une autre occasion, Peel, au grand scandale de son interlocuteur, demanda, si au lieu de jeter les éditeurs du *Canadien* dans une prison, il n'aurait pas été mieux de les gagner par des procédés plus doux.

Deux fois M. Ryland avait écrit à Peel contre le mandement de l'évêque catholique ; grande fut donc sa surprise, quand il s'aperçut dans une conversation, que l'homme d'état avait complètement oublié ces deux lettres, et les confondait avec une requête dans laquelle le docteur Mountain demandait une somme d'argent pour achever sa cathédrale.*

* " Cette cathédrale," dit M. Ryland, dans une de ses lettres, " fut bâtie sans que la législature s'en mêlât et sur une simple lettre du secrétaire d'état.... Les dépenses

Le bon sens des ministres fit enfin jus de cette misérable chicane, et l'ensev dans un si profond oubli, que person n'osa plus menacer de traduire l'évê devant les tribunaux.

Pendant que M. Ryland voyait tous projets s'évanouir les uns après les aut son protecteur, le général Craig, se prépar à laisser un pays où son administrat despotique l'avait rendu odieux à la ma du peuple, et avait causé une extrême tation dans toute l'étendue de la provir

Avant de quitter le Canada, il aurait fort aise d'arracher à Mgr. Plessis quel réponse tant soit peu favorable à la sup matie royale ; il ignorait que ce pré toujours disposé à rendre à l'autorité qu'il croyait lui devoir, ne céderait rien ce qu'il savait appartenir à Dieu.

“ J'ai dernièrement conversé avec Plessi écrivait Craig ; “ je lui ai parlé de sa po tion et de celle de son clergé..... Il m' prima le désir que cette affaire se termin Il me dit qu'il allait aux Trois-Riviè dans quelques jours, et me pria de remet la question jusqu'après son retour. A-

s'élevèrent à dix-huit mille louis, qui furent payés sur ordres du gouverneur, adressés au receveur géne Comme de raison, ces dépenses ne furent pas soumis l'approbation de la chambre d'assemblée, quoiqu' fussent renfermées dans les comptes publics, qui se tr mettent annuellement aux lords de la Trésorerie.”

consulté Noisieux ou Calonne,* ou tous les deux ? je n'en sais rien ; mais quand il est revenu ici, je l'ai trouvé tout changé, car sa conscience ne lui permettait pas de consentir à ce que la couronne nommât aux cures. Je lui dis aussitôt qu'il était inutile de continuer la conversation ; que cela ne dépendait ni de son refus ni de son consentement ; que ce droit appartenait à la couronne, et serait certainement repris tôt ou tard par le roi. Notre conversation dura deux heures et demie, mais sans aucun résultat, ni d'un côté ni de l'autre.... Nous nous séparâmes bons amis ;..... c'est probablement pour la dernière fois que je l'ai vu, car hier il a fait voile pour visiter le golfe Saint-Laurent."†

Voici maintenant le compte-rendu du même entretien, adressé par Mgr. Plessis à M. Roux, son grand vicaire.

"Hier j'eus avec son excellence le gouverneur une conversation de sept quarts d'heure, dans laquelle il s'épuisa à parler, et moi aussi, sans que nous pussions tomber d'accord sur le seul point qui fut agité, savoir la nomination aux cures ; il la considère opiniâtement comme une affaire civile et comme une prérogative de

* M. Noisieux était grand vicaire aux Trois-Rivières, M. Jacques-Ladislas-Joseph De Calonne, frère du ministre de ce nom sous Louis XVI, était alors aumônier des Ursulines des Trois-Rivières.

† Lettre du 4 juin 1811.

la couronne, dont elle ne se relâchera jamais, et qu'il prétend avoir été exercée de tout temps par les rois de France et d'Angleterre, même avant la *réforme* dans ce dernier royaume. J'essayai de lui faire entendre la différence essentielle qu'il y avait entre le patronage exercé sur certains bénéfices, soit par le roi, soit par des particuliers, et l'institution canonique qui ne peut venir que de l'Eglise, et sans laquelle toutes les commissions ou nominations de souverains et autres patrons ne seraient d'aucun effet. Je lui expliquai ce qu'était la régale, laquelle étant ouverte, le roi de France exerçait sur tous les bénéfices du diocèse vacant la plus grande autorité à laquelle il pût prétendre, et cependant ne conférait point les cures, dont la collation était réservée au chapitre de la cathédrale.

J'ai ajouté que le droit des évêques, sur ce point, était si bien établi, que Bonaparte avait été forcé de le reconnaître par un article exprès du concordat ; que l'exemple qu'il me citait des évêques anglicans, qui ne confèrent aucune cure, ne faisait rien pour nous ; que l'église catholique avait toujours donné à ses évêques plus de pouvoirs que l'église anglicane n'en donnait aux siens ;..... que personne n'était plus soumis que moi, ni plus affectionné au gouvernement ; que j'avais pour principe général de seconder ses vues dans tout ce qui ne blessait pas ma conscience, mais

qu'il m'était défendu d'aller au-delà ; que je sentais plus que personne le désagrément d'occuper une place qui n'était pas avouée et d'y vivre dans la pauvreté, mais que je consentirais volontiers à de plus grandes privations plutôt que de faire des démarches qui me discréditeraient auprès de mon clergé et de mon peuple, engageraient ma conscience et seraient considérées comme une trahison envers l'Eglise, comme une vente de mon épiscopat, surtout s'il en résultait pour moi quelque addition de revenu ; qu'ayant fait autant que mes prédécesseurs pour le service du gouvernement,..... j'espérais que ce gouvernement ne voudrait pas me maltraiter plus que mes prédécesseurs ne l'avaient été, et que, de plus, je tâcherais de mériter de plus en plus sa protection, non pour moi, qui avais passé le méridien de la vie, mais pour les fidèles au salut desquels je m'intéressais ; que la divine providence, qui dirigeait les cœurs et les esprits, amènerait, sans doute, des circonstances plus favorables, etc., etc. Nous disputâmes beaucoup ; mais le gouverneur ne se fâcha point, et nous nous quittâmes, du reste, assez peu satisfaits l'un de l'autre."

Mgr. Plessis regardait l'influence de Sir James Craig auprès du gouvernement impérial, comme beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était réellement ; il redoutait les menaces du gouverneur et craignait

qu'elles n'amenassent une persécution prochaine, peut-être même, un refus de perpétuer l'épiscopat catholique dans la province. L'évêque de Québec était loin de se douter que les affaires allaient prendre une tournure bien différente.

Ces deux hommes ne se revirent plus ; le quatre juin, Mgr. Plessis partait pour faire la visite des îles de la Magdeleine et de la Baie-des-Chaleurs ; le dix-neuf du même mois, le gouverneur s'embarquait pour retourner en Angleterre, à la satisfaction générale des Canadiens, lassés d'être soumis à ses caprices et à son despotisme. Sa santé était dès lors si mauvaise, qu'en partant il craignait de mourir avant d'avoir terminé le voyage. Il survécut cependant quelque temps encore, et mourut au mois de janvier de l'année suivante.*

L'administration arbitraire de Sir James Craig pesa lourdement sur les anciens habitants du pays ; ce vieux soldat, qui avait combattu contre les Français pendant de longues années, s'était accoutumé à regarder comme ennemis ceux qui tenaient à la France par leur origine et par leur langue ; il se défiait d'eux et ne pouvait les considérer comme attachés aux institutions britanniques. Un petit parti de courtisans nourrit et augmenta les préjugés de cet

* Le général Craig n'avait que soixante-deux ans lorsqu'il mourut. Mgr. Plessis mourut précisément au même âge, treize ans plus tard.

homme, que la maladie rendait aigre et soupçonneux, et qui était habitué à ne commander que des soldats.

Malheureusement, une loi, passée en 1803, favorisait ses penchants au despotisme. Adoptée dans un temps où l'on faisait courir le bruit que des agents du gouvernement français fomentaient le mécontentement dans le pays, elle confiait des pouvoirs extraordinaires aux mains du gouverneur et de ses conseillers. Sur un ordre signé par trois membres du conseil exécutif, les plus honnêtes gens pouvaient être arrêtés et jetés en prison, sous une accusation secrète de " haute trahison, de recellement de haute trahison, de soupçon de haute trahison." Ceux qui avaient ainsi été incarcérés, ne jouissaient point des privilèges de l'*habeas corpus*, et ne pouvaient être libérés que sur l'ordre du gouverneur.

Exposé, tout aussi bien que ses prêtres, aux caprices d'un homme inquiet et irritable, Mgr. Plessis évitait d'attirer, sur le clergé catholique, l'orage qui le menaçait sans cesse ; il souhaitait maintenir la paix dont son église avait besoin, et préserver son troupeau des agitations politiques et des horreurs d'une guerre civile. Par sa prudence et sa modération, il espérait conserver une position qui lui permettrait d'agir comme médiateur, si quelque malheur imprévu causait une collision entre l'exécutif et le peuple. Voilà pourquoi il prit toujours

des précautions pour ne point rompre avec Sir James Craig ; on lui reprocha même alors d'avoir cédé trop facilement à quelques exigences du gouverneur, durant les démêlés de l'exécutif avec la chambre d'assemblée. Mais s'il reculait devant les luttes politiques, du moment qu'il s'agissait de soutenir les droits de la religion et de l'Eglise, il devenait inébranlable et aurait mieux aimé perdre la vie que de consentir à admettre aucune des injustes prétentions des adversaires du catholicisme.

VI

Sir George Prevost—Mémoire sur l'église du Canada.

Les inquiétudes de l'évêque de Québec avaient un peu diminué après le départ de Sir James Craig ; mais elles ne s'étaient pas complètement évanouies, car il craignait encore le résultat du voyage de M. Ryland. On avait annoncé l'arrivée prochaine de Sir George Prevost, transféré du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à celui du Canada. Le grand vicaire Burke, qui l'avait bien connu à Halifax, lui rendait un témoignage favorable. " J'aime à vous entendre dire de bonnes choses du nouveau gouverneur," répondait Mgr. Plessis ; " heureux si, comme ses prédécesseurs, il ne se laisse

pas circonvenir par des gens intéressés à desservir les catholiques.”

Ces appréhensions n'étaient point sans avoir quelque fondement. Nonobstant son désir de plaire aux Canadiens, Sir George Prevost entretenait les vues de son prédécesseur, touchant l'existence et l'autorité d'un évêque catholique en Canada ; de fait, sur cette matière, il parut suivre, pendant quelque temps, les conseils des anciens aviseurs de Craig.

Cependant, au printemps de cette année, le gouverneur fit de nouvelles propositions. Mgr. Plessis qui, l'année précédente, avait visité une partie du golfe Saint-Laurent, allait se remettre en route pour parcourir les missions de l'île Saint-Jean, de la Nouvelle-Ecosse et d'une partie du Nouveau-Brunswick, lorsque le général Prevost lui fit remettre la communication suivante : “ J'ai reçu des dépêches d'Angleterre ; on veut vous mettre sur un pied plus respectable ; mais on attend que vous posiez vous-même les conditions. Je désirerais avoir là-dessus vos idées avant votre départ pour le golfe, car il faut pourvoir à tout et bien nous entendre.”

“ Avant mon départ,” répondit l'évêque, “ j'aurai l'honneur de mettre entre les mains de votre excellence un mémoire contenant mes idées et mes principes. Je suis obligé de déclarer d'avance qu'aucune offre temporelle ne me ferait renoncer à

aucune partie de ma juridiction spirituelle. Elle n'est pas à moi ; je la tiens de l'Eglise comme un dépôt, qu'il ne m'est nullement permis de dissiper et dont il faut que je rende compte."

Monseigneur Plessis prépara à la hâte un mémoire, qu'il présenta le quinze mai, peu de jours avant de se mettre en route. Ce travail fournit des détails si intéressants sur l'église du Canada, et explique si clairement la position dans laquelle elle était alors placée, qu'il trouve naturellement ici sa place. "Le mémoire qui suit," dit l'auteur, "a pour objet d'exposer : 1^o ce qu'étaient les évêques du Canada avant la conquête de la colonie ; 2^o ce qu'ils ont été depuis cette conquête ; 3^o l'état où il serait à propos qu'ils fussent à l'avenir....."

Après avoir donné quelques détails sur les anciens évêques, il ajoute :

"Ces six premiers évêques étaient nés en France. L'évêché de Québec étant sur le même pied que ceux de France, ces prélats étaient nommés par un brevet du roi et confirmés par des bulles du siège apostolique, après examen fait de leur foi et de leurs mœurs, conformément au concordat.

"2^o Depuis la conquête. La liberté du culte catholique ayant été accordée aux habitants du Canada *pour subsister en son entier*, par l'article XXVIIe de la capitulation de Montréal en 1760, et par l'article

Ive du traité définitif de paix en 1763, la continuation du ministère pastoral se trouvait nécessairement comprise dans cette concession. La religion catholique ne peut subsister sans clergé. Il fallait donc aux nouveaux sujets de S. M. B., des prêtres pour leur annoncer la parole de Dieu, pour leur administrer les sacrements et autres secours spirituels, et un évêque pour ordonner ces prêtres et pour gouverner spirituellement et le clergé et le peuple de la colonie.

“ L'article XXXe de la capitulation de Montréal, par lequel on demandait que le roi de France continuât de nommer l'évêque du Canada fut justement négativé ; mais aucun autre mode de nomination n'ayant été adopté, le chapitre de la cathédrale se considéra comme revenu à l'ancien droit, suivant lequel, l'évêque était élu par le clergé de l'église vacante et confirmé par le métropolitain ou par le pape, sous le bon plaisir du souverain.”

“ En conséquence, M. Jean-Olivier Briand, l'un des chanoines et des vicaires généraux pendant la vacance du siège, fut élu évêque de Québec par un acte capitulaire du onze septembre 1764, et, muni de la recommandation du gouverneur James Murray, dont il avait mérité la confiance..... il passa en Europe la même année et obtint des bulles du saint-siège, fut consacré au printemps de 1766 et revint en Canada la même année.

Après avoir prêté serment d'allégeance au représentant du roi en sa nouvelle qualité, il en exerça toutes les fonctions avec autant de liberté qu'il en aurait pu avoir sous l'ancien régime, et reçut constamment de la part des différents gouverneurs des témoignages d'une considération distinguée."

"Le palais épiscopal de Québec avait été considérablement endommagé par le bombardement de cette place, en 1759. M. Briand, devenu évêque, le rétablit de ses épargnes sous les yeux du gouvernement provincial, qui non-seulement ne le trouva pas mauvais, mais le prit à loyer en 1778, pour y placer le secrétariat de la province et les autres bureaux publics. Ce loyer subsiste encore et rapporte annuellement à l'évêque cent cinquante livres sterling. Trois ans auparavant, savoir, en 1775, le gouvernement avait accordé au même évêque une pension de deux cents livres sterling, que ses successeurs ont continué de recevoir, en sorte que leur revenu total est de trois cent cinquante livres sterling seulement ; car la révolution française les a privés des deux cent cinquante livres sterling qui leur avaient été conservées sur leur ancien revenu en France."

"Prévoyant les difficultés qui accompagneraient par la suite les mutations d'évêques et surtout les dépenses du voyage que chaque élu serait obligé de faire en Europe pour se procurer la consécration

épiscopale, si l'on n'obviait à ces inconvénients, M. Briand fit goûter à la cour de Rome et au général Guy Carleton, depuis lord Dorchester, et alors gouverneur de la province de Québec, le projet qu'il avait conçu de se donner un coadjuteur, *cum futurâ successionc*. Il convint avec le gouverneur que cette dignité serait conférée à M. Louis Mariauchean Desgly, un des prêtres canadiens de son clergé, pour lequel il obtint des bulles du saint-siège, en vertu desquelles il le consacra à Québec le douze juillet 1772, sous le titre d'évêque de Dorylée."

" Depuis ce temps l'évêque de Québec a toujours eu un coadjuteur, proposé par lui, agréé par le représentant du roi en cette province, admis au serment d'allégeance devant le gouverneur en conseil, confirmé par des bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'évêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, et prêt à succéder à l'évêque en cas de mort ou de résignation, et assermenté de nouveau lorsque son tour est venu d'occuper le siège épiscopal."

" Ainsi M. Briand ayant résigné vers la fin de 1784 après dix-huit ans d'épiscopat, M. Desgly lui succéda et eut pour coadjuteur M. Jean-François Hubert, sous le titre d'évêque d'Almire."

" Après la mort de M. Desgly, arrivée en 1788, M. Hubert eut successivement deux

coadjuteurs, savoir : M. Charles François Bailly, titulaire de Capsa, mort en 1794, et M. Pierre Denaut, titulaire de Canathe, en faveur duquel il résigna en 1797.”

“ Sous le même titre de Canathe, le soussigné devenu coadjuteur de M. Denaut lui a succédé, à sa mort arrivée au commencement de 1806, et a fait agréer pour son coadjuteur M. Bernard-Claude Panet, consacré au printemps de 1807 sous le titre de Saldes en Mauritanie.....”

“ Comme l'on sait très-bien que les évêques de Québec ne prétendent exercer d'autorité qu'au spirituel et seulement sur les sujets catholiques de leur diocèse, on ne leur a contesté ni leur juridiction, ni leurs titres d'évêques de Québec jusqu'à ces années dernières, où des insinuations artificieusement répandues dans les papiers publics et quelques assertions, avancées dans les cours de justice de cette province, ont commencé à jeter sur l'exercice et même sur l'existence de l'épiscopat catholique du Canada, certains nuages propres à priver ces prélats de l'influence qui leur est nécessaire, soit pour la conduite de leur troupeau, soit pour le succès des services que le gouvernement de S. M. pourrait attendre d'eux, pour le maintien du bon ordre et pour la sûreté de la province dans des moments de trouble ou d'invasion.”

“ Il est vrai que nonobstant ces entreprises, dont les premiers essais ne remontent

pas à dix ans....., aujourd'hui, pour les évêques catholiques, il n'y a aucune différence sensible entre leur état et celui où ils étaient avant la conquête, excepté qu'ils n'ont plus de chapitre, ni d'officialité, ni d'entrée au conseil, et que leurs appointements se trouvent être fort au-dessous de ce que sembleraient exiger les circonstances du temps et leur dignité. Mais on ne peut se dissimuler qu'ils sont exposés à rencontrer des obstacles, soit dans leurs transactions privées, soit dans leurs fonctions publiques, et qu'il est difficile que cet ordre de choses subsiste longtemps sans se détériorer encore si l'on n'y apporte un prompt remède....."

"3^e A l'avenir. Les pouvoirs spirituels que l'évêque de Québec exerce lui viennent de l'Eglise, par la voie du souverain pontife. Il ne lui est permis ni de s'en dépouiller en tout ou en partie, ni de les tirer d'une autre source. Mais les fonctions spirituelles ont certains effets extérieurs et civils, et c'est seulement par rapport à ces effets civils et extérieurs, qu'il sent le besoin d'être autorisé à continuer les fonctions de ses prédécesseurs, dans les mêmes principes et avec la même déférence pour les autorités établies, de manière à ne pas rencontrer d'entraves, qui troubleraient la liberté dont lui et ses prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour..... sans procurer aucun avantage au gouvernement."

“ Il désire donc que lui et ses successeurs soient civilement reconnus pour évêques catholiques romains de Québec, ayant sous leur juridiction épiscopale tous les sujets catholiques de S. M. établis dans les provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et dans les îles du Cap-Breton, du Prince-Edouard et de la Magdeleine, et que les dits évêques puissent jouir d'une manière avouée, des droits et prérogatives jusqu'à présent exercés sans interruption par ceux qui les ont précédés dans le gouvernement de l'église du Canada ; de plus, que la propriété du palais épiscopal soit confirmée aux évêques catholiques romains de Québec, et qu'ils puissent transmettre à leurs successeurs évêques les acquisitions qu'ils feront en leur qualité.”

“ Tout occupé du soin de son église, le soussigné croit devoir borner ici ses vœux. Quant à l'influence que pourrait donner à sa place une assignation de revenus, qui lui permettrait de servir plus efficacement le gouvernement de S. M..... ainsi qu'à l'utilité qu'il pourrait y avoir, dans un pays dont au moins les trente-neuf quarantièmes sont catholiques, que le clergé de cette communion fût représenté par son chef dans les conseils exécutif et législatif, ce sont des objets dont il sent le prix, qu'il recevrait avec reconnaissance s'ils lui étaient offerts, et sur lesquels néanmoins

il s'abstiendra de faire aucune demande particulière, s'en rapportant pleinement à la bienveillance et à la sagesse reconnue de Votre Excellence.

(Signé) JOSEPH-OCTAVE PLESSIS.

Ce mémoire dut laisser une impression favorable dans l'esprit de sir Geo. Prevost, qui était naturellement bienveillant et que sa position engageait d'ailleurs à rendre justice au clergé catholique. L'évêque de Québec put dès lors espérer que le gouverneur s'affranchirait du joug des conseillers de Craig ; il se flattait de plus que la chute du ministère anglais, regardée comme probable, laisserait au prince régent la liberté de suivre le penchant qu'on lui attribuait pour les intérêts catholiques. Cependant une autre cause produisit une amélioration bien sensible dans la position de l'église catholique du Canada.

Mgr. Plessis était parti le vingt mai pour continuer sa visite pastorale autour du golfe Saint-Laurent ; il était à parcourir les villages acadiens et les établissements écossais de l'île Saint-Jean, lorsqu'il apprit que la république américaine venait de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne et avait déjà commencé les hostilités. Il ne voulut pas interrompre son voyage, malgré les dangers qu'il courait de la part des croiseurs ennemis ; il visita donc une partie du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse et du

Nouveau-Brunswick, et revint au par l'intérieur des terres, en suivant grandes fatigues une voie qui aujo n'est guères praticable que pour vages.

VII

Guerre américaine—Services rendus par le cl miliciens du Canada—Lettres de lord Bathurs d'évêque catholique romain de Québec reconn actes publics—Départ de sir George Prevost— Drummond—Voyages de l'évêque de Québe Nouvelle-Ecosse et le Haut-Canada—Il est ne seiller législatif.

La colonie tout entière était s armes. Le dix-huit juin précéd congrès américain avait déclaré la à la Grande-Bretagne, et les tro l'Union avaient déjà essayé de dans la Province. En présence des qui menaçaient le pays, le gou avait fait un appel à la loyauté diens, représentés par Craig, comr à se révolter et à s'allier avec la rép américaine. Prevost, au contraire, n point à leur confier la défense du C et ses espérances ne furent point car, de toutes parts, le peuple se le résister aux envahisseurs du sol del

Au nom de la population canadi chambre d'assemblée répondit no à l'appel du gouverneur :

“ Votre Excellence peut se reposer entièrement sur le bon esprit qui anime les sujets de S. M. dans la Province ; leur attachement à la religion de leurs pères, leur loyauté envers le souverain, leur ardent amour pour les véritables intérêts de la patrie, sont de si puissants motifs, que l'ennemi ne saurait les intimider par ses menaces, ni les tromper par ses efforts insidieux.”

Avec la plus franche libéralité, les représentants du peuple pourvurent aux moyens de couvrir les premières dépenses de la guerre ; les milices s'organisèrent, et partout se déployait un zèle incroyable pour la défense du pays. Avant le commencement de septembre, des bataillons de jeunes Canadiens s'étaient portés sur la frontière et s'échelonnaient depuis Yamaska jusqu'à Saint-Régis.

A peine Mgr. Plessis fut-il arrivé à Québec, qu'il s'empressa de pourvoir aux besoins religieux des miliciens, qui demandaient instamment la présence d'un prêtre parmi eux ; il nomma aumônier M. Robitaille, curé de Saint-Marc, et le chargea du soin des troupes stationnées au fort Saint-Jean, à l'Île-aux-Noix et dans les forts voisins ; d'autres prêtres lui furent adjoints à mesure que les lignes de défense s'étendirent.

Au mois d'octobre, l'évêque adressa une circulaire à messieurs les curés pour les

remercier, au nom du gouverneur, de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée, tant pour la levée des milices que pour maintenir la subordination dans les rangs des nouvelles recrues. "Le succès," disait-il dans cette lettre, "a pleinement répondu à vos efforts, auxquels on peut attribuer cette ardeur qui, chaque jour, se développe de plus en plus pour seconder les vues du gouvernement et concourir unanimement et efficacement à la défense de la Province. Nul spectacle plus consolant que celui du patriotisme et de la piété se donnant la main l'un à l'autre, de manière que les fidèles les plus empressés de se purifier par la réception des sacrements, sont aussi les premiers rendus où les ordres de leurs officiers les appellent, et les plus prêts à voler au combat."

Quelques jours après, il adressait des avis et des exhortations à tous ses diocésains, et plus particulièrement à ceux qui surveillaient les mouvements de l'ennemi près de la frontière.

"Deux choses vous sont nécessaires, miliciens chargés sur la frontière de nos plus chers intérêts, et vous commandants et officiers de ces corps estimables ! La première est de ne pas mettre votre confiance dans vos propres forces, comme feraient des infidèles : *hi in curribus et hi in equis*. Les brillants succès que nous attendons de votre ardeur militaire reposent essentielle-

ment sur la bénédiction que Dieu voudra bien donner à vos armes : *nos autem in nomine domini nostri invocabimus*. La seconde est de fuir les vices qui, en vous rendant indignes de la protection du ciel, pourraient attirer sur votre patrie quelque fâcheux et humiliant revers.....

Et vous, N. T. C. F. qui, éloignés du champ de bataille, prenez néanmoins une part si vive au sort de nos guerriers et vous montrez impatients d'être appelés à partager leurs travaux ; vous, femmes pieuses, qui, avec une émotion mêlée de confiance, vous attendez au départ de vos époux comme vous avez consenti à celui de vos enfants ; prêtres, dont le zèle ardent pour la cause publique s'est communiqué si efficacement à vos ouailles par le ministère de la parole, ou qu'une charité attentive a conduits au camp pour y encourager vos jeunes paroissiens, que vous reste-t-il à faire ? sinon de lever les mains vers le ciel, comme Moïse, si l'armée d'Israël en venait aux prises avec les Amalécites."*

Les lettres circulaires et les mandements de l'évêque produisirent de merveilleux effets sur ses diocésains ; ceux-ci montrèrent, par leur conduite, qu'ils avaient été calomniés quand on avait essayé de mettre en doute leur loyauté ; partout où on les employa, ils prouvèrent que la

* Mandement pour des prières publiques, 29 octobre 1812.

religion catholique leur avait appris à rester fidèles à leur drapeau et à défendre bravement le sol de la patrie.

Une tentative des troupes américaines pour pénétrer dans le district de Montréal, durant l'automne de 1813, fournit aux Canadiens l'occasion de déployer un courage digne de la renommée de leurs pères. Trois cents miliciens, accompagnés d'une petite troupe de sauvages, et conduits par le brave de Salaberry, arrêtaient, sur les bords de la rivière Châteaugay, plus de quatre mille américains qui formaient l'armée du général Hampton, et les forcèrent à une retraite précipitée. Ce glorieux combat, livré le vingt-six octobre 1813, servit à déconcerter les plans de l'ennemi et arracha la colonie à un danger imminent. Dans le même temps, une armée plus nombreuse menaçait Montréal d'un autre côté; dix mille hommes, commandés par le général Wilkinson, partaient de Sacket's-Harbour et descendaient le Saint-Laurent dans l'espérance de s'unir avec l'armée de Hampton.

Au bruit de ce nouveau danger, l'évêque s'empressa d'adresser des avis paternels à ceux de ses enfants qui étaient sur les frontières.

“Guerriers,” leur disait-il dans son mandement du onze novembre, “c'est à vous qu'il appartient de vous opposer comme un mur à l'approche des ennemis

et de déconcerter leurs mesures. Ils cessent d'être redoutables dès que le Dieu des armées combattra avec vous; sous sa sainte protection marchez au combat comme à la victoire; soutenez cette réputation d'obéissance, de discipline, de valeur et d'intrépidité que vous ont méritée vos premiers succès. Votre confiance ne sera pas vaine si, en exposant vos vies pour la défense de votre pays et de vos foyers, vous avez soin, avant toutes choses, de faire votre paix avec Dieu."

Par une remarquable coïncidence, le jour même où ce mandement était publié à Québec, les troupes anglaises remportèrent une victoire signalée sur l'armée de Wilkinson, au lieu nommé Chrystler's Farm; et dans cet engagement se distinguait spécialement, à côté des soldats anglais, un corps de voltigeurs canadiens, sous les ordres du major Herriot.

La guerre continua encore une grande partie de l'année suivante, et, chaque fois que l'occasion s'en présenta, le peuple canadien tout entier, encouragé par son premier pasteur, donna des preuves répétées de son dévouement à la patrie.

Repoussés à plusieurs reprises des frontières du Canada, et lassés d'une lutte où ils n'avaient rien à gagner, nos voisins des Etats-Unis songèrent à s'accommoder avec l'Angleterre.

La paix se signa à Gand, au mois de

décembre 1814; elle fut ratifiée d'abord par le prince régent de la Grande-Bretagne, le vingt-neuf du même mois, puis par le président des Etats-Unis, au mois de février 1815

Sir George Prevost ne manqua pas de reconnaître, dans l'occasion, les services de la milice du pays; il informa particulièrement le secrétaire des colonies, du zèle qu'avaient montré Mgr. Plessis et tout son clergé pour la défense du Canada; il lui représenta aussi la salutaire influence que le chef de l'église catholique dans la province exerçait sur ses diocésains. Aussi, une lettre de Lord Bathurst au général Prevost, en 1813, témoignait qu'on n'était plus au temps où l'on menaçait de traîner l'évêque de Québec devant les tribunaux pour avoir pris le titre qui lui appartenait.

“Je dois vous informer,” écrivait lord Bathurst, “que son altesse royale le prince régent, au nom de Sa Majesté, veut que désormais les appointements de l'*évêque catholique* de Québec soient de mille louis par année; c'est un témoignage rendu à la loyauté et à la bonne conduite du *gentilhomme* qui occupe maintenant cette place et des autres membres du clergé catholique de la province.”

Deux mois après, le même ministre répondait à l'évêque anglican, qui s'était plaint de ce que le gouvernement reconnaissait deux titulaires du même diocèse :

“Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir touchant les mesures à prendre pour arrêter le progrès de l'église catholique dans la province, ou pour diminuer la prépondérance qu'elle y a récemment acquise, vous comprendrez comme moi, j'en suis certain, que le temps où les sujets canadiens de S. M. font les plus louables efforts, en défendant la province contre l'ennemi, n'est pas le plus favorable pour introduire des changements qu'ils considéreraient, peut-être à tort, comme restreignant les privilèges de leur église.”*

Vers la même époque, le greffier du conseil exécutif, M. Ryland, était forcé de donner à Mgr. Plessis le titre d'évêque catholique de Québec, dans un document public qu'il lui adressait, et il le faisait de fort mauvaise grâce. “Monsieur Plessis,” écrivait-il au secrétaire de sir George Prevost, “exprime le désir que..... je lui donne le titre d'évêque catholique romain de Québec, au lieu de le nommer surintendant de l'Eglise romaine. Ne me croyant point libre d'adopter un changement contraire à la pratique recommandée dans les instructions de Sa Majesté, je sou mets la question au gouverneur et je me laisserai guider par sa décision.”

Au nom du général Prevost, M. Brenton répondit brièvement que, puisque lord

* Lettre du 27 décembre 1813.

Bathurst lui-même reconnaissait monsieur Plessis comme évêque catholique romain de Québec, il n'existait aucune raison qui empêchât M. Ryland d'en faire autant.

Ainsi les membres de la cabale voyaient leurs insultantes prétentions repoussées par le gouverneur et par le ministre. Ils s'étaient pourtant crus assurés de la victoire, car, sous le général Craig, l'un d'entre eux avait rédigé un projet de lettres patentes, dont voici un extrait :

“ Par ces présentes, nous constituons et nommons N., notre surintendant ecclésiastique pour les affaires de notre Eglise de Rome, dans notre province du Bas-Canada.....

“ Et nous autorisons le dit N., et ses successeurs dans la dite charge,..... à exercer..... la juridiction spirituelle et ecclésiastique, dans notre dite province, suivant la loi,..... et nous avons donné et accordé à notre dit surintendant ecclésiastique pour les affaires de l'Eglise de Rome,.. plein pouvoir et entière autorité de conférer les ordres de diacre et de prêtre ; d'instituer par lui-même, ou par son délégué, les prêtres et les diacres que nous présenterons et nommerons aux bénéfices dans la province, avec charge d'âmes.....”

Comme on le voit, le projet de remettre l'autorité ecclésiastique aux chefs du conseil exécutif était complètement organisé, et il ne lui manquait plus que l'approbation du souverain.

Par sa prudence, sa modération et sa fermeté, Mgr. Plessis avait déjoué les machinations du parti anti-catholique ; sans se laisser entraîner dans les luttes politiques, il s'était maintenu à son poste sur le terrain de la religion ; il avait repoussé, les unes après les autres, les attaques des ennemis de l'Eglise, et non-seulement il prenait publiquement son titre d'évêque de Québec, mais il le faisait reconnaître par les autorités de la colonie et de la métropole.

Il lui restait cependant à obtenir quelques concessions du gouvernement impérial, pour assurer à la hiérarchie catholique l'entière liberté d'action à laquelle elle avait droit dans la province. Des obstacles se présentaient encore dans la voie des améliorations, et l'évêque de Québec avait besoin de courage, de persévérance et d'une protection toute spéciale du ciel, pour maintenir son Eglise dans la position favorable, où, avec la grâce de Dieu, il avait réussi à la placer. Humiliée sous le général Prevost, la ligue des fonctionnaires n'était ni détruite ni dispersée ; elle possédait des agents, du crédit et des protecteurs ; c'était même en partie sur ses représentations, que venait d'être rappelé le gouverneur qui, par sa prudence, avait conservé le Canada à l'Angleterre, mais qui avait eu le tort de rendre justice aux anciens habitants du pays.

En prorogeant les chambres le vingt-cinq

mars 1815, sir G. Prevost les informa qu'il était rappelé en Angleterre afin de repousser des accusations qui attaquaient sa réputation militaire. Quoique malade, il partit pour l'Angleterre le trois d'avril, et prit la voie de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Les adresses les plus flatteuses lui furent présentées avant son départ, surtout de la part des Canadiens d'origine française, qui lui savaient gré de son impartialité à leur égard. Il fut sincèrement regretté de l'évêque de Québec, qui connaissait ses bonnes dispositions pour les institutions religieuses du Canada.

“ Notre bon sir George est parti,” écrivait-il peu après au grand vicaire MacDonell, “ et avec lui ont disparu une partie de vos espérances et des miennes pour l'avancement des lettres et de la religion catholique dans notre pays.”

Sir Gordon Drummond qui fut chargé de l'administration temporaire du gouvernement, en attendant qu'un successeur eût été nommé à sir George Prevost, n'avait ni le temps ni l'inclination de s'occuper des affaires de l'église catholique.

La conclusion de la paix permit au prélat de reprendre la visite des missions renfermées dans les provinces du golfe Saint-Laurent. Parti à la fin de mai 1815, il parcourut le littoral du Cap-Breton, où il visita les ruines de Louisbourg, occupées par quelques pauvres familles de pêcheurs ;

sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, il s'arrêta à plusieurs villages qu'avaient établis, depuis peu d'années, des Acadiens revenus de l'exil pour habiter un coin de leur ancienne patrie. A Halifax, il fut reçu avec honneur par les autorités anglaises, et fit connaissance avec sir John Coape Sherbrooke, alors lieutenant-gouverneur de la province.

Après avoir parcouru les missions les plus importantes de l'ancienne Acadie et remonté la rivière Saint-Jean jusqu'au village sauvage de Sainte-Anne, il revint au Canada, en passant par Boston, New-York et Albany. C'est dans la première de ces villes qu'il rencontra Monseigneur de Cheverus, qui en était évêque, et qui depuis devint archevêque de Bordeaux et cardinal ; là aussi il fit connaissance avec le vénérable grand vicaire M. Matignon, qui voulut accompagner l'évêque de Québec jusques à sa ville épiscopale.

Mgr. Plessis avait parcouru toutes les parties de son vaste diocèse, à l'exception du Haut-Canada, qu'il entreprit de visiter en 1816 ; c'était un voyage alors fort difficile. Les villages, encore peu nombreux, étaient séparés les uns des autres par d'interminables forêts. On trouvait çà et là quelques groupes de catholiques ; les plus considérables s'étaient formés à Saint-Raphaël de Glengarry, à Kingston et à Sandwich. Le prélat s'arrêta plusieurs jours

à Kingston,* d'où il partit pour Sandwich et Saint-Pierre de la Rivière-à-la-Tranche, deux établissements jetés, à cette époque, sur les confins de la civilisation. Au-delà commençaient les grandes solitudes de l'ouest, connues sous le nom de pays d'*en haut*, et où un grand nombre de Canadiens faisaient la traite pour la compagnie de la Baie-d'Hudson et celle du Nord Ouest. Dans les vues de subvenir aux besoins spirituels de ces pauvres catholiques, privés depuis longtemps de toute instruction religieuse, et en même temps avec l'espérance de procurer la conversion des infidèles, l'évêque de Québec se disposa à fonder une mission permanente au centre des contrées sauvages du Nord-Ouest.

En effet, cette année, sur la demande de lord Selkirk, qui s'occupait de former une colonie à la Rivière-Rouge près du lac Winnipeg, M. Tabeau, curé de Boucherville, avait été envoyé au fort William, situé à l'extrémité occidentale du lac Supérieur ; il y devait rencontrer les *voyageurs du Nord*† et prendre des informations sur les moyens d'établir deux missionnaires à

* En 1816, Kingston renfermait soixante-quinze familles catholiques, dont cinquante-cinq étaient canadiennes, et vingt, soit écossaises soit irlandaises. Sandwich avait une population catholique de quinze cents âmes. Les deux établissements de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche, contenaient environ quatre cent cinquante âmes.

† On nommait *voyageurs* les hommes engagés par les compagnies du Nord-Ouest et de la Baie-d'Hudson, soit

la Rivière-Rouge, au milieu des familles qui commençaient à s'y réunir.

L'année 1816 fut marquée par un certain mécontentement politique, causé par le succès apparent du parti opposé à Sir George Prevost, et par les efforts des chefs de la bureaucratie pour regagner le terrain qu'ils avaient perdu. Une vague inquiétude touchant leurs projets s'emparait de l'esprit du peuple et même d'une partie du clergé. Sir John Coape Sherbrooke, qui venait d'être nommé gouverneur du Canada, reçut de lord Bathurst l'instruction de travailler à concilier les catholiques. " Le système adopté par la législature de la Grande-Bretagne," écrivait le ministre, " empêche de soutenir les protestants contre les catholiques romains, dans la province du Bas-Canada..... L'on est ici disposé à favoriser les désirs et les intérêts de ces derniers..... si vous pouvez arriver à une bonne entente avec leur église."

Pour obtenir ce résultat, le nouveau gouverneur proposa d'appeler l'évêque catholique au conseil législatif, et de favoriser l'institution de vicaires apostoliques dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard. Ces deux propositions

pour conduire leurs canots, soit pour faire la traite avec les sauvages. Les voyageurs qui s'arrêtaient au fort William portaient le nom *mangeurs* de lard; les vrais *voyageurs du Nord* étaient ceux qui demeuraient au-delà de ce poste, et ne descendaient à Montréal qu'après un séjour de plusieurs années dans les pays sauvages.

furent soumises en Angleterre, à l'avocat-général, qui les approuva.* Après avoir pris l'avis de ses amis et pesé mûrement les avantages que la religion pourrait retirer de sa présence au conseil législatif, Mgr. Plessis se décida à accepter la faveur qu'on voulait accorder aux catholiques du Canada dans la personne de leur évêque, et par un *mandamus* du trente avril 1817, il fut nommé conseiller législatif. Dans cet instrument, il était officiellement reconnu, par le prince régent, comme évêque catholique romain de Québec.

Informé d'avance de la résolution du gouvernement impérial, le juge en chef du Bas-Canada, M. Sewell, protesta contre cette mesure, et déclara qu'elle tendait à reconnaître l'autorité du pape dans les domaines de l'empire britannique ; il proposait d'adopter quelque expédient pour sauver au moins les apparences. Comme la nomination s'était faite après mûre délibération, lord Bathurst refusa de revenir sur ses pas ; bien plus, le gouvernement consentit même à reconnaître un coadjuteur *cum futurâ successionē*, quand il aurait été présenté au gouverneur.

Pendant le reste de sa vie, l'évêque de Québec siégea régulièrement au conseil législatif, afin d'y protéger les intérêts de la religion et de la patrie. Quoique placé avec

* Rapport de Sir C. Robinson, 1er mars 1817.

la minorité dans la chambre, dont les principaux membres appartenaient à la religion anglicane et se laissaient guider sur les matières ecclésiastiques par le docteur Mountain, Mgr. Plessis ne manquait jamais de revendiquer avec fermeté les droits des Canadiens catholiques, lorsque quelque voie ennemie s'élevait pour attaquer leurs institutions ou leurs droits.

En 1821, il se prononça fortement contre une décision de ses collègues, en vertu de laquelle la branche populaire de la législature se trouvait privée d'une partie de ses privilèges dans le vote de la liste civile. Il résista avec tant de courage en 1824, à quelques empiétements proposés par le parti ultra-anglican, qu'il fit rejeter des propositions offensantes pour les catholiques ; sa victoire fut complète, et l'évêque anglican laissa la salle, en protestant contre le peu de dévouement des conseillers à la religion de leur auguste souverain.

VIII

Réglement de vie—Occupations journalières—Correspondance—Portrait—Rapports avec son clergé—Amis—Gaité.

Après avoir suivi le digne évêque de Québec au milieu de la longue et pénible lutte qu'il eut à soutenir pendant plus de

dix ans, pour défendre l'existence de son siège et la liberté du culte catholique, il convient de le considérer dans les détails de la vie intime et dans ses rapports avec les différentes portions de son troupeau.

Comme il l'avait prédit lorsqu'il fut élevé sur le siège de Québec, sa vie, durant son épiscopat, fut une suite non interrompue de sacrifices et de travail. L'on peut se figurer quelles étaient ses inquiétudes et ses angoisses, dans les temps où il voyait son église assaillie par les mesquines taquineries de quelques officiers publics, qui se regardaient comme les arbitres des destinées du Canada, et qui du haut de leurs bureaux abaissaient un œil de mépris sur la religion catholique. Ces hommes, il les connaissait ; il aurait pu dévoiler leurs manœuvres à son peuple, qui était bien disposé à soutenir son premier pasteur. Mais de ces révélations pouvaient naître des haines profondes ; l'autorité déjà assez peu respectée du gouverneur Craig serait tombée dans une complète impuissance ; les offres de la république américaine pouvaient alors devenir assez séduisantes pour égarer quelques esprits inquiets et ébranler leur fidélité. Dans la crainte d'exposer une partie de son troupeau à ces dangereux résultats, l'évêque de Québec crut devoir se taire, souffrir et attendre.

D'un autre côté, que de reproches n'avait-il pas à endurer de la part de quelques

patriotes ardents, qui, ne comprenant pas ses motifs, l'accusaient d'être timide, obséquieux, indifférent à la bonne ou à la mauvaise fortune de ses compatriotes ! C'était-là pour lui une douloureuse épreuve, à laquelle il se résigna cependant, afin de ne point compromettre l'avenir de ses ouailles.

Si pendant plusieurs années sa carrière parut moins hérissée de difficultés, Dieu lui réservait pour la fin de sa vie d'amères contradictions, d'autant plus sensibles à son âme, qu'elles lui furent suscitées par des frères qui avaient combattu avec lui les ennemis du dehors. Lorsque, à ces grandes sources de tristesse, l'on joint les nombreuses misères qui, chaque jour, assaillent la vie d'un homme chargé de gouverner au spirituel un immense territoire et redevable de son temps et de ses talents au plus petit comme au plus grand de ses diocésains, on comprend qu'il avait raison de s'attendre, comme il l'exprimait, à être purifié par un ministère bien crucifié et bien contrarié.

A côté des souffrances de l'âme, les peines corporelles lui semblaient bien légères. Quant aux occupations constantes de tous les jours, loin de les redouter, il les recherchait comme des distractions, et semblait embarrassé lorsqu'il en rencontrait moins qu'à l'ordinaire. Régulier et méthodique, il prenait les moyens les plus

convenables pour expédier les affaires à mesure qu'elles se présentaient, de manière à ne les laisser jamais s'accumuler.

Après son élévation à l'épiscopat, il observait, autant qu'il le pouvait, le règlement qu'il avait suivi pendant qu'il était curé de Québec ; sa journée se prolongeait depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à onze heures et demie du soir ; son temps était réglé soigneusement et ménagé avec la plus stricte économie. Ainsi que ses prédécesseurs, il jouissait de la généreuse hospitalité du séminaire de Québec. Eh bien ! de tous les habitants de la maison, pas un n'était plus exact que lui à observer le règlement de la communauté, dans les parties qu'il pouvait suivre sans nuire à ses devoirs d'évêque.

A six heures et demie, il avait fait son oraison, dit une partie du bréviaire du jour et se trouvait prêt à commencer la messe. C'était toujours après une longue préparation et avec un profond respect, qu'il célébrait le saint sacrifice, pendant lequel il observait scrupuleusement les cérémonies ordonnées par l'Eglise.

Au milieu de ses occupations multipliées et de ses profondes études de théologie, il avait trouvé le temps de si bien apprendre les rubriques, qu'il lui était rarement nécessaire de recourir à un manuel pour se rappeler ces détails compliqués qui mettent souvent les meilleures mémoires

en défaut; il était également versé dans les cérémonies qui sont prescrites aux officiers employés dans le chœur. Loin de regarder ces rites comme des observances oiseuses, il faisait remarquer que, puisque Dieu lui-même n'avait pas jugé indigne de Sa Majesté de régler le cérémonial à suivre dans les sacrifices de l'ancienne loi, les ministres du culte catholique doivent singulièrement respecter les cérémonies prescrites par l'Eglise dans la célébration du grand sacrifice de la loi nouvelle. Aussi veillait-il attentivement à ce que les clercs de sa cathédrale les observassent avec exactitude, et il leur répétait cette maxime qu'il avait adoptée lui-même : *Omnia secundum ordinem fiant.*

Vers sept heures et demie du matin il se mettait au bureau, qu'il ne quittait que pour les repas, la récitation du bréviaire et les exercices de piété. Le souper était suivi d'une heure de récréation, pendant laquelle il causait familièrement avec les directeurs du séminaire et les prêtres attachés au service de la cathédrale. Il prenait une part active dans la conversation et la rendait utile et agréable par le sel attique de son esprit, par le charme de ses narrations et par l'étendue de ses connaissances. Bien peu d'hommes racontaient aussi heureusement; il avait le talent de saisir à la volée un fait souvent peu remarquable par lui-même; il s'en emparait, le

façonnait, en présentait les parties les plus saillantes sous une forme neuve et intéressante. Quelquefois il faisait ressortir, par une expression piquante, ce qu'il y avait d'insolite, de ridicule, d'absurde dans un mot ou dans une situation. La matière de ses récits paraissait inépuisable : les fruits de ses études, de ses lectures, de ses méditations, les souvenirs de sa jeunesse, ses rapports avec les anciens évêques, les traditions recueillies sur les derniers temps de la domination française, ses voyages dans le Canada et les provinces voisines, les scènes grotesques passées sous ses yeux dans les assemblées de marguilliers et de notables, les chroniques des vieilles paroisses, les merveilles de Londres, de Paris et de Rome ; tel était le champ étendu qu'il savait dérouler devant ses auditeurs de manière à les intéresser et à les instruire.

Ses occupations journalières, variées dans leur objet immédiat, aboutissaient toujours au même but principal : la gloire de Dieu d'abord, puis l'avantage du prochain. Comme saint Paul, il pouvait dire qu'il avait la sollicitude de toutes les églises ; car, de son cabinet, il dirigeait toutes les affaires religieuses de son vaste diocèse. Seul, il faisait tout mouvoir : communautés, séminaires, collèges, missions, paroisses. Dans les circonstances difficiles, les curés s'adressaient directement à lui

pour recevoir ses avis, et tous étaient assurés de recevoir, dans le plus court délai, une réponse de la main même de leur évêque : quoiqu'il eût auprès de lui un secrétaire et un sous-secrétaire, il ne les employait généralement que pour l'enregistrement de lettres importantes ou pour les transactions ordinaires des bureaux de l'évêché.

Aussi sa correspondance était immense et embrassait toutes sortes d'affaires, depuis celles qu'il traitait avec la cour de Rome et le ministre des colonies, jusqu'aux directions qu'il adressait à l'économe du collège de Nicolet ou aux avis paternels qu'il donnait au plus jeune de ses prêtres. Les nombreux et volumineux registres de ses lettres, conservés aux archives de l'archevêché de Québec, ne contiennent qu'une partie de sa correspondance durant son long épiscopat. Il applanissait les difficultés des membres de son clergé, les dirigeait dans la conduite de leurs paroisses, leur donnait des avis pour eux-mêmes et pour leurs ouailles. Avec le cardinal préfet de la Propagande il entretenait des rapports suivis, et lui rendait un compte fidèle de l'état de la religion dans son diocèse ; il écrivait fréquemment aux gouverneurs du Canada, aux chefs civils des provinces renfermées dans son diocèse, aux évêques d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.

D'un style net, clair, concis, ses lettres,

comme ses discours, ne renferment rien d'inutile ; elles dénotent dans l'écrivain une science profonde des matières ecclésiastiques, des connaissances variées, une intelligence supérieure toujours servie à souhait par une forte et heureuse mémoire ; " et," suivant un de ses amis, " un enjouement qui lui était propre et qui brillait dans ses conversations familières."

De sa ville épiscopale il veillait sur toutes les parties de son diocèse, y maintenait la discipline ecclésiastique et faisait observer exactement les saints canons ; pour cette fin, il exigeait que ses grands vicaires, placés dans les centres importants, lui fissent des rapports fréquents sur les paroisses de leurs cantons. C'était surtout avec monsieur Roux, supérieur du séminaire de Montréal, qu'il correspondait le plus souvent, car il le considérait comme son premier et principal grand vicaire ; il le consultait, lui communiquait confidentiellement ses plans et lui faisait part des joies et des afflictions de son église.

Le chapitre de la cathédrale s'était peu à peu éteint après la conquête du pays, et n'avait pu être renouvelé à cause du petit nombre de prêtres et de l'extinction des prébendes. Quoique privé de ce secours, Mgr. Plessis ne manquait point de célébrer avec splendeur les grandes fêtes de l'année, au moyen des quelques directeurs, des ecclésiastiques et des élèves du Séminaire,

qui restaient encore à sa disposition. Dans ces jours solennels, on remarquait l'imposante figure du prélat, au milieu des ministres qui l'entouraient à l'autel pendant la célébration des saints mystères. Quoiqu'il fût d'une taille un peu au-dessous de la moyenne, ses larges épaules, ses formes robustes et vigoureuses, la gravité de sa démarche, la dignité de son maintien semblaient le grandir au-dessus de tous ses assistants et le désigner tout naturellement comme destiné à commander.

“ Tel il parut le jour de sa consécration,” fait observer un des orateurs qui ont prononcé son éloge, “ tel vous l'avez vu nombre de fois, et toujours vous avez été saisis à cette vue d'une admiration religieuse. Ne fixions-nous pas nos regards avec complaisance sur la personne de cet auguste prélat, dans les fêtes pompeuses dont il aimait par sa présence à augmenter la splendeur, et où la majesté de sa personne imprimait si vivement dans tous les cœurs cette sainte vénération pour le sacré ministère et cette haute idée de la religion dont il était lui-même pénétré ? ”

C'était surtout dans les grandes et pompeuses réunions du clergé, qui avaient lieu à la fête du *sacerdoce*, qu'il faisait beau voir la grande figure du prélat. Ses yeux perçants semblaient sonder le cœur de ceux sur qui il les laissait tomber ; sa tête puissante, remarquable par la noblesse des

traits, par un front large et élevé, devenait le centre de tous les regards et dominait l'assemblée entière, lorsque du haut du sanctuaire de la cathédrale, et environné d'un triple cercle de ses prêtres, il leur adressait une allocution en latin ou recevait entre ses mains la rénovation des vœux de chacun d'entre eux, depuis le vétéran du sacerdoce courbé sous le poids des travaux et des années, jusqu'au jeune lévite, à peine entré dans la carrière ecclésiastique.

Sachant que de la piété et de la science du clergé dépend ordinairement l'avancement spirituel des fidèles, Mgr. Plessis inculquait fréquemment à ses prêtres l'importance de l'étude, de la méditation et de la retraite. Dans ses lettres, dans ses conversations, dans ses discours publics, il leur suggérait les moyens de se maintenir dans la pratique des vertus qui conviennent à leur état, et les exhortait à n'en négliger aucun.

Lui-même était pour eux une leçon vivante, car il pouvait être à bon droit regardé comme la forme et le modèle de son clergé. Sa solide piété, ses mœurs irréprochables, son attachement à observer la discipline de l'Eglise, sa régularité extrême en faisaient un ecclésiastique accompli sous tous les rapports. Aussi ses exemples influaient grandement sur la conduite de ses prêtres, qui tâchaient d'imiter la vie édifiante de leur évêque.

La plupart d'entre eux l'aimaient comme des enfants aiment un père, et auraient été fâchés de l'affliger en quoi que ce fût.

“ Si j'avais offensé cet homme-là,” disait un jour M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne, “ je consentirais à me traîner sur les genoux, depuis mon presbytère jusqu'à Québec, pour lui demander pardon de ma faute.” *

A bon droit on peut dire que les maximes et les exemples du grand évêque ont laissé sur le caractère du clergé canadien une empreinte qui demeurera ineffaçable et qui s'est étendue sur le peuple tout entier.

De son côté, il s'attachait à ses prêtres ; il aimait à les voir et à converser avec eux. Sa porte leur était toujours ouverte et il se plaisait à les admettre à sa table, dans sa maison de Saint-Roch, où, pour cette fin, il passait ordinairement une journée chaque semaine. Durant leurs maladies, il s'informait souvent d'eux, les visitait quand il le pouvait et cherchait à leur procurer des soins et des secours lorsqu'ils en manquaient.

Cet homme qui paraissait si froid, si impassible au milieu des difficultés de la vie, avait cependant un cœur fort sensible. Bien des fois l'on a vu de grosses larmes couler sur ses joues, lorsqu'il assistait à la sépulture de quelqu'un de ses anciens

* M. Charles-François Painchaud était un des hommes les plus aimables et les plus brillants du clergé canadien.

coopérateurs dans la vigne du père de famille. Durant ses luttes les plus pénibles, alors que sur ses traits se reflétaient les souffrances morales, la voix de quelqu'un des prêtres, qui lui étaient particulièrement attachés, suffisait pour ramener la sérénité sur son front et dissiper jusqu'aux dernières traces de l'orage. Ces amis intimes n'étaient pas nombreux ; mais on peut juger de leur valeur quand on sait ce qu'étaient les De Guise, les Girouard, les Desjardins, les Turgeon, les Perras, les Maguire, les Rimbault.

Lorsque le digne prélat pouvait, pendant quelques jours, oublier les inquiétudes et les soucis attachés à l'épiscopat, sa gravité cédait la place à une gaité franche et presque enfantine.

C'était surtout pendant les quelques jours qu'il passait annuellement au collège de Nicolet qu'il semblait secouer le poids de sa dignité et remonter le cours des années, afin de se rapprocher de la jeunesse. Le sourire sur les lèvres, il parcourait les rangs des étudiants ; il les connaissait presque tous par leur nom ; à chacun il adressait quelques paroles pleines de bienveillance et d'amabilité ; il les interrogeait avec bonté, et s'il arrachait une réponse spirituelle à quelqu'un, il était le premier à en rire de tout cœur. Parfois il allait jusqu'à présider aux récréations de ces jeunes gens et à leur suggérer des

chants ou des jeux, qui lui rappelaient les amusements de ses premières années. C'était un père rentré au sein de sa famille, après une longue séparation, et jouissant de la joie de ses enfants bien-aimés.

Au fond de son âme il y avait une forte dose de gaité ; elle était comprimée ordinairement par les exigences de sa position, mais souvent elle débordait malgré tous ses efforts pour l'étouffer. Bien des fois, au milieu de solennelles cérémonies, il arrivait qu'une figure grotesque ou une franche balourdise d'un de ses assistants bouleversait sa gravité et lui imposait la rude tâche de refouler les mouvements d'un rire convulsif. C'était surtout durant le cours de la visite épiscopale que se présentaient le plus fréquemment les occasions, qui, malgré ses résistances, lui faisaient perdre son sérieux ordinaire dans l'exercice de ses fonctions ; cette propension à rire l'humiliait beaucoup, mais il ne la pouvait maîtriser, lorsqu'un objet ridicule ou une circonstance bizarre frappait tout à coup ses yeux.

Il avouait que bien des fois il ne s'était contenu qu'avec des efforts incroyables. Dans une des paroisses récemment établies au nord de Montréal, il venait d'être reçu avec les honneurs militaires. Après son entrée solennelle dans l'église, comme il se détournait pour donner, de l'autel, la bénédiction à la foule, il s'arrête pendant

quelques instants sans pouvoir prononcer une seule parole ; lorsqu'il réussit en se faisant entendre, sa voix est brisée et se brise à chaque instant prête à lui manquer. — " Monseigneur est-il malade ? " demandèrent un des prêtres de la mission à M. Turgot alors secrétaire. — " Non, " répond celui qui comprenait la cause de l'embarras, " mais il a remarqué quelque chose qui porte à rire. " Le prélat expliqua en un mot l'énigme : au milieu du peuple pieusement agenouillé, il avait aperçu une cinquantaine de jeunes gens, restés debout, affectant une tenue militaire, et portant à l'épaule des fusils de toutes les formes et de tous les calibres. Ces miliciens amateurs avaient entendu dire qu'un soldat sous les armes ne doit ni s'agenouiller ni se découvrir dans l'église ; aussi, ils se tenaient droits et couverts : les uns avaient sur la tête un chapeau de paille, orné de longues plumes de coq ; d'autres portaient une toque blanche à large bordure blanche et surmontée d'un énorme pompon de laine. L'attitude et l'accoutrement de ces braves étaient si comiques, que l'évêque, en les apercevant, éprouva la plus grande difficulté à comprimer le rire qui, malgré lui, montait à chaque instant sur ses lèvres.

Vers cette époque, les églises de la campagne renfermaient beaucoup de peintures détestables, dont quelques-unes étaient de véritables caricatures, plus propres à exciter

la gaité qu'à entretenir la piété des fidèles. Mgr. Plessis s'attachait à faire disparaître du lieu saint ces croûtes informes et à les reléguer dans les greniers ; mais il avait beau les proscrire, il en échappait toujours quelques-unes, qui semblaient chargées de venger leurs compagnes exilées.

Un premier jour de visite, le prélat, du haut de la chaire de Saint-François de Neuville, adressait son discours d'entrée à de nombreux auditeurs, fort attentifs aux paroles de leur premier pasteur. Pendant un des passages les plus sérieux du sermon, il se tourne vers le chœur et jette les yeux sur une toile barbouillée de vives couleurs ; il les détourne promptement, parce qu'il a reconnu un piège tendu à sa gravité ; puis malgré lui, il les reporte sur la malencontreuse peinture, qui semble le fasciner. Vaincu, il s'arrête et plonge un regard dévorant au fond de ce ciel empourpré. Quelle scène ! Une masse d'étoiles, le soleil et une moitié de la lune sont emportés sur les ailes grisonnantes d'un ange. C'est bien saint Michel, en habit rouge, pantalon bleu et belles bottes à l'écuyère ; l'archange s'élance vers la terre en héros de roman, tête haute et flamberge au vent, prêt à frapper d'estoc et de taille. De son lourd et épais talon, il va écraser le nez robuste de Lucifer, qui se prépare à le recevoir sur ses cornes, et répond à ses menaces par une grimace effroyable.

La scène produit son effet sur le prédicateur ; mille et mille idées étranges et bizarres se croisent dans son imagination ; sa poitrine se gonfle, ses lèvres se dilatent ; il éprouve un immense besoin de rire ; chaque mot s'arrête au passage, prêt à l'étouffer. Il s'assied, se relève, tousse ; peines inutiles ! rien ne peut chasser de son esprit cette inimitable grimace de Satan. De désespoir, il se hâte d'arriver à la péroraison, gagne la sacristie, se laisse cheoir sur une chaise, et décharge son cœur par un rire vigoureux et prolongé.

On comprend qu'après avoir joué un si vilain tour, le tableau, avec ses personnages, fut consigné au grenier de l'église pour ne plus jamais reparaitre au grand jour. " Et il l'avait bien mérité, " ajoutait l'évêque en rapportant cette anecdote, " il m'avait fait passer par une des plus rudes épreuves de ma vie, car je craignais à chaque instant de m'éclater de rire en pleine chaire. "

IX

Elèves du grand séminaire—Jeunes prêtres—Respect général pour l'évêque de Québec—Visites épiscopales—collège de Saint-Hyacinthe—Eglise et petit collège du faubourg saint-Roch.

Convaincu qu'il importe plus d'avoir de bons prêtres que d'en avoir beaucoup,

Mgr. Plessis apportait un soin extrême à bien choisir les jeunes gens qu'il admettait à l'état ecclésiastique ; il surveillait les élèves du grand séminaire ; il les interrogeait lui-même pour découvrir leurs talents et leur capacité, il s'enquérail fréquemment de leur caractère et de leur conduite. Les dimanches, il leur donnait une conférence soit sur l'écriture sainte, soit sur le rituel ou sur l'administration des paroisses. Il rendait cette instruction si intéressante, que tous y assistaient avec plaisir, à l'exception toutefois de ceux dont la conscience était chargée de quelque faute commise dans les cérémonies ou dans le chant, pendant les offices de la journée, ou qui, durant la semaine, avaient manqué à quelque point du règlement, particulièrement à l'article du silence.

Sur la tête de certains coupables, l'orage fondait d'une manière terrible ; tandis que, grave et solennelle, l'admonition tombait sur d'autres, lentement, mais rudement. Pour le patient condamné à rester sur la sellette, il n'y avait point de meilleur remède que le silence le plus parfait et le plus longanime. Malheur à lui quand il essayait de s'abriter derrière quelques excuses. Souvent la réprimande qu'il subissait publiquement était une épreuve décisive ; elle n'avait peut-être d'autre objet, que de découvrir le défaut de la cuirasse dans le caractère du jeune aspirant. Quand

il se montrait impatient, revêche, surtout s'il répondait sans nécessité aux reproches qui lui étaient adressés, son sort était décidé; c'en était fait de lui. "Un prêtre, comme un soldat," disait le prélat, "est tenu de recevoir les ordres et les réprimandes de ses supérieurs sans murmurer devant ses confrères."

Lorsque la séance était levée, celui qui avait enduré patiemment la semonce pouvait en particulier plaider sa cause auprès de l'évêque; bien loin de s'en offenser, celui-ci était toujours disposé alors à recevoir des explications et à faire entendre des paroles d'encouragement et de consolation.

Au sortir du grand séminaire, le jeune prêtre était l'objet de la sollicitude de Mgr. Plessis; les lettres du vénérable prélat, adressées à de nouveaux vicaires, à des missionnaires encore dépourvus d'expérience, occupent une large place dans sa correspondance. Il s'attachait à les prémunir contre les dangers de leur position, à leur tracer un règlement de vie, à leur donner de salutaires conseils pour les guider dans l'exercice du saint ministère.

Ce n'était pas seulement au sein de son clergé que l'évêque de Québec jouissait d'une estime et d'une vénération justement méritées; toutes les classes de la société le respectaient profondément. Nos frères séparés l'honoraient pour ses vertus et ses

talents universellement reconnus ; les chefs du parti opposé à la cause catholique ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa haute intelligence, sa modération et sa persévérance ; avec les gouverneurs il savait maintenir des rapports de civilité et de bienveillance, lors même qu'il résistait à leurs demandes ; Sir George Prevost et Sir John Sherbrooke, en particulier, lui avaient donné leur amitié. Quant à ses diocésains, tous le connaissaient, le vénéraient et lui étaient attachés. Les membres catholiques des deux chambres recouraient volontiers à ses lumières et à sa prudence, lorsqu'il s'agissait des grands intérêts de la province. Séparés quelquefois de lui sur des mesures secondaires, ils réclamaient ses conseils et son appui dans les occasions importantes, car ils le savaient entièrement dévoué à sa patrie et ils appréciaient la valeur de son nom auprès de la population canadienne.

Les citoyens de Québec, au milieu des quels il avait passé la plus grande partie de sa vie et dont il avait été le curé pendant bien des années, lui étaient complètement dévoués, et plusieurs d'entre eux tenaient à sa disposition leurs bourses aussi bien que leurs cœurs ; quelques-uns des principaux marchands de la ville étaient toujours prêts à répondre à ses appels. Ses revenus étaient engagés d'avance pour les églises, les missions, les malheureux ; mais s'il lui arrivait tout à coup une demande pressante

en faveur d'une œuvre de charité, il n'avait pas besoin de recourir à un emprunt ; il lui suffisait d'envoyer à un de ces honnêtes bourgeois une recommandation formulée brièvement, et la somme requise arrivait un quart-d'heure après.

Parmi les populations des faubourgs et de la campagne, il était la grandeur et l'autorité personnifiées. Un seul mot de sa part avait plus de poids sur les masses que les plus éloquents discours des orateurs populaires ; elles avaient en lui une pleine confiance, parce qu'il était le serviteur de Dieu et le père du peuple.

L'année où monseigneur Plessis devait s'arrêter dans une paroisse, pour y faire sa visite épiscopale, était regardée comme une année de bénédiction. Avec quel empressement son arrivée était attendue par la population rassemblée autour de l'église ! Voitures et cavaliers s'étaient avancés jusqu'aux limites de la paroisse pour recevoir l'évêque ; leurs files pressées entouraient ou suivaient son carosse. Au carillon des cloches, au bruit de la fusillade, l'escorte débouchait sur la place publique ; la foule silencieuse se précipitait à genoux devant le premier pasteur, qui, la tête découverte, s'avancait lentement au milieu des rangs, en appelant les bénédictions du ciel sur ses enfants, réunis autour de lui par le désir de le voir et de l'entendre.

Ces visites se renouvelaient tous les ans

et duraient ordinairement deux ou trois mois. Comme secrétaire des évêques Briand et Hubert, il avait déjà parcouru le diocèse ; trois fois encore, pendant son épiscopat, il visita toutes les paroisses du Bas-Canada. Aussi, il avait étudié en détail la topographie du pays ; et grâce à sa prodigieuse mémoire, il connaissait presque toutes les familles canadiennes. A la première vue, il pouvait désigner par leurs noms non-seulement la plupart des citoyens de Québec, mais encore les principaux habitants de chaque paroisse de la campagne.

Pendant le cours de la visite, il était presque constamment occupé, soit à consoler et à encourager les pasteurs, soit à instruire et à réprimander le troupeau et à ramener dans la bonne voie les brebis qui s'étaient égarées. Plusieurs fois il lui est arrivé d'aller lui-même chercher des gens qui restaient éloignés de leurs devoirs religieux par honte, par négligence ou par obstination ; rarement lui arrivait-il d'échouer dans ces charitables expéditions. Habile à débrouiller les questions les plus compliquées et doué d'une patience admirable, il remettait l'ordre dans les affaires, souvent obscures, des fabriques paroissiales ; par l'autorité qu'il savait exercer à propos et par la dignité de son maintien, il calmait les assemblées des marguilliers, quand l'esprit de discorde semblait prêt à tout bouleverser ; parfois, avec un mot

plein d'esprit et d'à-propos, il faisait baisser le ton hâbleur de village et ramenait les mécontents à la raison.

Une ou deux fois par jour il annonçait la parole de Dieu, choisissant soigneusement des sujets convenables à la localité, et mettant ses instructions à la portée de ses auditeurs, de manière à produire de salutaires effets sur les âmes.

Au milieu de tous ces détails, si variés et si embarrassants, Mgr. Plessis ménageait le temps nécessaire pour correspondre avec ses grands vicaires et ses curés ; du coin le plus reculé du diocèse, sa vigilance s'étendait sur toutes les paroisses, et il continuait à donner la direction et le mouvement à l'administration ecclésiastique.

Malgré le nombre de prêtres français qui, à la suite de la révolution, avaient été guidés par la providence vers le Canada, l'évêque de Québec, en parcourant son immense diocèse, reconnaissait chaque année que la destitution spirituelle de son troupeau s'accroissait grandement ; les collèges, alors existants, ne pouvaient fournir assez de prêtres pour les besoins d'une population qui s'augmentait avec rapidité et débordait hors des anciennes paroisses vers des établissements nouveaux.

Ce fut dans la vue de pourvoir aux nécessités croissantes, qu'il créa le collège de Nicolet. Peu d'années après, il fut heureux de trouver un coopérateur à

l'œuvre de l'instruction, dans un de ses plus anciens et de ses meilleurs amis, M. Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, homme doué d'un noble cœur, et remarquable par la solidité de son jugement. Animé par le zèle du bien et le patriotisme le plus pur, ce bon prêtre apercevait le vide qui se faisait peu à peu dans les rangs du clergé et il voulut aider à le combler. "Il sentait que le pays avait besoin de défenseurs, et que l'éducation seule pouvait relever sa race et la soustraire à une infériorité dans laquelle on chercherait longtemps encore peut-être à la maintenir." *

Monsieur Girouard proposa son plan à l'évêque de Québec, qui l'accueillit avec chaleur. "Vos projets," écrivait le prélat à son ami, "sont si conformes à ma manière de voir, que j'y souscris d'avance, persuadé que Dieu en tirera sa gloire. Je voudrais que tous les curés du diocèse pensassent comme vous et sussent faire un pareil usage de leurs revenus;..... votre exemple pourra être utile à plusieurs. Oui, agrandissez votre échelle; visez à une éducation plus étendue; je changerai bien d'avis si je ne vous seconde.... Tout cela demandera du temps, des ressources; mais il ne faut pas se décourager. Deux bonnes dîmes pourront acquitter la bâtisse; les pensions

* Discours prononcé par M. Raymond, vicaire général, etc., 1861.

donneront quelque chose ; au moyen de la frugalité et de la simplicité de l'ameublement, sur lequel d'autres font des folies, vous serez en état d'aider, de doter....." †

L'œuvre du curé de Saint-Hyacinthe fut puissamment favorisée par l'évêque de Québec, qui fournit à la nouvelle institution des professeurs et des directeurs, tirés en partie de sa maison de Nicolet et en partie du collège de Montréal. Il traça lui-même les règlements des élèves, et en 1817 il ajouta, pour l'avantage des ecclésiastiques employés comme régents, une série d'instructions propres à les diriger dans leurs études et à les rendre dignes de servir un jour l'Eglise dans l'exercice du ministère sacerdotal.

Pendant que Mgr. Plessis était curé de Québec, son attention s'était portée sur les besoins spirituels d'une partie de la ville, habitée presque exclusivement par des Canadiens. Situé dans la vallée au milieu de laquelle coule la rivière Saint-Charles, le faubourg Saint-Roch semblait dès lors destiné à prendre de grands accroissements. Ainsi que le fondateur et les premiers habitants de Québec, le prélat pensait que la ville occuperait un jour la plaine qui s'étend depuis le pied du coteau Sainte-Geneviève jusqu'à la rivière Saint-Charles. Il devenait important de pourvoir aux

† Lettre de l'évêque de Québec, 22 novembre 1810.

besoins futurs de ce quartier. En 1811, M. John Mure lui avait donné un emplacement situé alors au milieu des champs et bien au-delà des dernières habitations. La même année les fondations d'une église y furent commencées, et au moyen de quelques quêtes, mais surtout avec des sommes prélevées sur la bourse de l'évêque, elle était presque terminée et allait être livré au culte, lorsque, vers la fin de l'année 1816, un violent incendie la réduisit en cendres et ne laissa debout que des murailles noircies et lézardées.

Le prélat reçut la nouvelle de cet accident avec son sang-froid ordinaire ; et pendant que le feu continuait ses ravages, il prenait des mesures pour le rétablissement de l'édifice et se consolait, par la pensée qu'en le rebâtissant il aurait l'occasion de faire disparaître plusieurs graves défauts du premier plan. En effet, l'ouvrage fut repris dès que la saison le permit, et poussé avec tant d'activité, qu'au mois d'octobre 1818, l'évêque eut la consolation de consacrer l'église sous le vocable de la bienheureuse vierge Marie. Cependant, s'il avait réussi, c'était aux dépens d'énormes sacrifices de sa part ; car ses ressources étaient épuisées, et il restait chargé d'une dette de deux mille louis.

Ses vues bienfaisantes se portaient encore plus loin : il prévoyait que la maison de Dieu serait bientôt environnée

d'une nombreuse population catholique, laquelle il avait préparé les moyens d'obtenir l'instruction religieuse ; il voulut aussi que la jeunesse trouvât, sur les lieux, des instituteurs capables de la former et de l'éclairer. Dans l'année 1795, il avait fondé une école dans le faubourg Saint-Roch ; cette première marque de sa bienveillance il crut devoir ajouter un second bienfait en établissant un collège, où des jeunes gens doués de talents et appelés à l'état ecclésiastique pourraient, à peu de frais, commencer un cours d'études, qu'ils iraient terminer soit au séminaire de Québec soit au collège de Nicolet.

En conséquence de cette résolution, le mois d'octobre 1818, des classes furent ouvertes dans la vaste maison qui servait de presbytère ; quelques ecclésiastiques placés sous la conduite des chapelains qui desservaient l'église, furent employés comme régents, et bientôt l'institution entra en pleine opération.

L'évêque avait tracé lui-même le plan d'études, qui tendait à abrégier la longueur du cours ordinaire. Au bout de trois ans les élèves devaient savoir le latin, l'anglais, les mathématiques et avoir des connaissances fort étendues dans la géographie et l'histoire. Ce plan avait l'avantage de faire terminer le cours d'études en six années ; il réussit pour les élèves studieux et doués de bons talents ; mais pour les jeunes

gens d'une capacité ordinaire, il n'eut pas le succès qu'en attendait son auteur. Possédant une merveilleuse facilité, il oubliait que la plupart des hommes n'arrivent à la science que par un travail long et pénible. Cependant, pendant les dix ou onze ans que ce collège fut en opération, il fournit un bon nombre d'élèves, qui terminèrent avec succès leurs études dans d'autres maisons, et honorèrent ainsi le petit collège où ils avaient reçu leurs premières leçons dans les lettres et les sciences.

X

Projet de diviser le diocèse de Québec—M. Alexandre MacDonell—Nouvelle-Ecosse érigée en vicariat apostolique—Le Haut-Canada et le Nouveau-Brunswick soumis à des évêques auxiliaires—Territoire du Nord-Ouest—Lettre de lord Selkirk—Départ de MM. Provencher et Dumoulin pour la Rivière-Rouge—Etablissement d'une mission—Mgr Plessis se décide à passer en Europe—Motifs de son voyage—Biens du séminaire de Montréal—M. Lartigue.

Depuis qu'il avait pris possession du siège épiscopal de Québec, Mgr. Plessis avait fait reconnaître, par le gouvernement de la mère-patrie, une partie des droits dont la petite oligarchie du conseil exécutif essayait de priver l'église du Canada. Le ministère semblait disposé à réprimer les prétentions de quelques hommes à vues

étroites, qui avaient entrepris de proscrire le libre exercice de la religion catholique en ce pays. Ainsi la position de l'église de Québec était meilleure qu'elle ne l'avait jamais été. Cependant, il restait encore des améliorations importantes à introduire, pour assurer plus d'efficacité à l'administration ecclésiastique. Dans le dessein d'obtenir ce résultat, qu'il regardait comme nécessaire pour le bien général de son troupeau, Mgr. Plessis songeait depuis longtemps à partager son immense diocèse en plusieurs vicariats apostoliques ; déjà des démarches avaient été faites pour aplanir les difficultés qu'ils craignait de rencontrer dans l'exécution de ce projet. En 1816, M. Alexandre MacDonell, son vicaire général dans le Haut-Canada, se rendait en Angleterre, où il devait engager les ministres à favoriser la mesure proposée par l'évêque de Québec. Personne n'était plus propre à réussir dans une mission si délicate, que cet estimable ecclésiastique, qui jouissait d'un grand crédit auprès du gouvernement britannique.

Au mois de juillet 1817, le saint Père séparait la Nouvelle-Ecosse du diocèse de Québec, érigeait cette province en vicariat apostolique, et préposait à la nouvelle division M. Edmond Burke, qui fut sacré à Québec en 1818, sous le titre d'évêque de Sion. Vers la même époque lord Castlereagh engageait la cour de Rome à ériger deux

autres vicariats apostoliques, formés l'un du Haut-Canada, l'autre du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et de celle de la Magdelaine.

Ce n'était encore là qu'une partie des divisions ecclésiastiques jugées nécessaires par Mgr. Plessis ; il désirait placer un évêque dans le district de Montréal, et un autre dans le territoire du Nord-Ouest.

Arrosé par les rivières qui se jettent dans la Baie-d'Hudson, le territoire du Nord-Ouest avait autrefois été visité par quelques jésuites qui, cependant, ne s'y étaient pas arrêtés ; * l'évangile n'avait pas encore été annoncé dans ces immenses régions ; le nom du vrai Dieu n'y était connu que des *voyageurs* canadiens et des métis, désignés dans la colonie sous le nom de Bois-Brûlés.

Avant de songer à placer un évêque dans ces contrées, il fallait y envoyer des missionnaires. Pour préparer les voies, M. Tabeau, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec, fut chargé, en 1816, de se rendre au fort William, sur le lac Supérieur, et de continuer ensuite sa route jusqu'au lac Winnipeg, si les circonstances le permettaient. Il ne put toutefois remplir la dernière partie de ses instructions, à

* En juin 1737, un des fils du célèbre découvreur Gauthier de la Vérandrye fut massacré par les Sioux, dans une île du lac des Bois ; avec lui furent tués le P. Auneau, jésuite, et vingt voyageurs canadiens.

cause des difficultés survenues entre compagnie de la Baie-d'Hudson et celle du Nord-Ouest.

Au mois de mai 1818, deux missionnaires partirent pour se rendre à la Rivière Rouge. MM. Joseph-Norbert Provencher Sévère-Nicolas Dumoulin, nommés à cette pénible mission, étaient accompagnés M. Guillaume-Etienne Hedge, ecclésiastique, qui devait remplir les fonctions de catéchiste. Toujours bienveillant, Sir John Sherbrooke leur avait remis une lettre générale de recommandation, adressée à tous les fonctionnaires publics et aux autorités locales. De son côté, lord Selkirk qui résidait à Montréal, témoignait beaucoup de bonne volonté pour la mission, qu'il avait lui-même demandée avec instance à l'évêque de Québec, et pour laquelle il avait donné une grande étendue de terre au centre de sa colonie, sur les bords de la Rivière-Rouge.

Dès l'année 1816, il écrivait à l'évêque de Québec la lettre suivante, qui mérite d'être reproduite :

“ J'ai été informé par M. MacDonell ancien gouverneur de la Rivière-Rouge que l'automne dernier il vous pria d'envoyer un missionnaire dans ce pays, pour procurer des secours spirituels à un grand nombre de Canadiens qui y sont établis qui mènent une vie errante à la façon des sauvages, et qui ont contracté avec ces

filles sauvages des unions contraires aux règles. Je suis persuadé qu'un ecclésiastique zélé et intelligent opèrerait un bien infini parmi ces gens qui ont presque entièrement perdu le sentiment religieux. Je serais heureux de coopérer, selon mon pouvoir, à une œuvre si belle.....

“ J'ai été dernièrement informé que Votre Grandeur a formé le projet d'envoyer, l'été prochain, deux ecclésiastiques au lac Supérieur et au lac La-Pluie, vers le temps où les voyageurs employés par la compagnie du Nord-Ouest viennent de l'intérieur pour visiter ces *postes*.

“ Comme ces gens ont aussi un grand besoin d'avis salutaires, je suis heureux d'apprendre qu'un tel projet a été proposé. Cependant, s'il m'est permis d'offrir une opinion, je ferais observer que la résidence permanente d'un missionnaire à la Rivière-Rouge accomplira votre pieux dessein d'une manière bien plus efficace ; car de sa résidence ordinaire il pourra facilement visiter les *postes de traite* sur le lac La-Pluie et le lac Supérieur, pendant le temps où les voyageurs y sont rassemblés ; d'un autre côté, un missionnaire envoyé du Canada pour visiter ces *postes* pendant l'été, ne pourrait rencontrer le corps nombreux de Canadiens errants, qui ne sont employés ni par la société du Nord-Ouest, ni par aucune autre compagnie, et qui, ayant renoncé à toute idée de retourner dans

leurs paroisses natales, ont plus particulièrement besoin de secours.....”

Ce fut lord Selkirk qui, le premier, donna à l'évêque de Québec des nouvelles certaines sur l'arrivée des deux missionnaires à leur destination, dans une lettre écrite en français et datée du dix-sept octobre 1818.

“ Pendant le voyage que je viens de faire au Haut-Canada,” disait-il, “ j'ai eu le plaisir de recevoir des lettres de la Rivière-Rouge, qui m'ont annoncé l'heureuse arrivée de messieurs Provencher et Dumoulin. Ces lettres, ainsi que le rapport verbal que j'ai reçu de M. De Lorimier, en arrivant ici, me marquent que les habitants et surtout les Canadiens, anciens voyageurs, avec leurs familles métisses, avaient témoigné la meilleure disposition à profiter des instructions des missionnaires, et que les sauvages aussi leur avaient témoigné ce respect qui donne lieu de croire qu'ils montreront aussi de la docilité.....

“ J'ai ouï dire dernièrement,” ajoutait-il, “ qu'il y a quelque probabilité que le Haut-Canada sera érigé en diocèse séparé. Si ce démembrement doit avoir lieu, j'espère que la Rivière-Rouge restera encore dans le diocèse de Québec; j'aurais beaucoup de peine si cet établissement naissant ne restait pas sous la juridiction de Votre Seigneurie, sous laquelle il a été si heureusement commencé. Je me souviens

qu'à Québec, le printemps dernier, Votre Seigneurie a suggéré qu'à la longue ces pays éloignés devraient avoir un établissement indépendant; mais en attendant que la population ait pris cet accroissement, qui serait nécessaire pour supporter sans secours étranger un établissement séparé, il me paraît que tous ces pays sauvages devraient relever du diocèse de Québec plutôt que d'aucun autre, vu que les catholiques qui y sont répandus ne parlent que la langue française, et que pour cette raison le Haut-Canada ne pourrait pas fournir de sujets propres à ce ministère....”

M. Provencher, qui avait été nommé vicaire général, fixa sa demeure à la Fourche, sur la rive droite de la Rivière Rouge, à une petite distance de l'embouchure de l'Assinibouane. M. Dumoulin remonta, l'année suivante, à vingt-cinq lieues plus haut, et établit sa résidence à Pembina, près de la rivière du même nom. Les environs de ces deux localités étaient occupés par les familles de quelques Canadiens, qui avaient été employés à *traiter* avec les tribus de l'ouest. Accoutumés aux habitudes du pays, ces vétérans avaient épousé des femmes sauvages et commençaient à s'occuper d'agriculture; ils espéraient que la terre leur fournirait les moyens d'ajouter du pain et des légumes, à la viande que leur fournissait la chasse du bison dans les prairies.

Les jeunes métis étaient intelligents ; mais ils n'avaient encore reçu d'autres leçons religieuses, que celles qui leur étaient données par leurs pères, assez peu instruits eux-mêmes des vérités chrétiennes, après un séjour de vingt-cinq à trente ans dans ces pays de barbarie. Aussi, au sein de cette population à demi sauvage, l'ignorance était profonde, et le vice jetait de fortes racines. Heureusement, l'arrivée des missionnaires était ardemment désirée ; ils avaient été demandés à plusieurs reprises par les patriarches de la colonie, et la population tout entière les reçut avec satisfaction. Bientôt ils recueillirent des fruits précieux, en ramenant au bercail les brebis égarées, et en déposant les semences de la foi dans le cœur des infidèles, qui entretenaient des rapports avec les catholiques.

Toutefois, si les consolations spirituelles étaient libéralement départies aux missionnaires, elles étaient achetées par eux au prix de nombreux sacrifices. Dans les premières années de leur résidence, ils eurent à souffrir de la privation de bien des choses qu'ils avaient jusqu'alors regardées comme étant de première nécessité.

Pendant le carême de 1819, qu'ils passèrent ensemble à la Fourche, ils n'eurent d'autres nourriture que quelques poissons blancs, qu'il leur fallait manger sans sel, sans pain, sans légumes, sans aucun assaisonnement.

Dieu se plut à bénir les travaux de ces hommes apostoliques : leur petite chrétienté s'accrut rapidement ; des familles métisses arrivaient des profondeurs de l'ouest pour fixer leur résidence auprès de la cabane des robes noires, les mœurs s'améliorait, la religion faisait des conquêtes, et le noyau d'une colonie catholique se formait graduellement sur les bords de la rivière Rouge.

En 1819, on apprit à Québec que la fondation de cette importante mission de l'ouest était un fait accompli. Deux prêtres canadiens avaient réussi à planter la croix, à l'entrée des immenses prairies qui s'étendent depuis le lac Winnipeg et les sources du Mississipi jusqu'aux montagnes Rocheuses ; au nom du Dieu Très-Haut, ils avaient pris possession de ce vaste territoire, où des centaines de tribus nomades vivaient courbées sous le joug du démon. D'autres missionnaires allaient être envoyés pour prendre part à l'œuvre d'évangélisation si heureusement commencée. Mais il fallait à l'Eglise naissante de la Rivière-Rouge un chef revêtu de pouvoirs suffisants pour l'organiser, la diriger et pourvoir aux besoins spirituels des pasteurs secondaires et du troupeau. Dès lors il devenait urgent de placer ce territoire sous la conduite d'un évêque résidant.

Cette opération devait se coordonner avec la division générale du diocèse de

Québec, que Mgr. Plessis n'espérait obtenir qu'après de longues négociations dans les cours de Rome et de Londres ; car il n'avait pas encore été informé du succès qu'avait eu la demande présentée par M. MacDorell en faveur du Haut-Canada et du Nouveau-Brunswick.

Dans des circonstances si embarrassantes, les membres les plus considérables du clergé canadien jugèrent que pour éviter des délais, l'évêque devait passer lui-même en Angleterre, afin de s'entendre avec les ministres, sur la demande qu'il se proposait d'adresser au souverain pontife ; tous étaient persuadés qu'il obtiendrait d'heureux résultats s'il se présentait aux bureaux de Downing-street, où son nom était connu et respecté.

Avant de laisser Québec, au mois d'août 1818, Sir John C. Sherbrooke avait fortement conseillé à Mgr. Plessis de faire ce voyage, qu'il représentait comme devant être avantageux au Canada, à l'évêque de Québec et au clergé catholique. Tant de sollicitations, jointes aux puissants motifs suggérés par l'intérêt de la religion, l'emportèrent sur la répugnance qu'éprouvait le prélat à entreprendre un voyage beaucoup plus pénible et dangereux à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans un mandement donné après son retour, il explique les motifs qui l'avaient décidé à s'éloigner de son diocèse pour passer en

Europe. Il cite d'abord celui qu'il considérait comme le plus fort, la division de son diocèse. *

“ Nos illustres prédécesseurs, ” dit-il, “ qui s'étaient occupés de cette grande œuvre, y avaient trouvé des obstacles insurmontables. Leurs regards se portaient naturellement vers le district de Montréal, comme devant être, par sa population et par l'importance de sa ville principale, la première partie à démembler. Dès l'année 1783, le clergé et les citoyens de cette ville avaient fait, à ce sujet, des démarches dont les preuves existent encore dans nos archives, et qui malheureusement étaient demeurées infructueuses. Cependant les îles et les bords du golfe Saint-Laurent se peuplaient de catholiques ; le Haut-Canada ajoutait à son ancienne population une accession d'émigrés, auxquels il fallait des secours plus présents que ceux que nous pouvions y porter nous-mêmes. Dans le Nord-Ouest s'établissait une mission qui donnait de grandes espérances, tant pour la conversion des infidèles que pour le retour à la piété et aux bonnes mœurs d'un grand nombre de mauvais chrétiens, dispersés sur une surface immense. Grâce à notre jeunesse et à une santé longtemps soutenue, nous avons parcouru plus de cinq cents lieues de territoire de l'est à

* Mandement du 5 décembre, 1822.

l'ouest, savoir depuis l'île du Cap-Breton inclusivement, jusqu'à la rivière A-la-Tranche, dans le Haut-Canada ; et quoique ces excursions nous eussent porté plus loin qu'aucun de nos prédécesseurs, il s'en fallait de beaucoup que nous eussions atteint l'extrémité d'un diocèse, sans bornes à l'ouest et au nord.

“ Ce fut ce qui nous engagea, en 1819, à solliciter une division du tout en cinq diocèses, dont le premier aurait été composé des trois districts de Gaspé, de Québec et des Trois-Rivières, le second des îles et provinces du golfe Saint-Laurent, le troisième du seul district de Montréal, le quatrième de la province du Haut-Canada, et le cinquième de tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la Baie-James ou dans la Baie-d'Hudson. ”

Ce plan avait été agréé et même en partie suggéré par la cour de Rome ; il s'agissait de le faire approuver à Londres pour toutes les fins civiles. En effet, les nouveaux évêques avaient besoin d'être reconnus de l'autorité civile, afin de pouvoir agir librement dans tout ce qui regarderait le temporel de leurs églises : l'érection des paroisses nouvelles, la division des anciennes, la construction des églises, l'acquisition des terrains requis pour les besoins des fabriques et une foule d'autres affaires de ce genre, dans lesquelles il faut bien souvent avoir recours aux tribunaux

ordinaires, devaient nécessairement être soumises à l'autorité épiscopale. Or, si ces attributions étaient refusées à celle-ci dans les cours de justice, si l'évêque n'était pas reconnu par la loi, le temporel des églises tomberait peu à peu mais inévitablement dans une confusion inextricable. De là l'importance que mettait Mgr. Plessis à faire reconnaître, par le gouvernement britannique, les évêques auxquels le souverain pontife accorderait des pouvoirs spirituels et la juridiction épiscopale.

A ce but principal du voyage de l'évêque de Québec se joignaient d'autres motifs d'un ordre secondaire : ainsi il souhaitait obtenir des lettres patentes d'amortissement pour le petit séminaire de Nicolet ; il voulait joindre ses représentations à celles de messieurs les Sulpiciens, afin de frustrer les projets des hauts fonctionnaires de la colonie, toujours désireux d'engager le gouvernement à s'emparer de la seigneurie de Montréal.

Quelques censitaires du séminaire de S. Sulpice avaient refusé d'acquitter les droits dûs aux seigneurs ; plusieurs des membres du conseil exécutif jugèrent l'occasion favorable pour soulever de nouveau les prétentions de la couronne sur les biens de cette institution. Monsieur Ryland adressa une lettre, le 16 avril 1819, au colonel Ready, secrétaire du duc de Richmond, afin d'attirer l'attention du gouverneur sur la question.

“ Si vous considérez,” écrivait-il, “ la prodigieuse valeur que vont acquérir les biens de Saint-Sulpice par la confection du canal de LaChine, vous comprendrez, comme moi, de quelle conséquence il est d'affirmer et de déclarer les droits de Sa Majesté sur ces biens ; un protêt, j'en suis certain, en ouvrant les yeux du public sur la nullité des titres du séminaire, portera cette corporation à se confier à la libéralité de la couronne, et offrira ainsi au gouvernement le moyen de conclure un arrangement financier, au moyen duquel il sera délivré de l'obligation de recourir à la chambre d'assemblée pour obtenir des fonds pour la liste civile.”

Sir John Sherbrooke avait été forcé, par la maladie, de renoncer au gouvernement de la province ; les Canadiens l'avaient vu partir avec chagrin. “ La province et le clergé,” écrivait M. Roux, “ font des vœux ardents pour son rétablissement. La religion, dans ce pays, lui a les plus grandes obligations. C'est bien le gouverneur qui l'a le mieux traitée et a fait le plus pour elle.” *

Cet ami des Canadiens avait été remplacé par le duc de Richmond, qui prit les rênes du gouvernement le vingt-huit juillet 1818 ; c'était à ce dernier qu'étaient soumises les remarques de M. Ryland.

* Lettre de M. Roux, 19 février 1818.

Au mois de mai 1819, M. Roux fit remettre au gouverneur un mémoire, à l'appui des droits du séminaire de Montréal sur les biens qu'il possédait dans la province lors du traité de cession. Cet appel à la justice excita l'indignation de quelques-uns des conseillers du duc.

“Comment,” s’écrie M. Ryland, en parlant de M. Roux, “ne pas contraster l’émigré pauvre, malheureux, suppliant, avec le prêtre fanatique et présomptueux, soutenu par les grands biens qu’il possède et par la dangereuse influence dont il jouit..... M. Roux et sa communauté ont remarqué la politique suivie par les deux derniers gouverneurs généraux, à l’égard des établissements catholiques romains dans la province. Pendant la durée de cet ordre de choses, ils ont vu un revenu de quinze cents louis attaché au titre d’évêque romain, sans que la couronne en ait retiré le plus léger avantage ; ils ont vu..... l’individu qui possédait cette charge, appelé à occuper dans le conseil législatif un siège, d’où le roi lui-même ne peut le faire descendre. Ils savent qu’ils retireront un grand avantage de la présence de ce personnage en Angleterre, où il a les moyens de se montrer avec splendeur ; ils se flattent que sa finesse, ses talents et ses professions affectées de loyauté..... ne manqueront pas d’engager les ministres de Sa Majesté à accepter toutes les mesures qu’il proposera.

“ Ces gens ont graduellement exclu toute influence anglaise de la chambre d'assemblée, où ils sont sûrs qu'on n'admettra jamais de loi propre à encourager une population protestante..... Il faut trouver quelque moyen d'introduire une représentation protestante dans la chambre d'assemblée, soit par l'union des deux provinces, soit par une nouvelle division du Bas-Canada.....”

La position des amis de M. Ryland était moins gaie depuis qu'il ne leur était plus permis d'espérer qu'un jour ils dépouilleraient l'Eglise catholique de ses droits et de ses biens. Quel fanatisme de la part du clergé canadien, que de résister à leurs spoliateurs et d'en appeler à la justice du gouvernement britannique ! Quelle honte pour les Prevost et les Sherbrooke d'avoir consenti à accorder aux habitants du pays, la liberté de conscience et le privilège d'être traités comme les autres sujets de l'empire !

Accoutumés à commander en maîtres dans leurs bureaux, imprégnés de préjugés religieux et nationaux, les anciens conseillers du général Craig traitaient de fanatiques et de rebelles ceux qui refusaient de courber la tête sous leur intolérance et leur despotisme. On ne doit donc pas être surpris s'ils regardèrent de fort mauvais œil le mémoire de M. Roux. Mais la masse de la population anglaise, dans la province, montrait des dispositions plus libérales, et

le gouvernement de la mère-patrie, comme on a pu le voir, était bien au-dessus de ce misérable esprit de chicane.

Cependant, comme il était important de contrebalancer l'influence qui s'exerçait auprès du ministre des colonies et qui tendait à dépouiller le séminaire de Montréal, messieurs de Saint-Sulpice députèrent M. Lartigue pour aller soutenir leur cause dans les bureaux de Downing-Street. Les connaissances légales de ce prêtre éminent le rendaient très-propre à remplir une semblable mission ; il l'accepta volontiers et profita de l'occasion favorable qu'allait lui offrir la présence à Londres de Mgr. Plessis. Connaissant l'influence du prélat auprès des ministres, il voulut en profiter pour l'intérêt de sa cause ; il se hâta donc de descendre à Québec, afin de traverser la mer sur le navire qui devait porter l'évêque et ses compagnons de voyage.

TROISIEME PARTIE.

I

Arrivée de Mgr. Plessis à Liverpool—Il apprend qu'il a été nommé archevêque—Sir John Sherbrooke—Londres—L'évêque Poynter—Trois mémoires présentés à lord Bathurst—Cirencester—Visite à lord Bathurst—Arrangements pour la division du diocèse de Québec.

C'était alors une entreprise fort sérieuse qu'un voyage en Europe ; on s'y préparait de longue main, et un homme prudent ne se mettait en route qu'après avoir réglé toutes ses affaires temporelles et spirituelles. Pour peu que l'on eût à séjourner dans le vieux monde, l'on ne pouvait s'attendre à être de retour en Amérique avant une année. Aussi Mgr. Plessis prit des précautions, afin que rien ne souffrît pendant son absence, lors même que son voyage serait prolongé ; il consacra trois semaines à régler ses affaires tant ecclésiastiques que temporelles, et appela à Québec son vénérable coadjuteur, auquel fut remis le soin de son diocèse ; de ce côté il était sans inquiétude, car la prudence et la sagesse de l'évêque de Saltes lui étaient connues.

Accompagné de messieurs Lartigue et Turgeon, et escorté par un grand nombre d'ecclésiastiques et de citoyens de sa ville épiscopale, il s'embarqua, le trois juillet 1819, sur le *George Symes*, brick du port

de deux cent quatre-vingt-cinq tonneaux, commandé par le capitaine Bushby. Les dames de l'Hôpital-Général lui avaient prêté un de leurs serviteurs affidés, connu sous le nom de John, autrefois esclave aux Antilles et attaché depuis plusieurs années à leur maison en qualité d'homme de confiance. Soigneux, intelligent et bon chrétien, ce noir fut un trésor pour les voyageurs et un objet de curiosité pour quelques badauds européens, qui le regardaient comme un type remarquable des Canadiens. Il est bon de se rappeler qu'alors, en France, l'on y était tout surpris d'apprendre qu'au-delà de la grande république américaine était une province anglaise où se parlait généralement le français.

L'on ne peut guère aujourd'hui se figurer l'inquiétude que causa parmi les catholiques du Canada le départ de l'évêque de Québec; depuis le jour où Mgr. Briand avait pris possession de son siège, aucun évêque de Québec n'était passé en Europe. Le clergé et le peuple s'étaient accoutumés à la marche régulière que communiquait aux affaires ecclésiastiques la main vigoureuse du premier pasteur; le timon était maintenant confié à un vieillard, dont les forces pouvaient défaillir d'un jour à l'autre; et si quelque accident survenait en route à Mgr. Plessis, que deviendrait le diocèse! Les braves gens des faubourgs de Québec, particulièrement attachés à leur

évêque, remarquaient bien des signes fâcheux : une comète venait de se montrer dans le ciel ; pendant qu'on chantait une messe pour obtenir un heureux voyage au prélat, tous les cierges placés sur l'autel s'étaient éteints d'eux-mêmes. Plus tard, on fit courir le bruit que l'évêque et ses compagnons, en traversant les Alpes, avaient été tués et mangés par des sauvages ; c'était une vraie légende des guerres iroquoises.

Cependant le *George Symes* poussé par un vent favorable, s'avancait rapidement vers l'Angleterre, et le deux août les voyageurs débarquaient à Liverpool, après une traversée heureuse et considérée alors comme fort courte.

La première exclamation de l'évêque, après qu'il eût mis pied à terre, fut un cri de détresse. Accoutumé aux vastes horizons des environs de Québec et à la pureté de l'air qu'on respire sur les bords du Saint-Laurent, il ne peut s'empêcher de tracer ces lignes dans son journal :

“ Quelle ville que celle-ci ! Quel bruit ! Quelle obscurité ! Comme les premières rues que l'on rencontre sont étroites ! quelle puanteur occasionnée par la vapeur du charbon de terre ! Tout en est affecté : têtes, poitrines, linge, murs, appartements. Il faudrait beaucoup de temps pour détailler tout ce que Liverpool offre d'abord de curieux et ensuite de désagréable aux yeux d'un étranger, surtout lorsqu'il n'a pas encore voyagé en Angleterre.”

Obligé d'attendre des renseignements qu'on lui devait envoyer de Londres, Mgr. Plessis fut condamné à passer dix jours à Liverpool, quoiqu'il n'y eût point d'affaire. Il employa ce temps à visiter les institutions catholiques, et à recueillir des renseignements sur l'état de la religion dans cette partie de l'Angleterre.

“ Les étrangers ” écrit-il “ ne soupçonneraient pas... que la religion catholique eût autant de ressources, dans un royaume où elle a été en proie à de si nombreuses et si violentes persécutions. Mais Dieu s'y était réservé des élus, et l'on peut dire à la louange des catholiques anglais, qu'ils sont les sujets de l'empire les plus paisibles. Le gouvernement leur rend cette justice, mais n'a encore pu se résoudre à leur émancipation, par diverses considérations politiques dont la plus vraisemblable est la jalousie qu'en éprouverait le peuple d'Irlande,..... auquel on ne veut point l'accorder.”

“ On pourrait ajouter à cela l'opposition constante du clergé anglican dont les prélats croient apercevoir leur ruine dans l'émancipation des catholiques; ceux-ci continuent de pétitionner le parlement pour leur émancipation, parce qu'ils voient avec peine les familles nobles de leur communion exclues des places auxquelles leur naissance les appelle. Il est remarquable que le premier duc et le premier comte

d'Angleterre soient catholiques. * Ajoutez-y plusieurs autres lords et barons, obligés de vivre dans leurs terres, sans prendre aucune part aux affaires publiques, privation qui devient pour eux une tentation presque continuelle d'abandonner la religion catholique, et qui les fait trembler pour la persévérance de leurs enfants..... Du reste, sous une infinité de rapports, l'émancipation ferait plus de mal que de bien aux catholiques, en réveillant la vanité, l'ambition de parvenir aux places qui leur seraient ouvertes, et en les jetant, au préjudice de leur foi et de leur morale, dans les sociétés protestantes. ”

Ces prédictions se sont en partie réalisées ; car lorsque l'acte d'émancipation eût été accordé aux catholiques, quelques-uns des grands seigneurs qui avaient conservé extérieurement la religion de leurs pères, plutôt par un sentiment d'orgueil que par attachement à la foi, renoncèrent au catholicisme, qu'ils regardaient comme plus gênant dans ce monde que le protestantisme.

A la suite de ces réflexions sur l'état de la religion catholique en Angleterre, l'évêque tourne ses regards vers le Canada, “ Les habitants du Canada, ” dit-il, “ se félicitent beaucoup de n'avoir jamais eu à gémir sous les privations qu'endurent les

* Le duc de Norfolk, et le comte de Shrewsbury.

catholiques en Angleterre. Hélas ! s'ils considéraient la chose sous le rapport de la religion, ils reconnaîtraient qu'ils n'y ont rien gagné. La liberté de la religion ne consiste pas précisément à faire des processions dans les rues, à porter les sacrements au dehors avec solennité, à faire marcher la croix et le clergé à la tête d'un convoi. Cet extérieur a assurément son avantage et donne à nos cérémonies une pompe dont Dieu peut tirer sa gloire. Mais, indépendamment de tout cet extérieur, on peut dire que la religion est libre, lorsque les fidèles peuvent, sans être inquiétés, en faire les exercices dans leurs maisons et leurs églises, entendre la parole de Dieu, chanter ses louanges et participer aux sacrements. Les catholiques anglais ont cet avantage et l'apprécient beaucoup."

Ce qui avait retenu l'évêque de Québec à Liverpool était le désir de connaître la résidence de Sir John Sherbrooke ; il avait besoin de voir cet ancien gouverneur du Canada, qu'il savait devoir trouver avant d'arriver à Londres. En effet on l'informa que ce gentilhomme demeurait au village de Calverton, entre Nottingham et Southwell ; et il se dirigea de ce côté.

Sir John Sherbrooke était infirme, mais conservait une mémoire exquise, un jugement très-sain, et un cœur ouvert et loyal ; le vieux général aimait toujours le Bas-Canada et s'intéressait au bonheur du pays,

plus vivement qu'on n'aurait pu l'attendre d'un homme complètement retiré des affaires. Il répondit, avec un tact admirable et la meilleure grâce du monde, aux nombreuses questions que l'évêque lui adressa sur les différents objets de son voyage. Après une conversation prolongée, Mgr. Plessis se sépara du général, avec la douloureuse pensée qu'il ne reverrait plus ce bienveillant ami du Canada, qui peut être regardé à juste titre comme l'un des plus sages gouverneurs de la province.

Arrivé à Londres le quatorze août, le prélat ne donna que peu de temps à la curiosité ; il regardait comme plus essentiel de s'occuper de suite des affaires importantes qui l'avaient amené en Angleterre. Aussi se borna-t-il à rencontrer les personnes qui pouvaient lui être utiles, se contentant dans ce premier séjour de visiter l'abbaye de Westminster, l'église de Saint-Paul et l'asile de Chelsea.

Un des premiers personnages avec qui il se mit en rapport fut le docteur Poynter, évêque titulaire de Halie et vicaire apostolique du district de Londres, homme qui par sa prudence et sa modération avait su, sans compromettre les principes de la foi ni les règles de la discipline, s'attirer le respect des secrétaires d'état, en même temps qu'il jouissait de la confiance du Saint-Siège. Les conseils et le crédit du vicaire apostolique ne pouvaient manquer

d'être fort utiles à l'évêque de Québec, dans ses négociations avec la cour d'Angleterre.

Peu après son arrivée à Londres, Mgr. Plessis fut fort surpris d'apprendre par une lettre du Canada, que, peu d'heures après son départ, l'on avait reçu des bulles du Saint-Siège, le nommant archevêque de Québec, érigeant son église en métropole, et lui donnant, pour suffragants et auxiliaires, deux évêques, dont l'un était chargé du Haut-Canada et l'autre du Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard : le premier était M. Alexandre MacDonell et le second M. Bernard MacEachern.

L'érection du diocèse de Québec en métropole déconcertait tous ses plans ; car, comme le gouvernement britannique n'en avait pas été informé, on pouvait craindre que les ministres ne cherchassent à mettre des obstacles aux divisions nouvelles qu'il s'agissait de créer.

Aussi l'évêque ne s'adressa qu'avec appréhension et inquiétude à lord Bathurst, secrétaire d'état pour les colonies, auquel il avoua franchement l'état des choses. Cette information excita en effet la mauvaise humeur du ministre, qui, dès le lendemain, appela le docteur Povnter pour se plaindre à lui de la cour de Rome et le prier d'en témoigner son mécontentement.

Cependant Mgr. Plessis présenta à lord Bathurst trois courts mémoires : dans le

premier, il demandait l'agrément du cabinet britannique pour solliciter auprès du saint-siège deux nouvelles divisions de son diocèse, savoir, celles du district de Montréal et des terres arrosées par les rivières qui se déchargent dans la baie d'Hudson.

Dans le second, il sollicitait des lettres patentes, pour assurer l'existence du séminaire de Nicolet, et pour l'établissement d'une corporation chargée de gérer les affaires de cette institution.

Le troisième mémoire avait été composé pendant la traversée ; il renfermait des observations politiques, propres à détourner le ministère du dessein de dépouiller les Sulpiciens de leurs propriétés. Sans discuter les droits du séminaire de Montréal, l'évêque établissait que le gouvernement retirerait peu de profit des biens de cette maison, il exposait les funestes effets qu'une semblable spoliation pourrait produire sur la population catholique du Canada. Après avoir exprimé le regret qu'il éprouvait, d'apprendre que le gouvernement provincial du Bas-Canada songeait à s'emparer des propriétés des Sulpiciens, il continuait dans ces termes :

“ Si cette demande procède de la persuasion que ces ecclésiastiques ne sont pas vrais propriétaires des biens qu'ils occupent, ils offrent de donner des preuves satisfaisantes et péremptoires de la légalité de leur possession. Si cette attaque a été suggérée

sous le prétexte du profit qui en pourrait revenir au gouvernement, le soussigné se permet humblement de présenter les considérations suivantes : 1o Ce profit se réduira à peu de chose, quand on en aura retranché les frais d'administration, l'acquittement des charges et l'entretien de la communauté, qu'on n'a vraisemblablement pas l'intention de détruire. ”

“ 2o Quand même il en devrait résulter un profit de quelque conséquence au gouvernement provincial, cet avantage ne saurait balancer le mécontentement et la désaffection qu'un tel procédé exciterait dans les esprits des sujets catholiques de S. M. en cette province, principalement de ceux du district de Montréal, témoins journaliers de l'emploi vraiment exemplaire et honorable que les ecclésiastiques de ce séminaire font de leurs revenus. ”

“ 3o Le gouvernement de S. M., ayant toujours traité les sujets catholiques du Canada avec une bonté sans exemple, avant même que leur loyauté lui fût bien connue, ce n'est pas au sortir d'une guerre, où ils en ont donné des preuves si éclatantes, qu'ils doivent s'attendre à une mesure rigoureuse et de nature à les alarmer tous. ”

“ 4o En dépouillant de ses biens le séminaire de Montréal, on prive l'église catholique du Canada d'une de ses principales ressources pour l'instruction de la jeunesse et la formation et la propagation de son ergé. ”

“5^o Ce dépouillement d’une des communautés ecclésiastiques ne peut être considéré par les habitants du pays que comme le signal du dépouillement de toutes les autres.”

“6^o Attaquer les biens du clergé, c’est paralyser son influence sur les peuples ; or dans un pays presque tout catholique, où depuis soixante ans de conquête les efforts du clergé ont été constamment et efficacement dirigés à inspirer aux fidèles la dépendance, la soumission due au roi et à son gouvernement, on ne peut affaiblir cette influence sans blesser le nerf le plus puissant qui attache le peuple de ce pays au gouvernement de Sa Majesté, savoir, celui de la religion qu’il professe.”

“Le soussigné prie Dieu de ne pas le laisser vivre assez longtemps pour être témoin des funestes suites de la mesure dont il s’agit, si elle est mise à exécution. En attendant, il prend la liberté de conclure que ceux qui l’ont suggérée au gouvernement n’ont consulté ni sa dignité, ni sa gloire, ni les vrais intérêts et le mérite d’une province, qui par sa fidélité soutenue paraît avoir des droits particuliers à la bienveillance et à l’affection paternelle de son souverain.”

Cet appel chaleureux à la justice et aux intérêts de l’Angleterre avait été d’avance soumis au jugement de Sir John Sherbrooke, qui l’avait approuvé ; aussi pro-

duisit-il un heureux effet; car plus tard M. Lartigue déclarait que, si les ministres avaient alors cessé de poursuivre cette affaire, il fallait l'attribuer principalement à l'influence de Mgr. Plessis.

Peu de jours après avoir remis ces mémoires, l'évêque de Québec apprit que lord Bathurst était parti précipitamment pour sa maison de campagne, sans avoir fait connaître ses intentions. Il s'inquiétait du retardement qu'en éprouveraient ses affaires, lorsqu'il reçut une lettre dans laquelle sa seigneurie l'invitait à l'aller voir, la semaine suivante, à Cirencester.

Quoique Cirencester soit à quatre-vingt dix milles de Londres, Mgr. Plessis n'hésita pas à entreprendre un voyage qui pouvait avancer ses affaires; l'ayant recommandé à Dieu, il se mit en route avec son secrétaire, le six septembre, par la voie de la diligence. Le prélat fut comblé d'honnêtetés par lord Bathurst et sa famille, et forcé d'accepter l'hospitalité qu'on lui offrait dans le château. La comtesse se montra pleine de bienveillance envers les voyageurs, qui lui avaient été recommandés par son frère le duc de Richmond. Dans une audience qu'il eut le lendemain matin, Mgr. Plessis amena directement sur le tapis les questions traitées dans les trois mémoires. Le ministre déclara qu'il ne voyait aucune difficulté au sujet de l'octroi de lettres patentes pour le séminaire de Nicolet; sur le second mémoire relatif au séminaire de

Montréal, il voulut entrer en composition, et proposa que le séminaire de Montréal cédât ses seigneuries au gouvernement, en conservant autant de maisons, de fermes, de rentes, qu'il serait nécessaire pour la subsistance de ses membres actuels et de leurs successeurs. Cette proposition avait déjà été faite à M. Roux par le duc de Richmond, et avait été rejetée. Aussi Mgr. Plessis répondit, qu'à la vérité l'évêque exerçait une surveillance générale sur tous les biens ecclésiastiques de son diocèse, mais qu'il ne lui était pas permis d'en disposer, parce que ceux qui les possédaient en avaient le domaine direct ; que d'après les instructions données en différents temps aux gouverneurs du Canada, les séminaires de Québec et de Montréal devaient être maintenus dans la possession de tous les biens dont ils avaient des titres valables à la conquête du pays, que par conséquent Sa Majesté ne prétendait point déposséder messieurs les Sulpiciens, s'ils prouvaient qu'à l'époque de la conquête, ils étaient propriétaires légaux de leurs biens. Or ils se croyaient munis de pièces suffisantes pour prouver cet article ; un des membres de leur maison, M. Lartigue, était alors à Londres, et pourrait donner là-dessus des preuves satisfaisantes ; au surplus il serait toujours temps d'en venir à une transaction, si le séminaire contre l'attente de l'évêque ne réussissait point à prouver ses droits.

Lord Bathurst parut satisfait, et consentit très-volontiers à recevoir le député du séminaire de Montréal. Il montra beaucoup plus d'opposition à admettre les deux nouvelles divisions du diocèse de Québec suggérées par l'évêque ; mais celui-ci s'aperçut que le ministre résistait en homme qui ne veut pas désobliger. Il insista donc sur la nécessité d'adopter sans délai la mesure proposée, parce que la saison le pressait de partir pour l'Italie, et qu'il ne pouvait se mettre en route, sans être muni du consentement du cabinet de Saint-James à la division qu'il demandait pour le plus grand bien de ses compatriotes. "C'était dans cette unique vue," ajouta-t-il, "qu'il avait entrepris un voyage pénible et dangereux, et comme son motif était pur il était aussi digne d'une attention particulière." Lord Bathurst parut céder un peu et déclara à l'évêque, qu'il enverrait une lettre sur ce sujet au bureau colonial à Londres.

Après avoir pris congé du ministre et de sa famille, Mgr. Plessis ne songea plus qu'à regagner la capitale, où il arriva le neuf septembre, fatigué de son voyage, mais tout joyeux du succès de sa négociation.

La lettre promise lui fut en effet envoyée par M. Goulburn, sous-secrétaire des colonies ; elle était conçue de manière à permettre de postuler à Rome des bulles pour messieurs Lartigue et Provencher, dont le

premier devait être chargé du district de Montréal, et le second du territoire du Nord-Ouest. Le prince régent approuva le choix qui avait été fait par le prélat.

“ Comme vous exprimez clairement
“ était-il dit, que les personnes à
nommées dépendront de vous, en
qualité d'évêque catholique romain
Québec, S. A. R. le prince régent, place
confiance dans votre honneur, votre
votre loyauté pour le gouvernement
Majesté, a bien voulu consentir à l'ac-
gement que vous avez proposé et per-
à M. Lartigue de se fixer à Montréal
M. Provencher de demeurer sur le ter-
re de la Baie-d'Hudson, afin d'y être
respectivement une autorité ecclésiastique
subordonnée à la vôtre, et de vous en
l'assistance requise dans ces parties
domaines de Sa Majesté, à l'avantage
ceux qui professent la religion de l'Église
de Rome.”

Si, dans cette réponse, le mot d'union
n'est point articulé, il ne faut pas en être
surpris ; car alors en Angleterre la
des préjugés contre la hiérarchie catholique
était telle, que, dans des occasions comme
la présente, les ministres devaient agir avec
les plus grandes précautions pour ne pas
se compromettre. L'autorité que l'évêque
catholique de Québec avait besoin d'exercer
par ces deux ecclésiastiques, les fonctions
ordinaires des grands vicaires.

était celle de conférer des ordres et de donner la confirmation ; ils devaient donc être revêtus du caractère épiscopal, comme il l'avait explicitement demandé ; ainsi le ministre d'état et l'évêque s'entendaient, quoique, par circonstance, ils ne pussent employer tous deux les mêmes expressions. Toutefois, lord Bathurst ne consentit à cet arrangement qu'avec la condition expresse que les nouveaux évêques ne seraient pas reconnus comme titulaires par le gouvernement.

En comparant les concessions qu'il venait d'obtenir avec les difficultés qu'avait rencontrées monseigneur Briand, cinquante ans auparavant, l'évêque de Québec ne pouvait s'empêcher d'apprécier les changements survenus en faveur du catholicisme. "Après dix-huit ou vingt mois de postulations," dit-il dans son journal, "M. Briand n'obtint rien du tout ; seulement on lui fit savoir indirectement que s'il se faisait consacrer, le gouvernement n'en dirait rien et fermerait les yeux sur cette démarche. Ah ! quel changement en mieux depuis cette époque, et combien l'église du Canada ne doit-elle pas à la divine providence pour avoir amené doucement et fortement les choses au point où nous les voyons !"

Aussi, à son arrivée à Douvres, il s'empressa de remercier lord Bathurst. "Muni de cette pièce," disait-il au ministre, "je

solliciterai des bulles en cour de Rome p
les deux messieurs que S. A. R. le pri
régent a daigné agréer pour mes co
rateurs.”

II

Calais—L'Angleterre et la France—MM. Desjard
Paris—Lyon—Le Cardinal Fesch—Prêtres savoisiens—
mont—Turin—Mezzofante—Prières des Hurons à Lo

Monsieur Lartigue restait en Anglete
pour régler les affaires du séminaire
Montréal, pendant que Mgr. Plessis et
secrétaire se rendaient en France.

Les voyageurs débarquèrent à Calai
dix-sept septembre. Malgré sa prédilec
pour l'Angleterre, l'évêque de Québec
réjouissait d'entendre enfin parler le f
çais. “ On se croit presque chez so
écrivait-il, “ lorsqu'après avoir enten
parler une langue étrangère pendant
semaines, on se trouve au milieu de g
qui parlent la sienne. Il en résulte
sentiment de délectation dont on n'est
maître. ”

Cependant, accoutumé aux usages
tanniques, il avait peine à se faire
habitudes françaises ; les diligences,
hôtelleries lui semblaient bien inférieu
à ce qu'il avait vu en Angleterre. V
comme il rend compte de ses premi
observations en France.

“ Après avoir voyagé dans les élégantes voitures d'Angleterre et y avoir été conduit par des chevaux luisants et noblement enharnachés, on recule presque d'horreur à la vue des lourds et sombres carosses de France, portés sur des roues aussi épaisses que celles des chariots, et conduits par des chevaux assez vigoureux, mais maigres, sales, attelés de cordes ou de mauvais cuir, avec des attels de colliers larges comme des cangues et surmontés de quatre à cinq livres de laine bleue ou rouge.....

“ Les chemins, quoique inférieurs à ceux d'Angleterre, étaient néanmoins beaux, et nous les avons trouvés semblables par toute la France..... Les hôtelleries de France ne valent pas celles d'Angleterre du côté de l'ordre et de la propreté. On n'y connaît point l'usage des tapis, quoique les appartements aient généralement des pavés au lieu de planchers, ce que les étrangers trouvent fort incommode pour les pieds et encore plus pour les genoux, quand ils veulent prier.”

D'un autre côté, les campagnes lui parurent plus riantes en France qu'en Angleterre. “ Plus de ruisseaux, ” écrit-il, “ plus de bosquets ; les arbres, même isolés, ne présentent pas la même monotonie ; les vallées sont plus variées ; les champs, plus vastes, ne sont pas divisés, comme dans l'autre royaume, à l'instar des carreaux d'un damier..... On y a un soin extrême

d'entretenir une rangée d'arbres de chaque côté des grands chemins, et il y a très-peu d'endroits où ce soin soit négligé. ”

Il était dix heures et demie du soir, lorsque le dix-neuf septembre, les voyageurs entrèrent dans Paris. En descendant de la diligence, l'évêque de Québec, à sa grande surprise, entendit prononcer son nom et vit s'avancer vers lui un homme qu'il n'avait jamais rencontré : “ Vite, ” lui dit l'étranger ; “ mon frère vous attend avec impatience ; je suis chargé de vous conduire aux missions étrangères. ”

Celui qui adressait une si bienveillante invitation et qui était le frère de M. l'abbé Desjardins, ami intime de Mgr. Plessis, était depuis plusieurs jours aux aguets, pour recevoir l'évêque de Québec et son compagnon au sortir de la diligence. Ce respectable laïque, doué comme ses frères d'un caractère franc, ouvert, obligeant et généreux, tenait le bien paternel à Messas, près de Beaugency ; il se trouvait à Paris pour ses affaires, et s'était chargé de recevoir les deux voyageurs canadiens, et de les conduire au séminaire des missions étrangères. Un quart-d'heure après, Mgr. Plessis était auprès du vénérable abbé Desjardins. On conçoit mieux qu'il ne serait possible de l'exprimer la joie sincère qu'éprouvèrent, dans cette rencontre, les deux amis séparés depuis dix-sept ans.

Ancien chanoine de Bayeux, puis doyen

de la collégiale de Meung et vicaire général de l'évêque d'Orléans, monsieur Desjardins avait été forcé, par la révolution, de chercher un asile en Angleterre, où il arriva en 1792. Il y connut le célèbre Edmond Burke, qui s'intéressait beaucoup au sort des prêtres français, et qui s'était lié avec l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dispensateur des dons de la générosité anglaise. Ces deux hommes avaient proposé au gouvernement d'envoyer au Canada quelques personnes, pour examiner s'il serait possible d'y trouver des asiles pour les ecclésiastiques et les laïques français qui affluaient alors en Angleterre. Le projet fut accueilli avec faveur par le ministère, et messieurs Desjardins, Gazel et Raimbault se chargèrent d'aller reconnaître, sur les lieux, les chances de succès; ils étaient accompagnés par un canadien, M. de La Corne, chevalier de Saint-Louis. De New-York, où ils débarquaient, le huit février 1793, ils se rendirent par terre au Canada. Les évêques et le clergé les reçurent de la manière la plus obligeante. M. Desjardins s'occupa de recueillir les renseignements nécessaires pour l'objet de sa mission, et visita le Haut-Canada, où un certain nombre d'émigrés désiraient s'établir. L'année suivante, plusieurs prêtres le rejoignirent et parmi eux se trouvait son jeune frère, monsieur Desplantes.

Successivement grand vicaire des évêques

Hubert et Denaut, M. Desjardins se lia d'une étroite amitié avec M. Plessis, alors curé de Québec. Sa santé chancelante l'obligea, en 1802, de retourner en France, où il emporta avec lui les regrets des nombreux amis qu'il s'était attachés par ses belles qualités et par le charme de sa conversation. Au Canada, il avait eu à souffrir des mauvais procédés d'un lieutenant-gouverneur, qui le traita assez mal ; après son retour en France, il eut à subir de plus rudes épreuves, car il devint l'objet des soupçons de l'empereur. Nommé en 1806 curé des Missions-Etrangères, à Paris, il prit son domicile au séminaire du même nom. A Québec, il avait eu des rapports avec le duc de Kent, qui lui adressa à Paris quelques lettres dictées par la bienveillance ; c'en fut assez pour le faire soupçonner de déloyauté par Napoléon. Au mois d'octobre 1810, il fut saisi par la police et transféré à Vincennes ; on le relégua ensuite à Fenestrelle, puis à Campiano et enfin à Verceil. Durant quatre ans il subit un exil non mérité, au préjudice de ses affaires, de sa santé, de son ministère, et ne rentra en France qu'après la chute de l'empire.

Pendant cette longue persécution, l'abbé Desjardins dut rompre toute communication à l'extérieur ; mais, après son élargissement, il reprit sa correspondance avec ses amis du Canada, et surtout avec Mgr.

Plessis, et la continua toujours ensuite fort régulièrement.*

Pressé d'arriver à Rome, le prélat ne s'arrêta que peu de jours à Paris; cependant, dans le peu de temps qu'il y passa, il eut occasion de faire la connaissance d'un grand nombre de prélats français. Les uns étaient d'anciens évêques; les autres, nommés en vertu du concordat de 1817, n'avaient pu encore retirer leurs bulles des bureaux du secrétaire-d'état, par suite du mauvais vouloir du gouvernement, qui était peu désireux de voir augmenter le nombre des évêchés, quoique cette mesure fût d'une nécessité urgente pour le bien de la religion.

La réorganisation de l'église de France n'avancait point; le concordat de 1801 était

* M. Desjardins refusa, en 1817, l'évêché de Blois, et en 1823 celui de Châlons-sur-Marne. En 1819, le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le nomma grand vicaire et archidiacre de Sainte-Geneviève, et lui donna un logement à l'archevêché. Lors du pillage de l'archevêché, en 1831, il perdit sa bibliothèque, ses tableaux, ses meubles et tout ce qu'il possédait d'argent. Il était alors à Conflans, d'où il s'échappa avec Mgr. de Quélen, archevêque de Paris. L'abbé Desjardins mourut le 18 octobre 1833. C'est à lui que le Canada doit un grand nombre de beaux tableaux, qu'il fit vendre dans le pays, à un prix si modique que plusieurs fabriques de la campagne en achetèrent pour remplacer des toiles de peu de valeur. Ces tableaux, enlevés pendant la révolution aux monastères, aux couvents, aux églises, avaient été entassés dans un grenier, d'où on les tira au commencement de l'empire pour les vendre à l'encan. Désireux d'enrichir le Canada de quelques bonnes toiles, M. Desjardins les acheta et les envoya à son frère, alors chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Jusqu'à sa mort il fut le protecteur et l'ami des jeunes canadiens qui allaient étudier à Paris.

maintenu quant au nombre et à la circonscription des diocèses. Les évêques s'accommodaient peu de ce concordat ; mais il valait mieux conserver celui-là, que de n'en avoir point du tout, ce qui serait arrivé si l'arrangement eût été laissé au gouvernement apathique de Louis XVIII.

A première vue, Paris ne paraît pas avoir répondu à l'idée que s'en était formée Mgr. Plessis. “ En effet,” dit-il, “ si l'on excepte les boulevards, la nouvelle rue de Rivoli et celles qui sont sur les quais de la Seine, tout le reste des rues de cette ville, tant vantée pour sa beauté, sont si étroites, si sales, si puantes, si bruyantes, que la nécessité seule peut engager à y exposer la façade de sa maison. Depuis cinquante ans on vante l'illumination des rues de Paris pendant la nuit. Mais quelle illumination ! Des lanternes suspendues au milieu des rues, à cent pieds de distance les unes des autres, plus propres à favoriser les malfaiteurs qu'à leur en imposer. Quelle différence de cette illumination à celles des grandes villes d'Angleterre et de Londres en particulier, où les lanternes, à une distance de moins de trente pieds, placées de chaque côté des rues, au-dessus des trottoirs, font de la nuit une sorte de jour !.....” Depuis cette époque Paris a bien changé et aujourd'hui il a pris son rang à la tête des plus belles villes de l'Europe.

Comme la saison favorable pour voyager

allait bientôt finir, l'évêque de Québec se mit en route pour Rome, le vingt-huit septembre, avec monsieur Turgeon et le fidèle John. Il conservait l'espoir de revoir à son retour plusieurs ecclésiastiques et laïques respectables, dont il avait reçu beaucoup d'honnêtetés; de ce nombre était le vénérable cardinal de Périgord, archevêque de Paris, qui lui avait témoigné une bienveillance toute particulière.

Accoutumés à la grande et belle nature des bords du St. Laurent, les deux voyageurs trouvaient monotones les paysages de l'intérieur de la France. Toutefois, la loyauté leur arrachait de temps en temps des aveux assez compromettants pour la patrie. A trois lieues de Lyon, ils étaient descendus de voiture; engagés par le beau temps et l'état favorable des chemins, ils parcoururent, à pied, l'espace d'une lieue, tandis que leurs compagnons de voyage déjeunaient. Arrivés à un point élevé, ils découvrirent un admirable paysage; la vue s'étendait sur des champs, des vignes, des châteaux, des vergers, des bosquets, des maisons de plaisance; au-delà de ce vaste tableau, vers le nord, s'étendait un rideau de montagnes étagées les unes au-dessus des autres; un si magnifique spectacle frappa profondément l'évêque de Québec, qui, dans son journal, ne peut s'empêcher de tracer ces lignes: " Dieu semble avoir voulu réunir dans ce point

unique toutes les richesses de la belle nature, qu'il ne distribue ailleurs que par portion et avec une sorte d'économie. Soyons de bonne foi : il faut avouer que la vue de la côte du Nord, prise de Québec, vue si justement vantée, est inférieure à celle-ci. Reste à savoir si la suite de ce voyage nous procurera la vue d'un paysage préférable, ou même comparable, à celui de Saint-Joachim." Cependant, tout en reconnaissant la beauté du paysage, M. Turgeon fit remarquer à l'évêque qu'il faudrait transporter le Saint-Laurent au milieu de ce tableau grandiose et brillant, pour l'élever à la hauteur de celui des environs de Québec. Tous deux reconnurent que l'absence d'une rivière ou d'un lac diminuait l'effet des beautés réunies sur ce point. Il en coûte toujours à un canadien d'avouer qu'il se trouve de plus belles vues que celles que l'œil embrasse des hauteurs du cap au Diamant.

Comme les voyageurs désiraient connaître la célèbre ville de Lyon, ils se décidèrent à y passer quelques jours ; ils souhaitaient surtout recueillir les traditions de l'antique église de Saint-Irénée et étudier sa liturgie, apportée de l'orient par ses premiers évêques.

Depuis plusieurs années, l'archevêque de Lyon, le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte, était retenu loin de sa ville métropolitaine. Nommé archevêque au

concordat de 1801, Mgr. Fesch avait réparé les églises de Lyon, dévastées pendant la révolution ; il avait travaillé énergiquement à rétablir le culte dans son diocèse, et profité de sa faveur auprès de l'empereur, pour remettre sur pied plusieurs établissements religieux, dont les autres diocèses de France demeuraient privés.

Proscrit par la restauration, ainsi que toute la famille Bonaparte, il s'était retiré à Rome ; quoique éloigné de son diocèse et sans espoir d'y pouvoir retourner, il s'occupait constamment des intérêts de son église et éprouvait une vive satisfaction, quand on lui apprenait que tout y était maintenu dans l'ordre.

A la tête de l'administration ecclésiastique était M. Courbon, premier vicaire général du cardinal. Cet homme, d'un grand mérite, était alors l'âme du diocèse ; son âge, son savoir, sa piété lui attiraient le respect et l'estime du peuple et du clergé de Lyon. L'évêque de Québec eut beaucoup à se louer des honnêtetés et à s'édifier de la conversation du vénérable grand vicaire, qui l'invita à s'arrêter dans cette ville lorsqu'il reviendrait, afin d'y faire les ordinations du carême.

La mauvaise saison s'avancait ; il fallait arriver à Rome avant que les pluies n'eussent rendu les chemins tout-à-fait mauvais ; aussi Mgr. Plessis ne resta que quatre jours à Lyon, et en partit le onze octobre pour l'Italie.

En vertu d'un marché, écrit et signé par M. Turgeon, il s'était assuré, jusqu'à Milan, les services d'un voiturin, qui pour quatre-vingts piastres donnait l'intérieur de sa voiture aux deux ecclésiastiques et plaçait John dans le cabriolet.

En traversant la Savoie, l'évêque de Québec eut avec les prêtres du pays des rapports qui lui inspirèrent une haute estime pour ce clergé : il se rappelait l'effroi qu'avait autrefois causé dans le Canada la proposition de Sir Frédéric Haldimand, qui parlait d'y introduire des ecclésiastiques savoisiens. " Mais, certes," fait remarquer le prélat, " s'ils étaient alors aussi bien formés qu'aujourd'hui, l'acquisition n'eût pas été mauvaise. Ces sujets sont tous sortis du séminaire de Chambéry, où l'évêque a soin d'appeler pour directeurs des prêtres du premier mérite et de la plus grande régularité."

Après avoir parlé de leur attachement au pays, il ajoute : " Toute petite qu'est la Savoie, il n'est pas rare d'y trouver des ecclésiastiques, devenus curés, qui ne sont jamais sortis de leur patrie. Celui qui a été jusqu'à Turin, ou de l'autre côté, jusqu'à Grenoble, passe pour un homme qui a beaucoup couru. C'est bien autre chose s'il a vu Lyon, ou Milan, ou Gênes ! les autres se rangent autour de lui et l'écoutent en silence, pendant qu'il raconte les choses merveilleuses qu'il a rencontrées dans

ces longues et extraordinaires excursions. Quelle doit donc être leur surprise de voir chez eux des hommes venus du Canada ! La géographie leur apprend qu'il existe une telle contrée ; mais que l'on ose venir de là dans leur pays, c'est une entreprise dont la hardiesse peut à peine leur entrer dans la tête."

Dans le passage du Mont-Cenis, le froid rappela aux voyageurs qu'ils avaient éprouvé quelque chose de semblable au Canada ; mais bientôt ils descendirent dans une contrée qui leur sembla fort agréable, comparée aux lieux qu'ils venaient de parcourir.

"Le Piedmont," écrit l'évêque, "est un pays fertile, bien fait pour contraster avec la maigre Savoie. Les champs, très-étendus, sont cultivés comme des jardins. Les vignes ne sont pas comme en France, des arbri-seaux.....elles sont très-hautes et très-grosses ; chacune est attachée à un arbre. Ces arbres, qui sont communément des ormes, sont plantés sur toutes les terres en ligne droite et à perte de vue..... Cette manière de réunir la vigne aux arbres et d'en orner les champs ensemencés n'est pas particulière au Piedmont ; elle est commune à toute l'Italie, où le bon vin abonde, quoique on n'y trouve point de vignoble proprement dit. Qui, en voyant cette manière d'unir la vigne aux ormeaux, ne se rappellera le *ulmisque adjungere vites*

de Virgile ? Dès le temps de ce poëte on avait déjà, sans doute, adopté en ce genre de culture qui s'y pratique.

“ Presque partout, dans le Piedmont on trouve d'espace en espace, sur les bords du chemin, non-seulement des croix mais de petites chapelles, ou plutôt des colonnes carrées, hautes d'une douzaine de pieds et sur lesquelles sont peints des images pieuses. Dans les villages et boutiques ont souvent pour enseignes des peintures de ce genre, appliquées sur le mur ;..... il faut avouer que des catholiques retrouvent avec délectation ces monuments de la piété publique.

qu'on approche du centre de la religion.

Dans la sacristie de l'église cathédrale de Turin, Mgr. Plessis eut à soutenir un rude assaut, de la curie romaine et des chanoines. Tous se pressaient autour de l'évêque étranger : les anciens le questionnaient en italien ; les autres écoutaient ses réponses données en latin à une multitude de demandes qui supposaient dans ces prélats siastiques une bien faible connaissance du nouveau monde. Y a-t-il des chrétiens dans ce pays ? lui demandait-on. — Les habitants sont-ils noirs ou blancs ? — Ce nègre que vous suit est-il l'un d'entre eux ? — Combien de temps que vous avez laissé l'indigène pour aller demeurer si loin ? — Croirez-vous qu'il y retournera ? Turin ne fut pas le seul endroit où il lui fallut subir un se-

interrogatoire, qui prêtait successivement à rire et à s'impatienter.

Milan, Parme, Bologne, Ancône et Lorette, passèrent tour à tour sous les yeux des voyageurs. A Bologne, le cardinal légat voulut procurer à l'évêque de Québec le plaisir de connaître un homme dont on commençait alors à parler. C'était l'abbé Mezzofante, devenu depuis célèbre dans tout l'univers comme le linguiste le plus extraordinaire qui ait jamais existé.

Mgr. Plessis en parle avec étonnement dans son journal : "C'est quelque chose d'étonnant" dit-il, "que la facilité avec laquelle cet ecclésiastique, qui paraît être âgé de quarante ans ou environ, se met dans la tête toutes les langues qu'il veut apprendre. Ainsi, il n'a jamais été en France, ni en Angleterre ; néanmoins, soit qu'il parle anglais ou français, c'est avec une pureté de langage et une exactitude de prononciation qui feraient croire qu'il a passé la moitié de sa vie dans un de ces deux royaumes, et la moitié dans l'autre !"

L'évêque de Québec exprima plus tard au cardinal légat le plaisir avec lequel il avait vu l'abbé Mezzofante. "Il a beaucoup de mérite," répondit l'éminence ; "malheureusement il est fils d'un menuisier." Il n'en parut que plus estimable au prélat canadien, accoutumé à mesurer les hommes par leur mérite et non par leur naissance ! "mais," fait-il observer, "en Europe, la

noblesse a une manière différente de voir les choses.”

A Lorette, en parcourant le trésor de la *Santa Casa*, où sont déposées les offrandes envoyées de toutes les parties du monde, il fut bien surpris de trouver affichée dans un trumeau la prière suivante, en français et en latin : “ Vœu de la nation huronne, envoyé à Laurette pour supplier la bienheureuse Vierge de procurer la conversion des sauvages de toute la Nouvelle-France, l’an 1673.”

“ O Marie, servante de Dieu par excellence ; comme nous avons appris que toutes les nations qui ont eu, avant nous, le bonheur de se soumettre à votre domaine, vous envoient pour marque de leur reconnaissance, quelque *régale* de ce qui est le plus estimé parmi elles, nous avons cru que nous étions obligés de les imiter en vous offrant ce que nous avons parmi nous de plus précieux : et comme notre pauvreté ne nous fournit rien qui le soit davantage que notre porcelaine, laquelle est parmi nous ce que sont les perles parmi les peuples les plus riches, nous avons tous conspiré ensemble, par un consentement général, de vous en préparer un collier et d’y graver vos propres paroles, qui vous ont élevée à la dignité de Mère de Dieu. Nous désirons que ces caractères de porcelaine tiennent la place de nos cœurs, et qu’ils soient un témoignage immortel de la part que nous

prenons à toutes vos grandeurs. Souffrez donc, sainte Vierge, que nous vous fassions ce petit présent. Ce sont tous vos sujets de ce nouveau monde qui viennent vous rendre hommage et vous reconnaître pour reine dans la maison où vous ne vouliez être que servante.....”

L'évêque chercha inutilement à se procurer quelque information touchant le collier de porcelaine dont il y est fait mention, mais il n'en put trouver de vestige.

Ce collier avait été dans le temps envoyé par le P. Chaumonot, fondateur de la mission huronne de N. D. de Lorette ; il en parle dans ces termes : “ Je fis donc faire par mes Hurons un beau grand collier de porcelaine : la blanche en composait le fond et la noir en lettres bien formées exprimait ces divines paroles : *Ave Maria, gratia plena*. Le P. Jésuite, pénitencier des Français, auquel on l'avait adressé, le fit enchâsser dans un cadre doré, avec une inscription qui marquait que la nation huronne, nouvellement convertie à la foi, offrait ce présent à la Mère de Dieu.”

III

Rome—Le pape et les cardinaux—Bulles de mes
Lartigue et Provencher—Départ de Rome—Turin—
Joseph de Maistre—L'abbé Gazel—Lyon—De Roa
Orléans—Messas—Paris—M. Mermet—Départ.

Ainsi que la plupart des voyageurs arrivent à Rome pour la première fois, l'évêque de Québec fut grandement surpris de la solitude qui règne aux abords de la ville éternelle. " Les approches de cette ville fameuse, " écrit-il dans son journal, " seront apparemment des villages, des châteaux, des campagnes cultivées et florissantes. Ainsi s'amuse dans leur imagination ceux qui n'y sont jamais allés, mais ils se trompent. Dans toute la distance, il n'y a pas un arbre, pas un champ tant soit peu soigné, pas même une habitation, si ce n'est quelques maisons éparses, que l'on aperçoit à une très-lointaine distance, et deux maigres villages. La partie du patrimoine de Saint-Pierre est une vraie Thébàïde, triste et ennuyée par son extrême solitude. On croit aller du bout du monde, plutôt que d'arriver à une grande cité qui depuis longtemps en a été regardée comme le centre. "

Arrivés à Rome le douze novembre, deux voyageurs qui devaient y passer un mois, se décidèrent à louer des appartements dans une maison privée, plutôt que de demeurer à l'hôtel où ils étaient descen-

Ils en obtinrent de convenables, grâces à la complaisance d'un ami du marquis de Montmorency, qui leur avait remis des lettres de recommandation à Paris.

Sincèrement attaché à la foi et aux traditions de l'église catholique, Mgr. Plessis éprouvait un véritable bonheur de se trouver au sein de la capitale du monde chrétien, de visiter les lieux consacrés par la présence des saints apôtres Pierre et Paul et de tant de vénérables pontifes, de fouler un sol arrosé du sang de milliers de martyrs. D'un autre côté, après avoir étudié sérieusement les classiques latins comme il l'avait fait, il ne pouvait parcourir sans un vif intérêt les différentes parties du théâtre où s'étaient passés les grands événements de l'histoire romaine.

“ Rome ” écrivait-il, “ n'est pas la plus belle ville du monde, mais elle est assurément la plus curieuse, la plus célèbre, la plus digne de fixer les regards d'un étranger et d'exalter son imagination, par des souvenirs de toute espèce, par les monuments profanes et religieux, anciens et modernes, dont elle est remplie. On se sent élever l'âme, en réfléchissant que l'on marche sur les mêmes places et dans les mêmes rues que foulèrent autrefois les pieds du sage Numa, du sobre Quintus Fabius, des Camille, des Scipion, des Pompée, des Cicéron, des César, des Constantin. Mais ce sentiment acquiert bien une autre énergie,

lorsqu'un chrétien y reconnaît les lieux arrosés des sueurs des apôtres et du sang des martyrs ; lorsqu'il voit le chef de l'Eglise catholique régner en souverain et faire régner la vraie religion et toutes les vertus, sur le même trône où tant de scélérats et d'impies s'assirent autrefois en maîtres, et dans la même ville qui fut si longtemps livrée au culte sacrilège de toutes les fausses divinités."

On aimera sans doute à connaître le jugement que portait un homme si sage, sur le gouvernement pontifical et sur les chefs de l'état ; son journal nous fournit à ce sujet les passages suivants.

" Considéré sous le rapport politique, le souverain pontife a une autorité sans bornes. Sa volonté fait loi ; mais il s'en faut bien que ce despotisme tende à molester le peuple. Au contraire, il est avoué que le gouvernement de l'état ecclésiastique est le plus doux et le plus paternel qui existe au monde. S'il y avait quelque chose à lui reprocher, ce serait moins un abus d'autorité qu'un défaut d'énergie.

" Des écrivains mal intentionnés, les uns protestants, les autres mauvais catholiques, se sont beaucoup récriés sur le luxe des cardinaux et les ont donnés comme tout occupés de vanité et menant une vie oisive et délicieuse. Rien de plus calomnieux que ces imputations. Les cardinaux sont généralement des personnages qui ne sont

conduits à cette dignité que par leur piété, leur savoir et les services qu'ils ont rendus à l'Eglise, dans des situations moins importantes. Parvenus à la pourpre, ils mènent une vie fort retirée, mangent rarement au dehors et donnent encore plus rarement à manger chez eux. S'ils habitent des palais, s'ils ont des domestiques et des équipages, ils ne font en cela que ce que font les ambassadeurs étrangers, les princes et les nobles de l'état pontifical, qui tous leur sont inférieurs en dignité. Car chacun des cardinaux peut parvenir au souverain pontificat, et ils sont réellement à la cour de Rome ce que sont les princes du sang dans les autres cours. D'après cette observation, on n'a pas droit de trouver mauvais qu'ils gardent un certain décorum ; on a plutôt à s'édifier de leur modestie et de l'emploi que font de leurs revenus ceux d'entre eux qui sont riches par eux-mêmes ; les autres, réduits au traitement de cinq mille scudis par an, qui leur est alloué par le pape, n'ont pas le moyen de faire grande figure, quand on leur en supposerait l'inclination. Mais ils sont plus remarquables par leur régularité et leur piété, que par ce prétendu luxe qui leur est attribué par la malveillance de ceux qui veulent que tout soit mauvais dans la cour de Rome, et par l'ignorance d'autres qui, ne l'ayant pas vue, sont les dupes de ces calomnies."

Le dix-sept novembre, l'évêque de Québec soumit à la congrégation de la Propagande les affaires qui l'avaient conduit à Rome. A la suite de plusieurs conférences avec le cardinal Fontana, préfet, et quelques autres membres de la même congrégation, il présenta un mémoire tendant à faire partager son diocèse. Deux divisions avaient déjà été acceptées par la cour de Rome, celles du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada ; il demandait que le reste fut partagé en trois parties. La première renfermerait le district de Montréal ; la seconde serait formée des pays situés au nord et au nord-ouest du Canada, et arrosés par les rivières qui tombent dans la baie d'Hudson ; les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé composeraient la troisième, et resteraient sous les soins immédiats de l'évêque de Québec, tandis que chacune des quatre autres serait confiée à un évêque suffragant. Il déclara en même temps, que pour lui et pour ses suffragants, il était impossible de veiller sur cette partie de l'Amérique-du-Nord qui s'étend entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique. Il renouvela aussi la demande déjà faite depuis plusieurs années, que l'île d'Anticosti et la portion de la côte du Labrador, qui est au nord de la rivière Saint-Jean, fussent confiées au vicaire apostolique de Terre-Neuve, vu qu'elles avaient été réunies, en 1809, par un acte du parlement britan-

nique au gouvernement civil de cette colonie.*

Peu de temps après, il fut présenté au souverain pontife, qui le reçut avec bonté ; Pie VII lui accorda une seconde audience au mois de janvier 1820, et une troisième le quatre février suivant. Dans cette dernière, l'évêque demanda la permission de ne point prendre le titre de métropolitain, tant que le gouvernement anglais s'y montrerait opposé.

Le mérite bien connu de Mgr. Plessis et le crédit dont il jouissait auprès du ministère britannique engagèrent le souverain pontife à approuver cette mesure ; ainsi Pie VII lui laissa la faculté de décider du moment où la prudence lui permettrait de s'intituler publiquement archevêque de Québec.

Plusieurs privilèges furent accordés au prélat en faveur des églises, des communautés religieuses et de quelques institutions pieuses. Lui-même fut fait comte romain et assistant au trône pontifical. Pendant son séjour à Rome, ses belles qualités lui acquirent l'amitié du cardinal Pacca, camerlingue de la sainte église

* Depuis quelques années l'île d'Anticosti et le pays qui s'étend de la rivière Saint-Jean jusqu'à Blanc-Sablon ont été rendus à l'archevêque de Québec. Cette partie de la côte du Labrador, maintenant réunie au Canada, a une longueur d'environ cent cinquante lieues ; Blanc-Sablon se trouve à deux cent soixante-quinze lieues de Québec.

romaine et celle du cardinal Consalvi, secrétaire d'état, qui tous deux, lui donnèrent plusieurs fois, dans la suite, des marques de leur estime.

Ce fut pour le digne évêque une grande satisfaction, lorsqu'il apprit que le souverain pontife approuvait le projet de diviser le diocèse de Québec. Le premier février, le saint Père signa les bulles de M. Provencher, nommé évêque de Juliopolis, et chargé du gouvernement spirituel du territoire du nord-ouest ; le même jour, furent données celles de M. Jean-Jacques Lartigue, nommé évêque de Telmesse et administrateur du district de Montréal.

L'époque fixée d'avance par Mgr. Plessis, pour son départ de Rome, approchait ; et il lui restait encore bien des objets intéressants à voir dans la ville et dans les environs. Le marquis de Fuscaldo, ambassadeur de Naples, l'engageait fortement à visiter ce royaume ; l'évêque refusa de se rendre à cette invitation, parce qu'aucun motif religieux ne l'appelait de ce côté. La seule excursion qu'il regrettait d'avoir manquée était celle d'Ostie, où, en examinant l'ancienne embouchure du Tibre, il aurait eu la consolation d'honorer le lieu qui vit mourir la mère de saint Augustin. Déjà il était impatient de se mettre en route ; et comme il craignait que les bureaux, une fois fermés pour le carnaval, ne s'ouvrisent plus du carême, il fit les plus vives

instances pour obtenir, avant son départ, les brefs apostoliques et les solutions d'une partie des difficultés qu'il avait proposées à la Propagande. Quant aux autres documents, qui ne devaient être livrés que quelques mois après, il laissa sur les lieux un agent chargé de les lui transmettre.

Le neuf février il fit ses adieux à ses amis, et alla recevoir une dernière bénédiction de Pie VII, pendant que M. Turgeon retenait une voiture. Le dix, les voyageurs, après trois mois de résidence à Rome, laissaient la ville éternelle et se tournaient du côté de la patrie. En passant, ils visitèrent Sienne et Florence ; dans cette dernière ville ils apprirent la mort de George III ; avant de quitter Rome ils avaient été informés de celle du duc de Kent. Mgr. Plessis avait espéré rencontrer à Florence Sir Gordon Drummond, qui semblait s'être fixé pour la vie dans cette ville ; mais le général en était parti l'automne pour passer l'hiver à Naples. Ils étaient à Turin le vingt-sept février ; le second dimanche de carême fut passé dans cette ville superbe, qui était alors considérée comme une des plus belles de l'Europe.

Invité à dîner chez le marquis d'Azeglio, l'évêque de Québec eut l'avantage d'y rencontrer le comte Joseph de Maistre, dont la réputation n'était pas encore répandue comme elle le fut quelques années plus tard.

“ Cette homme instruit, ” dit l’évêque dans son journal..... “ publia, pendant sa légation de Russie, un ouvrage sous le titre de *Considérations sur la France*, qui fut bien accueilli par le public et lui a donné de la réputation. Il venait d’en publier un autre ayant pour titre : *Du Pape*. L’évêque de Québec.....lui exprima combien il serait flatté d’en recevoir un exemplaire de la main même de l’auteur, et celui-ci le lui apporta le soir à son hôtellerie. ” Ce livre, orné de la signature du philosophe chrétien, se conserve précieusement dans la bibliothèque de l’archevêché de Québec.

L’évêque et son compagnon traversèrent les Alpes par le mont Cénis ; la saison était fort rude pour un semblable trajet, et il leur fallut, dans la partie la plus élevée, démonter le carrosse, mettre les roues et le brancard sur un traîneau, la chaise sur un autre, et faire conduire le tout par six mulets, dressés à ce genre de travail. Dans certains endroits la neige s’était amoncelée à une hauteur de six pieds, et lorsque le vent soufflait, il soulevait une vraie *poudrerie* canadienne.

En faisant route vers l’Italie, l’année précédente, les deux voyageurs avaient promis à Dom Bernard, gardien de l’hospice du mont Cénis, de le venir voir au mois de février ; c’était le vingt-neuf de ce mois qu’ils y revenaient. “ Nous sommes fort heureux, ” leur fit observer le bon religieux,

“ que l'année soit bissextile ; autrement nous n'aurions pas eu l'honneur de vous voir en février.”

A Chambéry se trouvait l'abbé Gazel, qui avait émigré en Angleterre, au commencement de la révolution française, et était passé de là au Canada, où il demeura pendant trois ou quatre ans. En 1821, il remplissait les fonctions de chanoine de la cathédrale et de professeur de dogme au grand séminaire. Averti que l'évêque de Québec s'était arrêté à une hôtellerie de la ville, et qu'il devait repartir presque aussitôt, l'abbé s'empressa de venir passer auprès des voyageurs le plus de temps qu'il put, pour avoir le plaisir de converser du Canada.

Comme Mgr. Plessis avait promis à M. Courbon et au cardinal Fesch de s'arrêter à Lyon, pour conférer les ordres sacrés aux ecclésiastiques qui se disposaient à les recevoir ; il demeura pendant quelques jours dans cette grande ville et y ordonna plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouvait l'abbé Deguerry, devenu depuis un des orateurs les plus célèbres de Paris.

Dans l'ardent désir qu'avait M. Desjardins l'ainé de recevoir les deux amis de son frère à sa maison de Messas, il leur avait conseillé de passer par Orléans pour regagner Paris, et les avait engagés à se rendre en voiture de Lyon à Roanne, puis à descendre la Loire sur un bateau. Un

ancien maire de Roanne, M. Jars, procura aux voyageurs un batelier, qui, pour une somme de cent vingt francs, se chargea de les mener à Orléans, avec leur bagage, sur un petit bateau. Cette embarcation n'avait que douze pieds de longueur, et était conduite par un seul homme, qui la faisait avancer en goudillant. Partis de Roanne le vingt-trois mars, ils mirent cinq jours à parcourir les soixante-dix lieues qui se trouvent entre les deux villes. Ils furent reçus avec beaucoup d'honnêteté par Mgr. de Varicourt, nouvel évêque d'Orléans, qui avait d'avance offert l'hospitalité à son confrère du Canada. M. Jacques Desjardins les attendait depuis quelques jours pour les conduire à Messas, où l'évêque de Québec fut reçu avec la joie la plus franche, non-seulement par ses hôtes, mais encore par la population entière du village.

“Qu'on ne s'attende pas” écrit Mgr. Plessis, “de trouver des beautés physiques dans ce village. Il a une demi-lieue de long, mais pas un arbre, pas un jardin tant soit peu orné. Les maisons, uniformément construites, sont très-basses et n'ont que de petites fenêtres. Celles qui donnent sur la rue principale ne lui présentent que le pignon.....

“Sous le rapport moral, celui de Messas est excellent. Veut-on trouver la simplicité antique, les mœurs patriarcales, des pères vigilants, des enfants soumis, des filles

modestes, des garçons sobres et réservés ? C'est à Messas qu'il faut venir. Il semble que ce petit endroit ait été préservé seul des funestes ravages de la révolution."

"L'arrivée d'un évêque, dans ce lieu où il n'en a pas paru de temps immémorial, fait une sensation inconcevable. Les fuseaux tombent des mains des femmes ; les vignerons qui ont de l'ouvrage au champ, même en cette saison, en reviennent avant l'heure ordinaire et bordent les rues, revêtus de leurs blouses ; les enfants courent en bandes après la voiture ; tout le monde est dans la joie. M. Desjardins, père et ami de tous ces villageois, et auquel la commune en général et chacun de ses membres en particulier ont des obligations, leur fait voir, avec jubilation, l'évêque étranger qu'il leur a amené et son secrétaire, et, aussitôt que ceux-ci ont mis pied à terre, il se hâte de leur présenter sa sœur, sa bonne sœur, l'ange de sa maison. Raguel n'était pas plus transporté de joie que lui, à l'arrivée du jeune Tobie et de son compagnon de voyage."

Les voyageurs laissèrent cette hospitalière demeure avec l'intention d'y revenir de Paris, avec l'abbé Desjardins et monsieur Frayssinous, qui devait prêcher à Orléans. Ils arrivèrent à Paris le premier d'avril, et reprirent leur logis au séminaire des missions-étrangères, où ils trouvèrent l'abbé Desjardins, qui y résidait encore occa-

sionnellement, quoiqu'il eût transféré sa demeure principale à l'archevêché et eût été remplacé dans sa cure par M. Desgenettes.

“ Réparation d'honneur à la capitale de de la France, ” écrit Mgr. Plessis, en arrivant pour la seconde fois à Paris ; “ elle a de plus belles rues que ce journal ne lui en avait d'abord accordé ; preuve qu'on voit mieux à deux fois qu'à une seule. Il ne faut pas croire, au reste, que ces rues, dépourvues de trottoirs, puissent, en aucune manière, entrer en comparaison avec celles de Londres ou même de Turin. * D'un autre côté, les parcs de Londres, qui en sont les plus belles promenades, ne saurait approcher de celles de Paris. ”

Cette fois, l'évêque de Québec put s'arrêter un peu plus longtemps dans la capitale de la France ; il visita avec beaucoup d'intérêt les établissements publics, les institutions de charité et surtout les églises. Il assista à une conférence de l'abbé Frayssinous, alors le premier prédicateur de Paris, et entendit deux sermons de l'abbé MacCarthy, qui tenait la seconde place dans les chaires de la capitale. “ Cet abbé MacCarthy, ” fait remarquer Mgr. Plessis, “ est dans la réalité un père jésuite, car la compagnie de Jésus cherche à se rétablir en France sous le nom de *Pères de*

* Il faut répéter : les choses ont changé, et Paris est aujourd'hui la plus belle ville du monde.

la Foi. Elle en est quitte pour qualifier ses membres de monsieur l'abbé, et pour donner à ses colléges le nom de séminaires."

L'abbé Barruel, qui était aussi jésuite, s'était réuni à ses confrères, dans leur maison de la rue des Postes, où l'évêque de Québec l'alla voir. Le bon abbé était plus convaincu que jamais qu'on était alors redevable aux francs-maçons de toutes les plaies qui désolaient l'Europe depuis trente ans. Il prétendait avoir fait à ce sujet de nouvelles découvertes, depuis la publication de ses mémoires sur l'histoire du jacobinisme.

Par l'entremise de l'évêque de Chartres, grand aumônier du comte d'Artois, devenu depuis roi de France sous le nom de Charles X, Mgr. Plessis fut présenté à ce prince, qui était alors considéré comme l'ancre de salut des Bourbons. Quant à voir le roi, il n'y songeait point, lorsqu'il apprit que la marquise de Villeray * lui avait obtenu une entrevue avec le monarque français, par l'entremise du duc de la Chastre, premier gentilhomme de Louis XVIII. L'affaire était si avancée, lorsqu'il le sut, qu'il n'était pas honnêtement possible de reculer. Il fut réglé que ce serait le dimanche trente avril, entre le déjeuner du roi et sa messe, que la présentation aurait lieu. L'évêque s'y rendit ponctuellement. C'était une audience privée ; le roi lui parla avec bonté, lui fit des questions

sur l'état de la religion au Canada, et recommanda à ses prières et le chargea de dire à ses diocésains que leur ancien souverain ne les avait pas oubliés, et que si les conditions stipulées en leur faveur par les traités n'étaient pas observées par l'Angleterre, la France ne manquerait pas de réclamer. Retenu par un reste de goutte, Louis XVIII devait entendre la messe dans ses appartements, où l'on préparait un autel lorsque l'évêque se retira, satisfait de l'accueil bienveillant qu'il en avait reçu.

Les circonstances l'empêchèrent d'aller passer quelques jours à Messas, comme l'avait projeté ; mais il eut le plaisir de voir M. Jacques Desjardins, qui vint à Paris se mettre à ses ordres, et lui rendit de nombreux services. Il ne quitta l'évêque que lorsqu'il fut entré dans la diligence et lui renouvela ces protestations d'estime, de dévouement et de respect, qui ne peuvent être dictées que par un cœur plein de bienveillance et de générosité.

Pendant son séjour à Paris, l'évêque de Québec eut l'occasion de rencontrer plusieurs membres des familles canadiennes qui avaient émigré en France après la cession du pays à l'Angleterre. Le fils du célèbre baron de Léry, dans une lettre écrite

* Madame de Villeray descendait de la famille du sieur Rouer de Villeray, venu au Canada avec M. de Lauzon. Il s'y maria à Québec et devint plus tard conseiller au conseil supérieur. La famille a disparu de la colonie vers le temps de la conquête.

à ses parents, au Canada, mentionne avec combien de plaisir il avait vu l'évêque du pays où était né son père.

Il était en France un homme que Mgr. Plessis aurait grandement désiré revoir. C'était M. Mermet, qui a chanté si noblement la victoire de Chateauguay. Ce poète distingué avait passé plusieurs années au Canada en qualité de lieutenant, puis de capitaine dans le régiment de De Watteville, composé de prisonniers enlevés aux armées françaises durant les guerres de l'empire, et commandé par des officiers légitimistes qui avaient émigré en Angleterre. Après la guerre américaine, le gouvernement anglais avait accordé des terres, sur l'Ottawa, aux officiers et aux soldats de ce régiment qui voudraient demeurer dans le pays. Bien peu d'officiers profitèrent de cette offre avantageuse ; les autres, après le rétablissement des Bourbons, crurent que la fortune leur sourirait en France, et que le souverain ne manquerait point de récompenser la fidélité des légitimistes.

Un avenir heureux souriait à M. Mermet, homme d'une belle intelligence, sincèrement attaché à la religion catholique et aimé de tous ceux qui le connaissaient. Ses rapports avec l'évêque de Québec avaient été fréquents et amicaux ; plusieurs fois il avait adressé au prélat de fort jolies pièces de vers. Comme ses compagnons, il crut que la fortune l'attendait en France,

et se décida à rejeter un bien-être ce
au Canada pour de grandes espérances
dans sa patrie. L'évêque de Québec s'efforça
inutilement de le retenir, en lui représentant
tant que dans un pays nouveau, au milieu
de ses nombreux amis canadiens, il
sûr de trouver toujours une position
venable à ses talents et à sa capacité
qu'il lui serait facile de pourvoir au
être de sa famille. A peine fut-il retourné
en France, qu'il regretta amèrement
démarche imprudente qu'il avait faite.
Le nombre des légitimistes était grand,
restait peu d'emplois à la disposition du
souverain ; M. Mermet, confondu dans la
foule des demandeurs, obtint la croix
Saint-Louis, mais rien de plus. La situation
dans laquelle il se trouva l'affligeait
fondément, surtout pour ses deux fils,
aurait voulu rendre capables d'entrer
l'état ecclésiastique. Il vivait à Paris
dans la retraite et l'obscurité, lorsqu'une
lettre de l'évêque de Québec, revenant de
Rome, vint lui rappeler ses amis du Canada
et lui retracer les moments de bonheur
qu'il y avait passés. Sa réponse au prélat
est pleine de reconnaissance, d'affection
de respect ; mais elle est empreinte de
tristesse et montre une profonde inquiétude
pour l'avenir.*

* Lettre de M. J. Mermet à l'évêque de Québec
mars 1820.

“J’ai baigné des larmes de la reconnaissance,” écrit M. Mermet, “la gracieuse épître dont votre Grandeur a bien voulu m’honorer, et après l’avoir lue et relue, je me suis écrié, avec autant de vérité que de vénération : *undè hoc mihi ?*..... Ah ! Monseigneur, si je suis si sensible aux marques d’affection que votre Grandeur me témoigne avec tant de bienveillance, j’aime à penser qu’elle voudra bien concevoir toute l’étendue des regrets que j’éprouve si justement, en me voyant privé de la douce consolation de revoir le plus digne des prélats..... Je suis infiniment sensible, Monseigneur, aux félicitations dont votre Grandeur daigne si gracieusement m’honorer sur la marque de distinction que le roi m’a accordée, comme la seule récompense de vingt-cinq campagnes et six blessures, reçues sous les drapeaux de la légitimité. J’accepte avec autant d’humilité que de gratitude les souhaits que votre Grandeur daigne m’adresser, et surtout celui qui se rattache à l’espoir d’une vie meilleure : c’est en lisant la pieuse expression de ce dernier vœu que nous avons versé, en famille, les larmes de la plus juste reconnaissance.

“..... Dans l’épître que je me permets d’adresser à votre Grandeur, je peins, d’une manière trop noire, peut-être, la situation de la France. Cependant, notre épidémie vient de se communiquer à

l'Espagne, et je tremble pour l'Europe entière, surtout pour le saint-siège. Si on ne met pas un frein à l'impiété, nous verrons trop tôt l'église gallicane se régler sur l'anglicane, et les autres églises suivre ce torrent dangereux. Alors la main du Tout-Puissant étendra sur nous le voile qui couvre déjà l'Asie et l'Afrique : la religion de notre divin Sauveur fleurira en Amérique ; Québec peut-être deviendra la capitale du monde chrétien, et le Tout-Puissant, après nous avoir assez punis, répandra sur toute la terre les bienfaits de la révélation.

“ Oui, je regrette sincèrement de m'être vu dans l'impossibilité de suivre les sages conseils que votre Grandeur daigna me donner, avec tant de bienveillance, le soir du vingt-six août 1816 : “ Croyez-moi, restez en Canada, ” me disait elle avec bonté.....Hélas ! j'ai quitté mes amis du Saint-Laurent ; j'ai abandonné cinq cents arpents de terre pour me trouver isolé et sans fortune au sein de mon ingrate patrie.....”

Cette lettre était accompagnée d'une épître en vers, dans laquelle le poète chantait les louanges du prélat et rappelait quelques souvenirs du Canada.*

Le premier mai les deux voyageurs quit-

* Des extraits de cette épître seront donnés à la fin de cette notice.

tèrent Paris pour retourner en Angleterre ; la veille ils avaient fait leurs adieux au vénérable abbé Desjardins, qu'ils voyaient pour la dernière fois, et qui les aurait volontiers accompagnés pour rencontrer, avant de mourir, son frère bien-aimé et ses vieux amis du Canada

IV

Perplexités de M. Lartigue—George IV—Départ pour l'Amérique—Arrivée à New-York—Philadelphie—Baltimore—Présentation, à Montréal, de M. Lartigue—Lettre de M. Emery—Passage à Nicolet—Députation des citoyens de Québec envoyée jusqu'à Trois-Rivières—Arrivée triomphale à Québec—*Te Deum* d'actions de grâces.

Monsieur Lartigue était resté à Londres jusques vers le milieu du mois d'octobre 1819, dans l'espérance d'obtenir une audience de lord Bathurst, auquel il avait envoyé ses mémoires en faveur du séminaire de Montréal. Cependant le noble lord n'avait fait à Downing-Street qu'une courte apparition, dont le député de messieurs de Saint-Sulpice n'avait pas eu connaissance. Aussi celui-ci, lassé d'attendre inutilement, alla passer quelque temps chez ses confrères de Paris. Sa santé se trouvait alors si mauvaise, qu'il dut renoncer au projet de faire le voyage de Rome. Au mois de décembre il retourna à Londres, pour presser l'importante affaire dont il était chargé. Elle

n'avait pas avancé depuis le départ de M. Plessis pour Rome ; mais du moins le projet de spoliation semblait paralysé par une force mystérieuse. La raison en était que le mémoire, présenté par Mgr. Plessis, avait fait impression sur l'esprit des ministres, et les avait engagés à suspendre indéfiniment l'exécution d'une mesure qui pouvait avoir de funestes conséquences. L'on fut tellement convaincu, parmi les Sulpiciens, des heureux effets produits par le mémoire de Mgr. Plessis, que M. Roux lui en adressa des remerciements.

Avant de quitter Londres pour se rendre à Rome, l'évêque de Québec avait informé M. Lartigue qu'il avait l'intention de proposer au saint-siège pour le gouvernement spirituel du district de Montréal.

Un digne prêtre témoigna une extrême répugnance à se laisser imposer une charge semblable ; il consentit enfin à l'accepter, mais à la condition expresse qu'il obtiendrait avant tout l'approbation de M. Duclaux, supérieur général des Sulpiciens.

M. Duclaux donna son consentement après s'être assuré de celui de M. Roux. Ces deux messieurs, cependant, comprenaient que le district de Montréal serait détaché du diocèse de Québec, et s'étaient expliqués formellement sur ce point ; M. Lartigue s'attendait lui-même qu'il en serait ainsi ; aussi fut-il surpris lorsqu'il apprit que, pour ne point causer d'ombrage à

cour de Londres, qui avait exprimé l'intention de ne reconnaître officiellement que l'évêque de Québec, le saint-siège s'était contenté de nommer les nouveaux dignitaires, non pas évêques diocésains, mais auxiliaires et suffragants de l'archevêque de Québec.

"Vous m'annoncez," écrivait M. Lartigue à Mgr. Plessis, "que vous êtes porteur de deux brefs apostoliques : l'un m'institue évêque d'un lieu dont je n'ai pu déchiffrer le nom, l'autre m'établit auxiliaire, suffragant et grand vicaire de l'évêque ou archevêque de Québec. Vous avez eu raison de penser que je n'apprendrais point cette nouvelle avec plaisir, car je n'aurais pu me résoudre à prêter mes épaules au pénible fardeau de l'épiscopat, qu'autant que j'aurais cru que cette dignité m'aurait mis à même d'être utile à l'Eglise. Or, permettez-moi de le dire, avec toute la franchise qui convient à la critique situation où je me trouve : je suis persuadé que cet arrangement fera plus de mal que de bien, si on le réduit en pratique."

"D'abord vous perdez la plus belle occasion que vous pouviez avoir de former votre diocèse en une province régulière de six suffragants, les évêques de Montréal, du Haut-Canada, de la Baie d'Hudson, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, dont votre siège de Québec aurait été la métropole. Et c'était

là sans doute votre premier plan.... Par les termes de votre dernière lettre, je vois que ce premier arrangement est tout-à-fait mis de côté. Encore si, par une séparation du district de Montréal d'avec le reste de votre diocèse, ce district eût été érigé en vicariat apostolique, comme le sont les divers districts épiscopaux d'Angleterre, cela eût semblé un acheminement à l'ériger en titre dans un temps plus opportun..... Le but de votre mémoire est donc absolument manqué, et ce n'est pas un petit inconvénient. Ensuite je suis convaincu que ce nouveau plan déplaira à tout le district de Montréal, et particulièrement au séminaire, qui, j'en suis presque sûr, ne me recevra pas comme un de ses membres, si je me présente simplement comme votre auxiliaire.” *

Dans la prévision des grandes difficultés qu'il apercevait pour l'avenir, M. Lartigue finissait par supplier qu'on ne lui imposât point le fardeau de l'épiscopat.

Au mois d'avril suivant, il écrivait de nouveau sur le même sujet : “ Les choses ne sont donc plus dans l'état où elles devraient être pour valider mon acceptation conditionnelle, dépendante de la volonté de mes supérieurs, qui n'ont consenti à mon épiscopat que comme indépendant du siège de Québec, sauf vos droits de métro-

* Lettre de M. Lartigue à Mgr. Plessis, 24 mars 1820.

politain ; et, si je suis frustré des ressources que je prétendais trouver dans la maison de Montréal en requérant son assentiment, je ne puis, d'après la persuasion où j'étais *bonâ fide* de mon droit de domicile en ce séminaire, être obligé d'accepter, en quittant une société à laquelle je suis véritablement attaché et que je n'aurais abandonnée qu'en vue d'un plus grand bien."

" Loin donc de regarder comme du réchauffé l'obtention d'un ordre du saint-siège pour mon acceptation, je la considère comme indispensable pour l'acquit de ma conscience, et comme le moyen le plus efficace d'assurer mes droits de résidence au séminaire de Montréal, dont je ne puis me départir..... Si vous persistez à me croire propre au fardeau que vous voulez m'imposer, et auquel la connaissance parfaite de mon incapacité se refuse absolument sans cela, vous avez encore tout le temps de témoigner au saint-Père par le préfet de la Propagande, ou par toute autre voie, la véritable frayeur que j'ai de cette charge et de recevoir sa réponse avant votre départ d'Europe. Alors seulement et dès que j'aurai entendu le vicaire de J.-C. en terre me dire, *Pasce oves meas*, je ferai taire aussitôt toutes mes répugnances et je n'hésiterai pas un moment à me soumettre, je ne puis dire, avec joie, mais du moins avec la résignation la plus entière."

Persuadé que les objections soulevées

par M. Lartigue étaient dictées par la catesse de sa conscience, Mgr. Pless voulait point recourir à Rome pour mander une nouvelle nomination : ils que personne n'était plus propre qu Lartigue à remplir dignement la cha laquelle il avait été appelé par la vo ses supérieurs ; il lui permit ceper d'adresser lui-même ses représentat bien assuré qu'elles ne produiraient a effet.

Quant à l'espoir d'obtenir quelque n fication aux premières décisions du vernement britannique, il n'y fallai songer : “ Les ministres britanni changent,” faisait observer le prélat, “ l'esprit du ministère ne change point. ne peut se flatter d'un nouveau sys qu'autant qu'il viendrait du roi, et ignore jusqu'à présent la manière de pe du roi par rapport aux catholiques.... cour de Rome a fait ce que j'ai voulu n'en a pas été de même de celle d'A terre ; je n'en ai obtenu mes deux der suffragants qu'avec beaucoup de peir seulement comme grands vicaires rev du caractère épiscopal. Le gouvernemer pas voulu me reconnaître comme méti litain, en sorte que mon diocèse réellement pas démembré comme je l'ai voulu, mais seulement divisé en dist pour des évêques *in partibus* soumis à autorité. ”

Après son retour en Angleterre, Mgr. Plessis obtint encore plusieurs audiences du secrétaire-d'état pour les colonies, qui lui remit une lettre officielle pour lord Dalhousie, nommé gouverneur du Canada. Le comte Bathurst informe ce dernier des arrangements qui avaient été faits avec la cour de Rome, pour l'avantage des catholiques du Canada, et de l'approbation que S. M. avait donnée à ces mesures, concernant la division du diocèse de Québec. De plus des ordres allaient être envoyés pour l'expédition de lettres patentes d'amortissement en faveur du collège de Nicolet ; enfin le gouvernement semblait oublier le projet de s'emparer des biens du séminaire de Montréal.

Le roi lui-même témoignait de sa bonne volonté envers ses sujets canadiens : lorsque l'évêque de Québec lui fut présenté, George IV le reçut avec une bienveillance marquée, il lui parla des services rendus durant la guerre américaine par les catholiques du Canada, et il témoigna la confiance qu'il avait dans la loyauté du peuple et du clergé de la province.

Un succès aussi ample qu'il le pouvait, vu les circonstances, avait couronné les négociations de l'évêque ; il avait hâte de rentrer dans son diocèse avec ses bonnes nouvelles. Aussitôt que possible, il s'embarqua pour l'Amérique, avec ses compagnons de voyage messieurs Lartigue et

Turgeon. Arrivé à New-York le vingt-un juillet 1820, il dut visiter quelques villes des Etats-Unis ; sur la demande que lui en avait faite le préfet de la Propagande, il se rendit de New-York à Philadelphie et à Baltimore, pour s'enquérir des difficultés suscitées dans plusieurs diocèses par des prêtres schismatiques qui rejetaient l'autorité des évêques. Les rapports de Mgr. Plessis servirent surtout à appuyer auprès de la cour de Rome les justes réclamations de Mgr. Maréchal, archevêque de Baltimore, qui se plaignait que dans la nomination de nouveaux évêques pour les Etats-Unis, on ne consultait pas assez les anciens, déjà au fait de l'esprit et des institutions du pays.

Le sept août, 1820, les voyageurs arrivèrent à Montréal, où l'évêque de Québec présenta aux prêtres du séminaire leur ancien confrère à qui allait être remise la direction spirituelle de ce district ; Mgr. Plessis espérait que ce serait pour eux une nouvelle preuve de la confiance et de l'estime qu'il avait toujours accordées aux membres de leur maison. *

Personne, en effet, ne doutait que la qualité de membre de la congrégation de Saint-Sulpice eût eu un grand poids en faveur de M. Lartigue, lorsque l'évêque de

* *Mélanges Religieux* : Notice Biographique de Mgr. Lartigue.

Québec avait voulu choisir un premier pasteur pour sa ville natale. Formé et instruit par les disciples de M. Olier, Mgr. Plessis avait conservé pour ses premiers maîtres et pour leurs successeurs un profond respect et une sincère affection, et dans bien des occasions il avait déjà donné des preuves de la confiance qu'il reposait en eux.

Ce fut surtout après sa promotion à l'épiscopat qu'il s'était efforcé avec plus d'efficacité de leur venir en aide. Pendant qu'il n'était encore que coadjuteur, il favorisa puissamment l'admission dans la province de plusieurs de leurs confrères, appelés pour partager leurs travaux. Son appui dans cette circonstance avait été si efficace que M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, crut devoir lui en témoigner sa reconnaissance, dans les termes les plus flatteurs. "On ne m'a point laissé ignorer," écrivait-il au prélat, "les sentiments pleins de bonté dont vous êtes pénétré pour les prêtres de ma compagnie, qui travaillent dans le Canada. Vous leur en avez déjà donné de grandes preuves; ils en sont très reconnaissants et désirent que je vous en témoigne moi même ma propre reconnaissance; c'est ce que je fais dans l'effusion de mon cœur. Je crois inutile de vous prier de vouloir bien continuer de les traiter de même, lorsque la divine providence aura appelé dans son sein le digne

prélat auquel vous êtes destiné à succéder. Ils vous prouveront par leur obéissance, leur docilité, leur zèle à remplir vos vues et à exécuter vos ordres, qu'ils n'en sont point indignes.”*

Ces sentiments d'affection et de respect pour le séminaire de Montréal, Mgr. Plessis les conservait encore dans toute leur vivacité, et il était heureux d'en pouvoir donner une nouvelle preuve dans le choix qu'il avait fait, pour une charge de la plus haute importance, d'un prêtre de cette maison, aussi remarquable par ses vertus, qu'éminent par ses talents et sa science.

Avant de se rendre à la capitale où il était impatiemment attendu, le prélat voulut s'arrêter pendant quelques jours à son séminaire de Nicolet, qu'il revoyait toujours avec un sensible plaisir. Au milieu d'un nombreux concours de prêtres, venus de toutes les parties de la province pour lui souhaiter la bienvenue, l'évêque de Québec présida aux examens des élèves, dont il reçut les félicitations, avec toute la joie d'un père rendu à ses enfants après une longue séparation.

La nouvelle de l'heureux retour du premier pasteur du diocèse s'était répandue en peu de temps : partout sur la route qu'il devait suivre s'organisaient des démonstrations en son honneur. “ Je ne vous peindrai

* Lettre de M. Emery, 24 décembre 1800.

point," dit M. Rimbault,* "cette scène attendrissante, dont plusieurs d'entre vous ont pu être témoins, lorsque au sortir de Nicolet, où il s'était reposé quelques jours, au milieu de fêtes simples et naïves, aux accents de la joie vive et pure des jeunes étudiants de son collège, il mit le pied sur le sol des Trois-Rivières. Rappelez-vous cette députation nombreuse et honorable, déployant l'oriflamme sacrée sur les eaux du fier Saint-Laurent. Je crois entendre leurs acclamations redoublées, se mêlant aux cris de joie dont la ville faisait retentir les airs. Avec quel plaisir il recevait et rendait les saluts ! Avec quel touchant abandon chacun se félicitait de revoir son évêque après une si longue absence ! Mais ce n'était là que le début du triomphe qu'on lui préparait dans la capitale, et dont chacun a lu ou entendu la description. Une seconde députation flottante remontait le fleuve comme pour accuser de lenteur celle qui avait précédé ; une population impatiente, parcourant les rues de la ville, se répandant sur les quais, tous les vaisseaux de la rade pavoisés, les citoyens les plus recommandables rivalisant d'ardeur et de joie... Quelles acclamations ! quelle ivresse ! quelles touchantes démonstrations d'amour et d'allégresse !"

Dans cette description, tracée avec verve

* Oraison funèbre de Mgr. Plessis.

par le panégyriste du grand évêque, il n'est rien d'exagéré. Aujourd'hui l'on aurait peine à se figurer le mouvement que causa à Québec l'annonce de l'arrivée prochaine de Mgr. Plessis. Pendant quarante ans il avait habité la capitale, dont il ne s'était auparavant éloigné que pendant de courts intervalles ; comme curé, il avait formé la génération alors placée à la tête des affaires et du mouvement ; depuis vingt ans, il était le premier représentant de l'autorité ecclésiastique au Canada et le citoyen le plus distingué du pays. Les habitants d'origine britannique le respectaient et l'estimaient à cause de ses éminentes qualités de tout genre ; son absence prolongée avait laissé parmi les catholiques un vide qui attristait tous les rangs de la société.

Aussi la joie de la population de Québec fut-elle générale, lorsque fut annoncée la prochaine arrivée du prélat dans sa ville métropolitaine. Pour aller au-devant de lui les principaux citoyens nolisèrent un bateau-à-vapeur, le *Car-of-Commerce*, qui était alors regardé comme le roi du Saint-Laurent.

Ce bâtiment chargé de plusieurs centaines de voyageurs, parmi lesquels étaient des membres distingués de la législature, du clergé, du barreau, s'arrêta aux Trois-Rivières au moment même où l'évêque et ses compagnons y arrivaient de Nicolet :

de vives acclamations accueillirent le prélat, surpris de se trouver tout-à-coup entouré de ses amis de Québec.

Le lendemain, seize août, de grand matin, le bateau-à-vapeur commençait sa marche triomphale vers Québec ; sur le gaillard, des groupes nombreux se succédaient autour de l'évêque pour le voir et pour l'entendre ; le canon répondait aux vives fusillades qui se renouvelaient à chaque village ; sur les deux rives du fleuve un mouvement inaccoutumé témoignait de la part que prenaient les habitants à la joie commune. Entre les deux villes, le bateau-à-vapeur fut rejoint par un autre, qui était tout pavoisé et apportait une seconde députation de la capitale.

L'empressement des habitants de Québec à revoir leur premier pasteur et à l'accueillir avec honneur surpassa toutes les manifestations de ce genre qu'on avait vues jusqu'alors.

Peu après midi, les quais, les galeries, les toits des maisons étaient couverts de monde ; de nombreux spectateurs s'étaient embarqués sur les navires mouillés dans la rade ; les mâts et les vergues étaient garnis de matelots. Lorsque le canon annonça l'approche des deux bateaux-à-vapeur, d'immenses cris de joie retentirent de toutes parts : aux clameurs de la multitude et aux grondements du canon se joignirent les fanfares de la musique

militaire du soixantième régiment, et les sons joyeux de toutes les cloches de la ville. Sur le débarcadère se pressait la foule, avide de recevoir la bénédiction de son évêque ; un si grand nombre de personnes le suivirent pour assister au *Te Deum*, que la cathédrale, malgré ses vastes proportions, ne put contenir qu'une partie des assistants.

De nombreuses adresses lui furent présentées ; de tous côtés il reçut des témoignages de la vive satisfaction que causait son retour au milieu de son troupeau.

V

Inquiétudes au sujet de nouveaux changements—Hésitations de M. Lartigue—Décision de Rome—Consécration de Mgrs. Lartigue, MacDonell, MacEachern, Provencher—Mgr. Lartigue se retire à l'Hôtel-Dieu de Montréal—Mandement de Mgr. Plessis—*La Gazette* de Québec—Difficultés suscitées à Mgr. Lartigue.

On s'occupait beaucoup dans le clergé et parmi les laïques des changements qui, par ordre de la cour de Rome, allaient être introduits dans l'administration du diocèse de Québec. * Déjà une partie des arrangements nouveaux étaient connus ; mais, sur plusieurs points, les décisions du saint-siège restaient encore enveloppées d'un

* Le Bas-Canada renfermait alors 337,119 catholiques, dont 109,000 dans le district de Québec, 39,000 dans le district des Trois-Rivières et 189,119 dans celui de Montréal.

certain mystère ; et cette circonstance inspirait des inquiétudes à beaucoup d'ecclésiastiques. Afin de tranquilliser les esprits Mgr. Plessis, dans la réunion qui eut lieu peu après son arrivée, pour célébrer la fête du sacerdoce, annonça à son clergé les dispositions adoptées par le souverain pontife, pour l'avantage de l'église du Canada.

Il profita de la circonstance pour informer ses prêtres que leurs réunions annuelles, pour la célébration du *sacerdoce*, devaient bientôt cesser, attendu que la fête elle-même était contraire aux règles de la liturgie romaine.

Dans son allocution, le prélat exposa les mesures adoptées par les cours de Rome et de Londres touchant les arrangements faits pour l'organisation des autorités ecclésiastiques.

On s'attendait qu'à la suite de cette communication la consécration des évêques élus aurait bientôt lieu ; mais plusieurs raisons forcèrent à la remettre.

MM. MacDonell et MacEachern étaient éloignés ; M. Provencher arrivait de sa mission et déclarait n'être pas encore prêt ; quant à M. Lartigue, il attendait un ordre formel du saint-siège, et ne voulait pas être sacré avant que la décision finale du souverain pontife ne lui eût été signifiée. Il était d'ailleurs effrayé des difficultés qui s'offraient pour l'avenir ; on l'avait averti,

que comme évêque, il ne pourrait plus demeurer au séminaire de Saint-Sulpice, et il se voyait ainsi privé de l'assistance et des conseils de ses anciens confrères.

“L'on m'a signifié hier,” écrivait-il le premier septembre 1820, “que mon séjour dans le séminaire, avec le caractère épiscopal, n'était pas possible..... J'ai regardé cet incident comme une des marques les plus sensibles que la Providence ne me destine pas au poste que vous aviez l'intention de me confier, et j'en prends occasion de faire un nouvel effort, pour vous supplier de ne pas me charger d'un fardeau trop pesant pour mes faibles épaules.”

Après avoir énuméré et exagéré ses prétendues misères spirituelles, il ajoutait : “Je crois qu'en pesant devant Dieu ces raisons et plusieurs autres, jointes au retardement de la demande que vous aviez faite à la cour de Rome d'un ordre pour m'obliger à accepter, et dont je suis fermement résolu à attendre l'issue avant de me décider, vous verrez dans tout ceci des signes non équivoques de la Providence divine, qui réserve un plus digne pasteur à cette partie de votre diocèse et vous facilite les moyens de demander..... un sujet plus propre à gouverner ce district, au lieu d'un homme fait pour vivre dans un séminaire et qui ne désire que d'y mourir en paix... Je suis trop convaincu de votre déférence envers le saint-siège

pour ne pas croire qu'avant de passer outre, vous attendrez comme moi, avec patience, son jugement sur une affaire que vous avez vous-même soumise à sa décision."

La décision finale du souverain Pontife arriva à Québec au mois d'octobre et fut immédiatement communiquée à M. Lartigue, qui, dans une lettre du trente octobre, 1820, exprimait à l'évêque de Québec ses sentiments d'obéissance :

"Mon premier mouvement, après avoir lu dans la lettre du cardinal Fontana l'ordre positif du saint Père *in virtute sanctæ obedientiæ*, d'accepter ma promotion à l'épiscopat, a été de me jeter à genoux, pour acquiescer de cœur à la volonté de Dieu, qui m'a paru aussi évidemment manifestée par celle de son vicaire, que si Jésus-Christ m'eût parlé en personne. Je n'ai donc pas hésité un instant à me soumettre;..... j'ai accepté en gémissant le fardeau, quelque incapable que je me sente de le porter."

Après son acceptation définitive, il crut devoir s'occuper de ses projets d'avenir. Il se proposait d'aller demeurer dans une paroisse de la campagne, au sud du Saint-Laurent. "Cet arrangement," écrivait-il, ne produira aucun changement dans les usages du séminaire,..... et je gouvernerai mon district dans une paroisse de la campagne, avec moins de tracasseries qu'en ville. Si Dieu me prête vie, je ne désespère point d'établir un jour ma résidence à

Montréal, quand certains préjugés seront effacés ;..... mais le temps n'est pas encore arrivé..... Non-seulement nos messieurs désirent que je sois sacré à Montréal, mais encore ils veulent bien que, si cette cérémonie a lieu dans le cours de l'hiver, je demeure avec eux jusqu'au printemps."

M. Alexandre MacDonell, nommé évêque de Rhésine, fut sacré le dernier jour de l'année 1820. Plusieurs circonstances retardèrent la consécration de M. Lartigue, qui n'eut lieu que le vingt-un janvier, 1821. Mgr. Plessis voulut faire solennellement cette cérémonie dans l'église paroissiale de Montréal. "C'était," dit M. LaRocque, dans l'oraison funèbre de Mgr. Lartigue, "un grand nom qui s'en associait un autre ; et le vingt-un janvier prenait ainsi place parmi les époques qui appartiennent à l'histoire de la religion en ce pays. En ce jour à jamais mémorable, Mgr. Lartigue, en se chargeant de l'administration du district de Montréal, posait les bases d'un siège épiscopal en cette ville, qui en a retiré depuis et en retire journellement de si précieux avantages."

L'église paroissiale de Montréal convenait particulièrement à cette cérémonie, puisque, outre l'avantage d'être la plus ancienne et la plus remarquable du diocèse, elle avait des titres particuliers au respect des deux prélats. Là en effet le consécrateur et le consacré avaient reçu le saint baptême

et fait leur première communion ; là ils avaient reçu les premières leçons de la doctrine chrétienne et avaient préludé aux augustes fonctions du sacerdoce et de l'épiscopat, en s'exerçant aux cérémonies comme simples enfants de chœur.

M. Bernard Angus MacEachern, nommé évêque de Rose, fut consacré à Québec le dix-sept de juin suivant ; c'était un vénérable missionnaire écossais, ancien ami de Mgr. MacDonell. Depuis longues années, il parcourait les villages écossais et acadiens de l'île du Prince Edouard, se reposant bien rarement de ses travaux apostoliques. La présence du bon évêque allait être d'autant plus nécessaire dans ces missions, que Mgr. Burke, évêque de Sion, était mort le vingt-neuf novembre précédent, laissant pour administrateur du diocèse, son neveu, M. Carroll, jeune prêtre qui se trouvait fort embarrassé de l'administration d'un diocèse et qui se voyait menacé de porter ce fardeau pendant un assez long temps. M. Maguire, curé de Saint-Michel, qui avait été demandé par Mgr. Burke comme son coadjuteur, refusait fermement d'accepter cette charge ; il fallait ainsi attendre que Rome eût choisi un autre successeur à l'évêque défunt : or, dans les circonstances où se trouvait l'église de la Nouvelle-Ecosse, c'était une opération fort difficile.

Quant au sacre de M. Provencher, nommé, en attendant, curé de Machiche, il dut être

différé jusqu'au douze mai 1822, afin que le nouvel évêque eût le temps de se préparer à une charge, qui serait pour lui environnée de nombreuses difficultés dans son district éloigné et encore sauvage.

Mgr. Lartigue comprenait que les circonstances dans lesquelles le plaçait sa position actuelle, ne lui permettaient pas de demeurer au séminaire. En attendant des temps meilleurs, il accepta la bienveillante invitation des dames de l'Hôtel-Dieu, qui mirent à sa disposition quelques appartements réservés pour des prêtres malades. Sa résidence dans cette maison fut plus longue qu'il ne s'y attendait d'abord, car il renonça au projet de se retirer à la campagne, convaincu que sa présence à Montréal serait plus avantageuse pour son district épiscopal.

Après son retour à Québec, Mgr. Plessis informa officiellement les fidèles du district de Montréal que Mgr. Lartigue allait exercer parmi eux les fonctions d'évêque suffragant et auxiliaire.

“ Le vingt-un du mois dernier. ” annonçait-il dans son mandement de février 1821, “ nous donnâmes la consécration épiscopale à Mgr. Jean Jacques Lartigue, titulaire de Telmesse. Il aurait été plus flatteur pour nous de le consacrer sous un titre qui exprimât directement les rapports que vous aurez désormais avec lui. La chose n'a dépendu ni de nous ni du saint-siège, qui

a été aussi loin que les circonstances du moment le permettaient, en le préposant par un bref...au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, en qualité de notre auxiliaire, suffragant et vicaire général. Nous nous conformons donc aux intentions du souverain pontife, en vous signifiant par le présent mandement, que vous devez à l'avenir rendre à Mgr. l'évêque de Telmesse, dans toutes les églises du district de Montréal, les mêmes honneurs que vous nous rendriez à nous-mêmes si nous étions sur les lieux, et l'y considérer comme spécialement et généralement chargé des fonctions épiscopales. Ainsi c'est notre intention positive que vous recouriez désormais à lui, dans tous les cas où vous recouriez ci-devant à nous, sauf à lui de nous référer les affaires qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même. " *

Son intention était de ménager les susceptibilités ministérielles, tout en laissant à l'évêque de Telmesse la plus grande latitude possible dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Cependant, malgré sa prudence dans la conduite de cette affaire, l'indiscrétion d'un journaliste faillit causer de l'embarras dans les rapports entre lord Bathurst et Mgr. Plessis. Si le ministre avait quelque bon vouloir pour l'évêque catholique, ses dispositions bienveillantes

* Mandement du 20 février 1821.

s'évanouissaient quelquefois, devant la crainte d'être attaqué sur ce sujet, dans les chambres. Grandes furent donc ses inquiétudes lorsqu'on lui montra sur un journal de Montréal un paragraphe annonçant " que l'archevêque de Québec avait sacré le docteur Lartigue et l'avait installé comme évêque de Montréal. " Le ministère était alors fortement menacé par ses ennemis, et l'article désigné pouvait devenir un instrument d'attaque entre les mains de l'opposition. Lord Bathurst adressa immédiatement une dépêche au gouverneur général du Canada, pour lui faire part de la surprise que lui avaient causée ces lignes, et en même temps pour demander quelques explications sur l'exactitude du malencontreux article. Une communication analogue fut envoyée à l'évêque de Québec par monseigneur Poynter.

" J'ai vu ce matin M. Goulburn, " écrivait le prélat ; " il me dit que lord Bathurst était fort intrigué au sujet d'un article qui avait paru dans la *Gazette* de Québec, et qui était de nature à lui causer de l'embarras..... Lord Bathurst faisait observer que c'était contrevenir à l'arrangement conclu entre lui et votre Grandeur. Je répondis qu'il y avait évidemment une méprise dans le rapport..... ; que vous ne preniez point le titre d'archevêque, mais seulement celui d'évêque de Québec..... ; que M. Lartigue avait été sacré non comme

évêque de Montréal, mais comme évêque de Telmesse ; qu'il était votre grand vicaire, avec le caractère épiscopal, pour le district de Montréal, et que c'était là précisément ce dont vous étiez convenu avec sa seigneurie.

“ M. Goulburn parut satisfait et m'informa qu'il expliquerait l'affaire à lord Bathurst.” *

L'évêque de Québec s'empressa de donner à Mgr. Poynter des explications capables de calmer les inquiétudes du secrétaire d'état.

“ Je n'ai reçu aucune lettre de lord Bathurst,” répondait Mgr. Plessis, “ mais il a écrit à lord Dalhousie, notre gouverneur en chef, qui m'a transmis le paragraphe.... en question, me priant de lui faire savoir ce qui en était, pour l'information du secrétaire d'état.... Ma réponse est parfaitement conforme à celle que votre Grandeur a donnée à M. Goulburn, et ne pouvait être différente. Personne n'a plus que moi à se louer des procédés de lord Bathurst ; et indépendamment de ce que me commandent mon état et ma position vis-à-vis du gouvernement de S. M., si j'étais capable d'user de duplicité....., la reconnaissance m'empêcherait de le faire envers lord Bathurst et de l'exposer à quelque désagrément. Sans être fort avancé en politique, je conçois toute la délicatesse de la position

* Lettre de Mgr. Poynter, 7 avril 1821.

d'un secrétaire d'état et à quels ménagements il est assujéti. Vous me ferez beaucoup de plaisir, si vous trouvez l'occasion de communiquer la présente à lord Bathurst,"

La lettre de l'évêque de Québec et les explications du comte Dalhousie parurent satisfaisantes, et Mgr. Poynter annonçait, peu après, que cette affaire avait perdu toute l'importance dont l'avait revêtue la circonspection extrême du ministre.

....."J'ai présenté votre réponse à lord Bathurst et à M. Goulburn, qui l'ont lue et sont restés convaincus que l'article de la *Gazette*, au sujet de Mgr. Lartigue, renfermait des erreurs, et que la conduite de V. G. était digne d'approbation." *

Mais si la manière d'agir de Mgr. Plessis lui méritait des louanges, celle de lord Bathurst semblait annoncer de la lenteur et de la timidité. Depuis un an, il était convenu d'informer le gouverneur du Canada des promesses faites au sujet du séminaire de Nicolet et des arrangements conclus par rapport aux nouveaux évêques : cependant aucune dépêche officielle n'était encore parvenue à lord Dalhousie. Aussi l'évêque crut-il devoir profiter de la circonstance, pour offrir au gouverneur quelques explications sur l'état des choses.

....."En conséquence," écrivait-il, "d'un mémoire que j'eus l'honneur de soumettre

* Lettre de Mgr. Poynter, 31 août 1803.

à la considération de lord Bathurst, en 1819, sa seigneurie eut la bonté de me signifier, par une dépêche de la même journée, que le gouvernement de S. M. admettait mon plan ultérieur, en ce sens qu'il ne désapprouvait pas que messieurs Lartigue et Provencher fussent revêtus, sous ma dépendance, de telle autorité ecclésiastique que je jugerais nécessaire. Comme l'assistance que j'attendais d'eux requérait qu'ils fussent revêtus du caractère épiscopal pour la confirmation et les ordres, j'obtins aussi du saint-siège, en 1820, des évêchés *in partibus*, après en avoir prévenu le ministère britannique. A la fin de 1818, le saint-siège jugea à propos d'ériger mon église en archevêché. Je n'en fus instruit qu'au mois d'août 1819, après son arrivée à Londres, et j'en donnai moi-même avis à lord Bathurst; mais apercevant que ce nouvel ordre de choses ne convenait pas à la cour d'Angleterre, je m'abstins de m'en prévaloir..... mais je ne voudrais point me rendre responsable de la fantaisie qu'aurait un gazetier de me qualifier d'archevêque."

Les instructions touchant la position des nouveaux évêques furent enfin communiquées, avec une grande réserve, à lord Dalhousie, par le secrétaire des colonies, qui craignait toujours de se compromettre. Quant aux lettres patentes, en faveur du séminaire de Nicolet, elles furent accordées

au mois de décembre 1821, au grand contentement de Mgr. Plessis et de ses amis.

Peu de temps après la publication du mandement de février 1821, des troubles plus sérieux que ceux qu'avaient causés le premier paragraphe du journaliste canadien, commencèrent à agiter les esprits dans la ville de Montréal et dans une partie du district du même nom ; les contestations suivirent, remplirent d'amertume les dernières années de l'évêque de Québec. Ses difficultés, annoncées comme devant naître de la position douteuse dans laquelle se trouvait l'évêque de Telmesse, apparurent de suite dans toute leur étendue ; les marguilliers de la paroisse de Montréal s'occupèrent de régler les honneurs qu'on accordait à Mgr. Lartigue, et de décider si on laisserait à sa disposition le trône épiscopal. Plusieurs personnes qui n'étaient point intéressées dans la question se mirent de la discuter ; on en vint même à attaquer le mandement de l'évêque de Québec, qui, suivant certains écrivains, pouvait transmettre à un autre les honneurs appartenant à l'ordinaire. Pendant deux ou trois ans, les journaux de Montréal furent remplis de correspondances dans lesquelles les autorités ecclésiastiques n'était pas toujours ménagées.

Monseigneur Plessis était profondément attristé de l'opposition soulevée contre les mesures qu'il avait prises pour la gloire

Dieu et le plus grand bien de son troupeau, et qu'il avait adoptées d'après l'avis des personnes les plus sages de son clergé.

Toutefois plein de confiance dans la justice de sa cause et dans la protection de la Providence, il entretenait le ferme espoir que le temps et la réflexion rétabliraient le calme dans les esprits et que l'orage s'épuiserait par sa violence même. Aussi tous ses conseils étaient dictés par la modération et la patience, moyens qui lui avaient réussi dans ses luttes contre le gouvernement provincial.

A Mgr. Lartigue qui demandait à être traité comme un autre Jonas et jeté à la mer pour apaiser la tempête, il répondait : —“ On m'a envoyé un long mémoire pour prouver par raison démonstrative que tous les honneurs que je vous abandonne et auxquels vous prétendez sont abusifs. Je ne disputerai point avec l'auteur ; mais je ferai passer en cour de Rome mon mandement du vingt février et me soumettrai au jugement du saint-siège. En attendant, ne contestez pas ; mettez les procédés de votre côté. Si on vous pousse reculez-vous. A défaut du trône, contentez-vous d'un prie-dieu ; à défaut d'un prie-dieu, mettez-vous sur le bout d'un banc, ou ce qui serait encore mieux, cessez d'assister à la paroisse qui n'est pas plus cathédrale que toute autre église de la ville ; et adoptez l'église de l'Hôtel-Dieu ou toute autre. ”

“ Les sottises sont pour ceux font. Vous auriez tort de vous ch des mauvais procédés qu'on a envers Continuez d'agir avec charité et comp Cette conduite est bien plus agre Dieu et édifiante pour l'Eglise.....Dai espèce de débat, heureux celui q mettre les bons procédés de son côté

Comme, à propos de l'effervescen avait suivi la division de son dioc lui faisait connaître que plusieurs reprochaient de ne pas assez consu répondait à l'ami qui lui donnai information : “ Quand on veut le b ne répugne pas à recevoir des avis d qui le veulent aussi. J'ai néanmoins vé que des hommes, d'ailleurs an bien, déraisonnaient dans les cho leur intérêt personnel se trouvait cor Cette considération m'a souvent en de consulter. Hors de là, je l'ai f très-grand nombre de fois. Vous étonné si je vous donnais une liste consultations, encore plus si j'y ajout liste des réponses qui me sont venues comme je pourrais m'aveugler da affaires où mon amour-propre est cor je m'estimerais heureux d'avoir er un moniteur qui puisse dissiper illusions. ”

VI

Charité de Mgr. Plessis envers les émigrés irlandais—La loi de 1801 sur les écoles—Lettre d'un ancien curé—Tentatives infructueuses pour obtenir une loi plus équitable sur les écoles—Lettres à Mgr. Poynter et au secrétaire des colonies—Réponse de lord Bathurst—La question des subsides—Seconde visite dans le district de Gaspé—Suite des contestations dans le district de Montréal—Mandement.—Abolition de la fête du *sacerdoce*.

Au milieu de toutes les sollicitudes que lui causaient les affaires du district de Montréal, il n'oubliait point les intérêts de la partie du diocèse qu'il s'était réservée, non plus que ceux du Bas-Canada en général.

Dans l'été de 1820, des familles irlandaises étaient arrivées à Québec dans l'espérance d'y améliorer leur sort. N'ayant pas rencontré les avantages qu'elles y attendaient, elles se voyaient réduites à une profonde misère. Comme la saison rigoureuse de l'hiver approchait, le cœur du charitable prélat fut attristé de leur position; il essaya d'en placer quelques-unes dans les campagnes afin de pouvoir secourir plus efficacement celles qui resteraient dans la ville.

“N'y aurait-il pas moyen,” écrivait-il à chacun des curés, “de placer dans votre paroisse une seule famille irlandaise? Ces pauvres gens périssent de froid et de misère dans les rues. Ils ne peuvent trouver à manger dans les villes que l'argent à la

main, et ils n'ont point d'argent. A la campagne, on pourrait subvenir à leurs besoins ; il y a plus de charité dans vos paroisses que parmi nos citoyens, et réellement plus de ressources. Plusieurs particuliers pourraient se réunir pour nourrir et vêtir cette famille d'ici au printemps. Il s'agit de catholiques, nos frères, étrangers dans ce pays..... Il en restera toujours assez pour affamer la ville, quand même chaque paroisse du district se chargerait d'une famille. Enfin il ne faut pas oublier cette parole de N.-S. : *Hospes eram et collegistis me.*"

Grâces à l'intervention du prélat, on trouva moyen de placer à la campagne une trentaine de ces pauvres familles, qui furent nourries et logées pendant l'hiver ; cet arrangement permit aux citoyens de secourir plus aisément celles qui restèrent dans la ville.

Une question fort importante pour l'avenir occupait alors les vrais amis du pays : on désirait répandre l'instruction primaire parmi le peuple, surtout dans les campagnes, car les villes étaient pourvues d'écoles. Mais, dans l'accomplissement de cette œuvre si désirable, on rencontrait des obstacles ; le premier et le plus grave était la malheureuse loi de 1801 qui avait confié la surveillance des écoles à l'institution royale. Or le gouvernement provincial avait alors trouvé le moyen de donner la direction de cette société au clergé

protestant et aux membres de la coterie qui avait toujours travaillé à ruiner les institutions catholiques. L'argent prélevé sur le peuple était placé entre les mains de ces hommes et dépensé à leur guise. Rien de surprenant donc que l'évêque de Québec et son clergé fussent constamment et énergiquement opposés au fonctionnement de cette loi inique, que l'on avait introduite à la fin d'une session, lorsqu'il ne restait que peu de membres canadiens dans la chambre d'assemblée.

Un ancien curé du Cap-Santé, homme judicieux et instruit, donne des détails intéressants sur cette loi et les accompagne des réflexions suivantes, dans des mémoires qu'il a laissés sur sa paroisse.

“ Cette loi,” fait-il observer, “ fut loin de recevoir l'accueil favorable de ce qu'il y avait de Canadiens éclairés et attachés à leur religion. L'esprit, les motifs qui en avaient inspiré les dispositions perçaient trop pour que les avantages qui, au premier coup d'œil, en paraissaient devoir résulter, en imposassent aux personnes clairvoyantes.”

“ Les membres du parlement provincial firent à diverses reprises des tentatives, soit pour en rappeler les dispositions, soit pour en prévenir les mauvais effets ; mais tout fut inutile : les ennemis des Canadiens avaient trop gagné par cet acte, qui n'avait été obtenu que par surprise, pour rien céder de ce qu'ils avaient obtenu.....”

“ Personne, au demeurant, n'ignore l'opposition formelle et constante que le clergé catholique a toujours montrée, et avec raison, contre l'établissement de ces écoles, soumises à la direction et sous l'influence immédiate et unique du clergé protestant. La manière dont le bill qui établissait ces écoles avait été obtenue ; les vues trop bien connues que l'on se proposait par son établissement ; l'exclusion formelle de toute influence directe ou même indirecte, de la part du clergé catholique sur ces écoles ; le choix de prédilection que l'on faisait des maîtres protestants pour les placer dans ces écoles, presque uniquement composées d'enfants catholiques ; tout cela, sans doute, était plus que suffisant pour légitimer et pour commander même cette opposition, que le clergé catholique a toujours montrée contre l'établissement de ces écoles. ”

En 1820, un projet de loi sur les écoles, équitable pour les catholiques comme pour les protestants, fut admis dans les deux chambres de la législature du Bas-Canada et réservé par l'administrateur de la province à la sanction royale. Mgr. Plessis, qui était alors en Angleterre, fit des démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure à Sa Majesté. Ses efforts demeurèrent inutiles, car on s'imaginait, au bureau des colonies, que les dispositions de ce bill étaient toutes en

faveur des catholiques, et enleveraient à l'institution royale des droits acquis.

En écrivant sur ce sujet à son coadjuteur, il le priait de s'adresser à messieurs Papineau et Taschereau, pour les engager à faire modifier certaines clauses de manière à prouver aux ministres que la loi était aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques.

Amendé de manière à ne blesser aucune susceptibilité, le projet fut encore admis par les deux chambres dans l'année 1821 ; lord Dalhousie crut devoir le recommander à la bienveillance du souverain. Les véritables amis du pays espéraient que le gouvernement impérial permettrait aux Canadiens d'organiser un système propre à favoriser l'instruction publique, sans la livrer à la merci de leurs ennemis. Dans cette occasion, comme dans toutes celles où les intérêts importants de ses compatriotes étaient concernés, Mgr. Plessis éleva la voix pour réclamer en faveur de la justice de leur cause.

Dans une première lettre, il informe, de l'état des choses, Mgr. Poynter, souvent admis au bureau colonial, et dont les opinions y étaient respectées.

Voici la partie de cette lettre qui a rapport à la loi proposée : “ Notre parlement provincial, ayant passé un acte extrêmement désiré par les catholiques de ce pays, pour l'établissement d'écoles dans les

paroisses de campagne, le gouverneur renvoyé à la sanction du roi, ce qui contristait beaucoup de monde. Je me proposais d'avoir l'honneur d'écrire à ce sujet à lord Bathurst ; mais je m'en suis abstenu sur l'assurance que m'a donnée le comte Dalhousie, qu'en transmettant ce bill l'avait fortement recommandé." *

Un mois après, il craignit sans doute les recommandations de lord Dalhousie n'eussent pas été assez pressantes, car il écrivait la lettre suivante au secrétaire des colonies :

" Les deux chambres du parlement provincial du Bas-Canada ont passé, dans leur dernière session, un bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de campagne, que son excellence le comte Dalhousie a jugé à propos de référer à la sanction du roi. Je croirais, mylord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie combien les sujets catholiques de cette province désirent ardemment que plaise à Sa Majesté de sanctionner ce bill. car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les situations religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encoi

* Lettre à Mgr. Poynter, mars 1821.

gement pour leurs écoles de campagne, parce que celles qui s'établissent en vertu d'un autre acte, savoir celui de la 4^e année du règne de sa défunte majesté, ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir. Le seul délai apporté par le gouverneur en chef à la sanction du dernier, a suffi pour alarmer ce bon peuple. Déjà l'on projetait des pétitions au roi dans les différentes parties de la province ; je ne suis parvenu à rassurer les esprits qu'en répétant ce que lord Dalhousie m'avait fait l'honneur de me dire..... qu'il se flattait de voir bientôt ce bill revenir d'Angleterre. S'il en était autrement, la très-grande majorité de la population du Bas-Canada en serait consternée..... L'objet dont il s'agit est si intéressant, dans mon humble opinion, que si une conduite uniformément loyale a pu me mériter quelque estime de la part de votre seigneurie, j'ose la supplier de vouloir bien s'en souvenir, dans une occasion qui touche de si près le peuple confié à ma sollicitude pastorale.” *

Malgré les réclamations si vives de l'évêque et les recommandations du gouverneur général, les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés.

Lord Bathurst en donne les raisons, dans

* Lettre à lord Bathurst, 28 avril 1821.

sa réponse, adressée en français, à l'évêque de Québec : *

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée, en date du 28^{me} avril, dans laquelle vous me faites part des désirs des sujets catholiques de Sa Majesté, qu'un bill que les deux chambres du parlement provincial ont passé, pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, soit sanctionné de Sa Majesté.

“ Je vous assure, monseigneur, qu'il me fera toujours un plaisir de faire connaître à Sa Majesté vos sentiments, sur tout ce qui regarde les intérêts de ceux qui sont confiés à vos soins *pastorales*; et si je ne me trouve pas en état de vous annoncer que ce bill a reçu la sanction royale, ce n'est que parce qu'avec toute disposition de faire donner aux catholiques des moyens d'éducation, qu'ils trouveront plus satisfaisants que ceux dont il jouissent aujourd'hui, Sa Majesté croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé sur *des* autres mesures qui ont depuis longtemps été en discussion et que le gouverneur en chef a reçu les ordres de Sa Majesté leur soumettre encore dans la session prochaine.

“ J'ai l'honneur d'être, Mgr., etc., etc.”

* Lettre du comte de Bathurst à monseigneur l'évêque catholique romain de Québec.—Cette lettre est donnée avec ses fautes et ses tournures anglaise.

Les mesures auxquelles faisait allusion le secrétaire des colonies se rapportaient à la question des subsides. Au nom de Sa Majesté, le gouverneur général du Canada avait demandé que la liste civile fut votée pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. La chambre d'assemblée refusait d'adopter ce plan, mais offrait de faire annuellement des appropriations pour la liste civile, à cause des fluctuations fréquentes du montant des revenus annuels dans la province.

Au bureau colonial on fut contrarié par ce refus, et l'on chercha à forcer la main des représentants en refusant de sanctionner des lois avantageuses à toute la population catholique du Canada. D'année en année les espérances des amis de l'instruction publique étaient déçues; une misérable coterie, opposée à la religion, à la langue et aux institutions du peuple, se maintenait malgré lui à la tête d'une société qui avait à sa disposition l'argent prélevé sur les catholiques et qui s'en servait contre le catholicisme. Ce ne fut qu'en 1824 qu'on obtint, pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l'établissement d'écoles paroissiales. Plus tard enfin, les droits de la justice triomphèrent, des écoles communes furent fondées, et l'*institution royale* disparut, sans avoir produit les résultats qu'en avaient attendus ses partisans.

En 1821, l'évêque visita pour la seconde fois le district de Gaspé, où il n'existait point encore de chemins pour relier les petits établissements épars sur ce littoral.

Harassé, fatigué par ce voyage, pénible pour un homme de son âge, il trouva, en arrivant à Québec, une masse d'affaires qui s'étaient accumulées durant son absence et qu'il lui fallait toutes régler par lui-même. De nombreuses consultations, de la part de Mgr. de Telmesse et de plusieurs curés de Montréal, l'attendaient sur son bureau, mêlées avec les lettres des prêtres des districts de Québec et des Trois-Rivières. Quelques-unes exigeaient de longues recherches et un prodigieux travail; les autres, par leur nombre et souvent par leur peu d'importance, embarrassaient son travail, comme ces nuées de mouches qui assaillent le voyageur sans lui causer de mal, mais qui souvent le retardent dans sa marche plus que des obstacles qui paraissent autrement formidables.

Sa grande facilité à débrouiller les affaires et son assiduité au travail, finissaient cependant par le rendre maître de sa position, et il se trouvait libre lorsqu'il n'était en arrière que d'une semaine de sa correspondance ordinaire.

La difficile question touchant le gouvernement ecclésiastique de Montréal était toujours agitée. Il aurait bien désiré céder complètement ce district et faire reconnaître

Mgr. Lartigue comme vicaire apostolique ou évêque titulaire ; il en écrivit à Mgr. Poynter, pour engager ce prélat à reconnaître si les dispositions des ministres avaient changé sur ce sujet. “ Je trouve, ” répondait Mgr. d’Halie, que Mgr. Lartigue s’inquiète beaucoup à propos de son titre *in partibus infidelium* et croit que les choses iraient mieux s’il portait le titre d’évêque de Montréal. Lord Bathurst y est tellement opposé, que si je lui parlais maintenant de cette affaire, je causerais plus de mal que de bien. M. Goulburn m’informa dernièrement que l’opposition de lord Bathurst ne venait pas tant de ses propres idées que des dispositions de quelques-uns de ceux avec qui il est lié. ”

Dans le même temps, Mgr. Plessis adressait à l’évêque de Telmesse des avis et des consolations, propres à le soutenir et l’encourager au milieu de la tempête qui grondait : “ Sachez rester calme, ” lui disait-il, au milieu d’un orage qui n’aura qu’un temps ; *cum his qui oderunt pacem eram pacificus*. Au fond tous ces hommes vous estiment ; seulement ils trouvent l’écorce un peu rude. Plusieurs se plaignent que vous êtes exigeant et tranchant, et que vous ne ménagez pas assez votre monde. Pour moi, qui suis convaincu du contraire, je suis persuadé que vous les gagnerez tous en leur témoignant un peu plus de déférence. ”

Détourné par de pressantes occupations et arrêté par des motifs de prudence, il n'avait encore pu donner de détails sur les motifs et les résultats de son voyage en Europe ; il entreprit de le faire au long dans son mandement du cinq décembre 1822 ; il espérait qu'un exposé clair et motivé de ses démarches, pour obtenir la division de son diocèse, ramènerait peut-être les esprits égarés par de fausses représentations.

Après avoir énoncé les principaux objets de son voyage, il fait allusion aux difficultés suscitées à Mgr. de Telmesse dans son district épiscopal.

“ Nous n'avons pas appris, ” dit-il, “ sans une grande affliction, que dans un certain district l'on avait contesté la juridiction d'un de ces dignes évêques ; mais nous osons nous flatter, d'après l'exposé naïf de nos procédés et des dispositions du saint-siège, que des réflexions plus judicieuses rapprocheront les esprits, réuniront les cœurs et combleront nos vœux pour l'édification de l'Eglise, l'union de ses membres et leur soumission parfaite aux vues du souverain pontife.....”

Ce mandement n'arrêta point l'agitation, qui était encore fort grande ; mais il eut l'effet d'éclairer les esprits qui n'étaient pas préjugés et qui attendaient des explications pour se décider sur le parti à suivre.

En terminant les instructions qu'il adres-

sait dans ce document au clergé et aux fidèles des districts de Montréal, des Troist Rivières et de Québec, le prélat annonçait l'établissement de certaines fêtes accordées pour le diocèse, et il déclarait en même temps que la fête du sacerdoce, célébrée dans le pays depuis l'année 1777, cesserait de l'être à l'avenir, et qu'il ne serait plus permis aux ecclésiastiques du diocèse d'en réciter l'office.*

VII

Conspiration pour unir le Haut et le Bas-Canada—Lettre à Sir John Sherbrooke—Protestation des Canadiens—MM. Papineau et Neilson députés en Angleterre—Félicitations et avis de Mgr. Plessis à M. Papineau, succès des Canadiens—Patriotisme de Mgr. Plessis—Absence de Mgr. MacDonell—Infirmités—M. Doucet—La pensée de la mort—Maladie et mort—Consternation générale—Funérailles—Eloges et regrets du souverain Pontife et des cardinaux, de Mgr. Poynter, de lord Dalhousie—Épître en vers de M. Mermet.

Vers la fin de l'été de 1822, on fut étonné d'apprendre que dans la chambre des communes, en Angleterre, un projet de loi d'un grave intérêt pour le Canada avait été longuement discuté et n'avait été retiré que sur les instances des amis du pays :

* Cette fête avait lieu le jeudi qui suivait immédiatement le vingt-neuf août ; elle fut célébrée pour la dernière fois à Québec, dans l'année 1822.

l'on avait proposé l'union législative du Haut et du Bas-Canada, basée sur l'extinction graduelle des institutions françaises.

Le bill avait été présenté, sous la protection du gouvernement impérial, par M. Wilmot, qui souhaitait le faire adopter avant que les parties intéressées en eussent connaissance : " Je vous supplie," avait-il dit, " d'adopter cette loi sur-le-champ ; car si vous attendez à une autre année, l'on vous adressera tant de pétitions contre la mesure, qu'il vous sera difficile de la faire réussir, nonobstant les avantages qu'elle présente à ceux même qui la rejettent par ignorance ou par préjugé." Avec l'union du Haut et du Bas-Canada, les auteurs du projet glissaient leurs mesures favorites, l'abolition de la langue française, l'asservissement de l'église catholique, la destruction de l'ancienne jurisprudence du pays, l'injustice la plus odieuse envers les Canadiens-Français dans le nombre des collèges électoraux. Un marchand retiré, qui avait entretenu des liaisons de commerce avec le Canada, fut le premier à donner l'éveil sur l'iniquité de la mesure. Plusieurs membres de la chambre, parmi lesquels Sir James Mackintosh et M. Bright, élevèrent la voix pour protester contre une loi qui allait bouleverser les institutions d'un peuple sans qu'on le consultât, sans même qu'on l'eût informé. M. Lymburner, alors résidant en Angleterre, et qui en 1791 avait

travaillé dans un sens favorable à l'union, se déclara aussi contre l'introduction de la mesure, parce que, depuis cette époque, des intérêts graves et nombreux s'étaient élevés, basés sur la séparation des provinces. Mu par un sentiment de tardive justice, le gouvernement dut retirer, pour le moment, son projet de loi, à l'exception de quelques clauses relatives à la tenure des terres dans le Bas-Canada et à des règlements de commerce et de finances.

De toutes les parties du Bas-Canada s'éleva un concert unanime de réprobation, contre une mesure clairement élaborée pour soumettre le Bas-Canada à la tyrannie de ses anciens ennemis.

Fermement persuadé que les premiers moteurs de ce projet vivaient dans la province et méditaient l'annéantissement de la religion catholique et l'asservissement des Canadiens,* Mgr. Plessis se hâta de recourir à ses amis, en Angleterre ; il s'adressa à Mgr. Poynter, à M. Lymburner et à quelques autres. Comme il connaissait Sir John Sherbrooke sincèrement attaché à la prospérité du pays, il lui écrivit la lettre suivante :

“ La brèche qui séparait nos deux chambres s'est élargie au lieu de se refermer,..... En général les choses ont été mal depuis votre départ, et cette circonstance justifie

* Lettre à Mgr. Poynter, 17 décembre 1822.

la douleur très-sincère que j'avais de vous voir laisser cette province, avant d'avoir eu le temps de consolider le bien que votre présence y avait opéré..... Le remède qui fut suggéré le printemps dernier, à la chambre des communes d'Angleterre, ferait assurément plus de mal que de bien. Réunir les deux provinces dans un parlement commun, attaquer la religion du pays, prendre des mesures pour faire disparaître la langue de la très-grande majorité des habitants, voilà des mesures dont on suppose que le parlement impérial ne se serait jamais occupé, si elles n'avaient été suggérées d'ici par quelqu'un de ces personnages que vous connaissez et qui, à la faveur du nouvel ordre de choses, espéreraient concentrer de nouveau l'autorité dans leurs mains et écarter des affaires les personnes les plus intéressées au bien général du pays. Aussi la masse des Canadiens s'est-elle réunie pour pétitionner le roi et le parlement impérial, afin que rien ne fût changé à la constitution, telle qu'elle existe depuis 1791. Quant à la réunion des esprits, elle s'opèrera par tout gouverneur qui, à ses autres excellentes qualités, saura joindre celle de se défier des gens qui l'obsèdent, et de se rendre communicatif à tout le monde. Ce fut par ces moyens que vous parvîntes à rétablir la paix entre des gens qui étaient aussi opposés les uns aux autres qu'ils le sont présentement."

L'évêque de Québec songea aussi à faire appel à la justice et à la prudence de lord Bathurst ; mais après y avoir sérieusement réfléchi, il crut qu'il valait mieux attendre le succès des adresses, qui se préparaient dans toutes les paroisses du Bas-Ganada, et le résultat des représentations que feraient les députés en Angleterre.

Messieurs Papineau et Neilson furent chargés de présenter au roi et aux deux chambres du parlement impérial la requête contre l'union, portant près de soixante mille signatures. Partout les Canadiens s'étaient empressé de protester contre le joug qu'on leur voulait imposer, pour le profit des habitants de la province supérieure : le bon sens du peuple ne pouvait en effet se laisser tromper par les minauderies de ses anciens adversaires.

Alors malade et retênu à l'Hôpital-Général, Mgr. Plessis dut désobéir à son médecin pour adresser à M. Papineau une lettre, dans laquelle il lui transmet de précieux renseignements.

“ On ne saurait, ” écrit l'évêque à l'éminent patriote, “ donner trop d'éloges à votre dévouement pour votre patrie. Il est d'autant plus méritoire que vous avez en tête des ennemis obstinés et puissants qui cherchent à vous fermer toutes les avenues et qui ont le secret d'amalgamer leurs intérêts avec ceux du gouvernement. Aussi n'osé-je me flatter que vous ayez accès

auprès des ministres. J'ai dernièrement écrit à Sir John Sherbrooke, à M. Adam Lymburner et au docteur Poynter, l'évêque catholique de Londres, auquel j'ai transmis une copie du *Bill d'Union*, tel que projeté l'été dernier par le gouvernement impérial.....M Adam Lymburner, qui demeure à Londres.....peut vous être d'un très-bon conseil. C'est un ami de ce pays, où il a passé une partie de sa vie, et vous savez qu'il fut député de la province pour l'obtention du statut de 1791.

.....“ Attendez-vous que la plupart de ces messieurs blâmeront la chambre d'assemblée du Bas-Canada d'avoir refusé, dans sa dernière session, la liste civile telle que demandée, au nom du roi, par lord Dalhousie. Je ne doute pas que ce refus n'ait été la cause qui a amené ce *Bill d'Union*, dont vous pouvez croire que toutes les clauses sont parties d'ici. ” *

Pour l'honneur et l'avantage de l'Angleterre, les ministres se décidèrent à repousser les projets tyranniques des amis de l'union, du moment qu'ils eurent été éclairés sur les véritables sentiments du peuple canadien.

La députation obtint un plein succès : messieurs Papineau et Neilson ayant été informés, par le secrétaire des colonies, que le gouvernement n'avait pas l'intention de soumettre au parlement la mesure de

* Lettre à M. Papineau, 4 janvier 1823.

l'union des provinces, n'eurent pas même à présenter les requêtes qui leur avaient été confiées ; on leur avait déclaré que si la question revenait sur le tapis, on en donnerait préalablement avis aux Canadiens, afin qu'ils pussent défendre leur cause devant le parlement britannique.

Pour conjurer le danger que courait le Bas-Canada, dans cette attaque concertée avec une habilité machiavélique par ses ennemis ordinaires, Mgr. Plessis déploya toute son énergie auprès du clergé et du peuple pour favoriser les démarches qui furent faites afin d'obtenir de nombreuses signatures aux requêtes contre l'union. Depuis longtemps il s'était accoutumé à résister aux attaques de la haine et du fanatisme contre la liberté religieuse et civile de ses compatriotes ; aussi il pouvait toujours désigner les hommes du pouvoir, qui tramaient dans le secret pour opprimer les Canadiens, et comme dans les premières années de son épiscopat, il était prêt à défendre son pays contre leurs tentatives pour l'asservir.

Pendant que l'orage grondait au dehors et menaçait toute la population canadienne, la petite guerre intérieure se continuait à Montréal. Deux brochures furent publiées contre les droits de Mgr. de Telmesse ; deux autres parurent pour défendre l'autorité des évêques ; quelques écrivains s'annonçaient comme devant continuer la lutte.

Mgr. Plessis jugea qu'une plus longue discussion devenait inutile ; qu'elle scandaliserait les fidèles et réjouirait les protestants, sans qu'il en résultât d'avantage pour la religion. Car les deux partis ayant donné toutes leurs raisons, on ne pouvait guères que rebattre les questions déjà traitées ou se lancer dans le système des personnalités. A force d'énergie avec les uns et de prudence avec les autres, il réussit à empêcher les combattants de continuer la guerre de brochures. Bien entendu que les journaux, qui n'étaient pas sous son contrôle, continuaient à débattre la question, sur un terrain bien éloigné de celui où elle avait d'abord été placée.

L'évêque de Québec avait soumis son mandement au saint-siège, il attendait avec patience la décision de Rome, qui fut retardée par la mort de Pie VII, et fut ensuite remise d'année en année. Il eut cependant, avant sa mort, la consolation d'assister à la consécration de l'église de Saint-Jacques, bâtie sur un terrain dû à la libéralité de l'Hon. Denis-Benjamin Viger, et où l'évêque de Telmesse avait l'intention de fixer son siège épiscopal, lorsque le district de Montréal serait érigé en diocèse séparé.

En 1823, Mgr. MacDonell passa en Angleterre, afin d'engager les ministres à ne plus mettre d'obstacles à l'érection du Haut-Canada en évêché. Pendant son absence,

le gouvernement ecclésiastique de cette province échet à Mgr. Plessis : c'était pour lui un surcroît de travail. Heureusement il trouva, sur les limites de la province supérieure, un respectable ecclésiastique, M. Manseau, qui fut nommé grand vicaire et chargé de l'administration du district épiscopal confié à Mgr. de Rhésine. La sagesse et la prudence de l'administrateur lui méritèrent de sincères remerciements de la part de l'évêque de Québec.

Cependant l'âge et les infirmités commençaient à se faire sentir sur ce tempérament naturellement fort et robuste, mais qui n'avait jamais été ménagé ; les inquiétudes, les veilles, le travail assidu l'avaient peu-à-peu miné. Depuis plusieurs années il semblait se préparer plus prochainement à la mort, dont il s'était toujours occupé, même dans le temps où elle semblait pour lui bien éloignée. Vers cette époque il en parlait souvent, et il se plaisait à rappeler aux autres qu'elle ne pouvait tarder longtemps.

M. André Doucet, qui avait été curé de Québec, et grand vicaire, avait acquis une grande part dans l'affection de Mgr. Plessis. Homme aimable, brillant, excellent orateur, chéri de tous ceux qui le connaissaient, il manquait d'une qualité bien nécessaire à un curé, surtout au curé d'une ville comme Québec : il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires. Ce défaut lui causa des

embarras si sérieux, qu'il se découragea, résigna sa cure (1814), et quitta enfin le diocèse. Ses amis regrettèrent sincèrement son départ ; mais il sentait le besoin de la retraite, et passa une année à la Trappe d'Aigues-Belle ; puis il se dévoua aux missions que son évêque affectionnait tant. Il était depuis plusieurs années curé d'Argyle, dans la Nouvelle Ecosse, lorsqu'il se décida à demander à rentrer dans le diocèse.

Dans la réponse de l'évêque, se présente cette pensée de la mort, qu'il avait devant les yeux.

“ Quant à moi, mon cher enfant,” écrit-il, “ je vous verrai ici avec beaucoup de plaisir ; vous connaissez mon affection pour vous ; elle ne s'est pas démentie.....

“ Vous courez sur quarante-un ans ; j'en ai complété soixante : voyez comme les années passent. Je ne vous dirai pas comme Horace : *Eheu ! fugaces, Posthume, Posthume, labuntur anni !* mais plus chrétiennement et à la suite de notre divin Sauveur : *Ambulate dum lucem habetis ; venit nox in qua nemo potest operari*. La vie la plus longue est celle qui, comme la vôtre et la mienne, a été morcelée par un plus grand nombre d'événements et de changements de lieu ; mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de l'éternité vers laquelle nous courons ? ” *

* Lettre à Doucet, 12 avril 1823.

Depuis plusieurs années il était attaqué d'un rhumatisme inflammatoire, qui lui donnait peu de repos. De plus, une plaie qu'il s'était faite à la jambe s'était agrandie considérablement et devenait un sujet d'inquiétude pour ses amis. Ses souffrances étaient telles, qu'il lui fallait un courage extraordinaire pour soutenir le poids de ses travaux. Forcé néanmoins de céder, à certaines époques périodiques, à la violence du mal, il se déroba quelques jours aux grandes affaires et se retira à l'Hôpital-Général, pour se mettre sous les soins de son médecin.

A la fin de 1825, un accès plus grave de sa maladie l'obligea de cesser son travail ordinaire, et de retourner à l'Hôpital ; ce fut de là qu'il écrivit à l'évêque de Telmesse, le vingt-neuf novembre : "Voilà la première lettre que j'écris depuis six jours, et il a fallu m'y reprendre à plusieurs fois."

Malgré l'avis de son médecin, il s'occupait des affaires de l'église. Une de ses dernières pensées fut pour Rome ; la magnifique basilique de Saint-Paul avait été détruite par le feu. Le souverain pontife en appela au zèle de tous les fidèles de l'univers pour contribuer à son rétablissement.

L'évêque de Québec, qui avait une dévotion particulière à Saint-Paul, et qui avait visité avec vénération l'église où l'on honorait l'apôtre des nations, accueillit la

demande du saint Père avec empressement, et publia une magnifique lettre recommandant une quête en faveur de l'œuvre.

En informant l'évêque de Telmesse de l'appel qu'il venait de faire à la charité de ses diocésains, il lui disait un mot de lui-même.

“ Il n'est pas nécessaire de vous dire que j'ai été assez malade pour donner l'alarme à nos messieurs d'ici, qui ont fait venir Mgr. le coadjuteur. Me voilà un peu mieux, sans être bien.”

Le lendemain, dimanche, quatre décembre, il avait entendu la messe dans une des salles et y avait reçu la sainte communion ; vers deux heures de l'après-midi, il conversait avec son médecin et venait de prononcer avec éloge le nom de M. Lefrançois, curé de Saint-Augustin, qui, à force de vigilance, avait réussi à bannir le luxe de sa paroisse, lorsque la parole lui manqua subitement. Il s'affaissa sur lui-même ; le médecin donna l'alarme ; on s'empressa d'accourir : déjà il n'était plus.

Dans un clin d'œil la nouvelle de sa mort fut portée dans toutes les parties de la ville de Québec et accueillie avec la plus profonde douleur.

Cette mort semblait produire un vide que rien ne pourrait combler. L'évêque de Salde surtout était accablé de la perspective de recueillir cette succession : “ Vous ne sauriez croire dans quel embarras nous nous

trouvons ici," écrivait-il à Mgr. Poynter ;
" et que puis-je faire, moi, à mon âge de
soixante-treize ans, pour l'expédition des
affaires, qui se multiplient toujours de
plus en plus."

La première stupeur passée, l'on songea
à rendre à l'illustre défunt les honneurs
qui lui étaient dus à si juste titre. D'abord,
comme il avait à plusieurs reprises témoigné
n'avoir aucune répugnance à ce que son
corps fût ouvert après sa mort, les docteurs
Fargues, Painchaud et Parant furent char-
gés de faire cette opération, en présence de
plusieurs membres du clergé. Son cœur
fut réservé pour être placé dans l'église de
Saint-Roch.

Le six, son corps fut transporté à l'église
de l'Hôtel-Dieu ; il était accompagné d'une
garde d'honneur, du clergé de la ville
et des paroisses voisines et d'une foule
immense de fidèles.

Le lendemain, il fut transféré de l'église
de l'Hôtel-Dieu à la cathédrale, au milieu
d'un concours empressé de citoyens de
toutes les classes et de toutes les dénominations. A la suite du cercueil marchaient le
gouverneur général, lord Dalhousie, les
officiers supérieurs de la garnison, les
membres du conseil exécutif et du conseil
législatif, les juges de la cour du banc du
roi. En vertu d'un ordre général, toutes
les troupes de la garnison, composée des
soixante-onze et soixante-dix-neuvième ré-

giments et d'un détachement de l'artillerie royale, assistaient sous les armes ; le canon tirait de minute en minute ; les magasins et les boutiques étaient fermés : rien ne manquait pour prouver que c'était un deuil général.

A l'arrivée du convoi dans la cathédrale, l'affluence du peuple devint si considérable, que cet édifice, quoique spacieux, ne put en contenir qu'une partie. Le service fut chanté par monseigneur Panet, accablé encore plus par la douleur que par les années. M. Demers, supérieur du séminaire, et qui avait été nommé vicaire général dans le mois de juin, prononça l'oraison funèbre avec une éloquence qui répondait au besoin de tous les cœurs.

Il était près d'une heure lorsque les restes du vénéré prélat, regretté si sincèrement par son troupeau, furent déposés dans une voûte de brique, pratiquée du côté de l'évangile, sous la partie du sanctuaire qu'il avait indiquée lui-même, et où il avait coutume de faire son action de grâces, et de passer un temps considérable en adoration devant le saint sacrement.

Le même jour, vers deux heures de l'après-midi, le cœur de Mgr. Plessis, renfermé dans un vase de cristal de forme cylindrique, fut transporté solennellement de l'Hôpital-Général à l'église de Saint-Roch. Un nombreux clergé précédait le brancard sur lequel était posé le précieux

vase. Les syndics faisaient l'office de porteurs, et les citoyens du faubourg Saint-Roch, accourus en foule, marchaient à la suite de la procession.

Le quatorze décembre suivant, un service solennel fut chanté dans l'église de Saint-Roch par Mgr. Panet. M. Ranvoyzé, curé de Sainte-Anne du Nord, fit l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Pendant cette cérémonie, à laquelle assista une foule immense des citoyens de toutes les parties de la cité, le cœur du prélat, déposé dans une urne funéraire, apparaissait au-dessus du catafalque. Après le service, le vase de cristal, qui le contenait, fut renfermé dans une boîte de plomb, et placé dans une excavation pratiquée à l'intérieur du mur de la chapelle de Saint-Roch. Sur une plaque de métal, recouvrant le mur, fut gravé le nom du défunt.

Le vingt-un décembre suivant, Mgr. Panet mandait à l'évêque d'Halie la perte que venait de faire le Canada :

“ C'est avec peine que j'annonce à V. G. la mort prompte et inattendue de mon prédécesseur que nous pleurons tous. Elle a eu lieu le quatre du courant, au moment que son médecin lui disait, en conversant, qu'il le trouvait mieux. C'est une perte irréparable pour le diocèse. Ici surtout tout le monde, protestants comme catholiques, tous en ont été très-affligés. ”

Mgr. Poynter lui répondait dans les termes qui méritent d'être consignés ici :

“ Je m'unis sincèrement aux sentiments de Votre Grandeur, à l'occasion du triste événement qui a privé le diocèse de Québec d'un prélat si distingué, les fidèles d'un père affectionné et tendrement aimé, le clergé, de son modèle et de son soutien, et je me ferai l'honneur d'ajouter, qui nous a enlevé à vous et à moi, un ami bien cher.” *

Les mêmes éloges sortaient des bouches les plus vénérées ; c'est ainsi que M. Robert Gradwell, grand vicaire et agent de Mgr. Plessis à Rome, faisait connaître la profonde impression qu'avait produite cette nouvelle sur le souverain pontife et les cardinaux qui connaissaient Mgr. Plessis :

“ Peu de jours après ma dernière lettre à Monseigneur Plessis, j'ai eu la douleur d'apprendre que l'Eglise avait perdu ce grand prélat.....Le Pape et les membres de la propagande ont été profondément affligés de cette nouvelle.” §

“ Très-cher seigneur, ” écrivait le cardinal Somalia, préfet de cette vénérable congrégation, † “ nos âmes ont été frappées de la plus profonde douleur en apprenant la lamentable nouvelle de la mort de l'illustre évêque Jos. Oct. Plessis. ”

* Mgr. Poynter, 27 janvier, 1826.

§ M. R. Gradwell, 12 mars 1826.

† Le cardinal Somalia à Mgr. Panet, 18 février, 1826.

Les autorités civiles s'associaient à ces témoignages de regret universel. Lord Dalhousie voulut les consigner dans une dépêche officielle : *

“ Prenant une part sincère dans le deuil général, je me permettrai de vous offrir mes condoléances sur la perte affligeante que nous avons éprouvée par la mort de Mgr. Plessis, évêque catholique romain du diocèse de Québec. Le peuple de cette province, de toutes les classes de la société, a rendu justice à ses vertus et à son caractère ; l'Eglise a perdu un prélat vénérable ; le peuple un gardien ferme et infatigable de ses intérêts spirituels ; le roi a perdu un sujet loyal et fidèle. Comme le représentant de Sa Majesté, en ce lieu, je suis particulièrement heureux de reconnaître son attention continuelle et ses bons procédés à mon égard ; ils ont produit cette harmonie qui a existé dans tous nos rapports ; et vous pouvez juger que j'éprouve une sincère douleur avec tout le pays, dans cette triste circonstance.”

C'est ainsi que l'ont jugé tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Parmi les pontifes qui ont gouverné l'Eglise du Canada, il tient avec Mgr. de Laval le premier rang, par le zèle, l'esprit d'ordre, la fermeté à maintenir la discipline, le courage à soutenir les intérêts de l'Eglise

Lord Dalhousie à l'évêque de Saltes, 9 décembre, 1826.

contre les grands et les puissants, le désintéressement le plus complet. Modèle de son troupeau par ses vertus, il l'éclaira par sa science, le guida par sa sagesse, et le protégea par sa prudence. Aussi le peuple canadien conservera-t-il toujours le respect le plus profond, une sincère reconnaissance et une estime inaltérable pour son vénérable évêque, l'illustre Joseph-Octave Plessis.

Notes et Rectifications.

Dans le cours de la notice biographique de Mgr. Plessis, des erreurs et des omissions me sont échappées ; je dois signaler ici les principales, pour que ceux qui écriront au long la vie du grand évêque ne soient pas exposés à se tromper, s'ils suivent mon travail. Je dois beaucoup de reconnaissance à Sir L. H. Lafontaine, à M. le curé de Lotbinière et à M. le secrétaire du diocèse de Québec, qui m'ont fourni des matériaux soit pour compléter mon ouvrage, soit pour faire des corrections reconnues nécessaires.

I

Le nom de baptême du père de Mgr. Plessis était Joseph-Amable, et non Louis, comme je l'ai donné ; le vingt-quatre juillet 1752, il épousa Marie-Louise Ménard, fille de Jean-Louis Ménard et de Marguerite French. Dame Marie-Louise Ménard mourut au mois de janvier 1790 ; le sieur Joseph-Amable Plessis Belair fut inhumé le vingt-cinq août 1810, âge de soixante dix-sept ans. La famille Ménard était de Saint-Aument, en Artois. Elle était différente de celle de Boucherville.

Autre erreur à corriger : la famille Plessis ou Plessy arriva au Canada, non au milieu du dix-septième siècle, mais au commencement du dix-huitième.

Le vingtsept février 1713, fut célébré, à Montréal, le mariage de Jean-Louis Plessy,

surnommé Belair, marchand tanneur, âgé de trente cinq ans, fils de Jean Plessy, aussi marchand tanneur, et de Françoise Mathusson, de la paroisse de St. Sulpice, ville et évêché de Metz, en Lorraine, avec Marie Anne Petit, fille de Jean-Petit de Bois-Morel, huissier royal, et de Marie Bailly.

Il existe encore, aux environs de Metz, des " Plessy " qui signent comme l'ancêtre de l'évêque de Québec.

Une des filles du sieur Jean-Louis Plessy, Marie-Céleste, épousa, en 1743, Charles Gervaise. Charles Gervaise et Marie-Céleste Plessy sont les bisaïeux de l'honorable George-Etienne Cartier.

Les notes ci-dessus sont dues à la bienveillance de Sir L. H. Lafontaine.

II

Voici l'extrait d'une lettre écrite par Mgr. Plessis à M. Perras ; l'évêque donne des détails sur le jeune Vallières et sur ses progrès dans les humanités :

" Je songe sérieusement à envoyer mon Rémi au séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujétit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française. Hier, il venait de voir les règles du rondeau ; je lui prescrivis d'en faire un qui eût pour refrain : " En bien dormant. " Peut-être aimerez-vous à voir comment il s'en est tiré. Je vous l'envoie à son insçu :

“ En bien dormant, sur un méchant grabat,
Quoique je sois gros comme un moyen rat,
Ne songeant plus à l'affreuse misère
Dont on sait bien que je ne manque guère,
Je me crois presque un riche potentat ;
Quoiqu'il en soit mon sommeil est ingrat,
Car en effet je ne profite guère
En bien dormant.

“ Tous les matins on me fait le sabbat ;
Ce qui n'est pas sûrement pour me plaire,
Lève-toi, gueux, polisson, scélérat,
Me dit cent fois, ma tante trop sévère,
Pour mon bonheur, j'endure l'impropère
En bien dormant.”

“ Il réussit mieux dans les vers héroïques.
Voici la traduction qu'il m'a donnée du discours
de Jupiter à Hercule, *Enéide*, liv. 10, vers 466 et
suivants :

Jupiter à son fils adresse ce discours :
“ Les destins, des mortels ont su compter les jours ;
Leur vie est d'un moment ; l'instant qui les vit naître
Est quelquefois celui qui les voit disparaître ;
Le temps ne revient pas, et la seule vertu
Peut conserver un bien, qui sans elle est perdu.
Ah ! combien de héros, des dieux toute la joie,
Ont répandu leur sang, sous les hauts murs de Troie ;
Le vaillant Sarpédon, des héros le plus fort,
Sarpédon, mon cher fils, a partagé leur sort.
Le généreux Turnus, avec tout son courage
Sera rendu bientôt à la fin de son âge.”

Québec, 10 décembre, 1804.

III

*Epître à Monseigneur J. O. PLESSIS, Evêque de Québec,
lors de son passage en France.*

Dis-le moi franchement, Prélat du Nouveau-Monde ;
Faut-il louer ton zèle, ou faut-il qu'on le fronde ?
Quand, du même coup-d'œil, tu parcoures tant de mers,
Tant de fleuves lointains, tant de climats divers ;
Ne dois-je pas penser que la belle Italie
Par un pont invisible, au Canada s'allie ;
Et que par un effet qu'on n'imagine pas,
Du Saint-Laurent au Tibre on ne compte qu'un pas ?
Tu voles sur les lacs, tu franchis le grand fleuve ;
D'un œil tu vois Québec, de l'autre Terre-neuve.

.....

Je fixe avec effroi la nacelle tremblante
Qui t'offre pour palais une écorce flottante :
J'entends le nautonnier dont la vieille chanson
Bat le tems à la rame et guide l'aviron :
Tu pars, tu vas braver des routes incertaines,
Répandre tes bienfaits sur des plages lointaines ;
Et pour mieux exercer ton zèle généreux,
Descendre du plus haut des sommets ecumeux,
Au golfe redouté, témoin de tant d'orages,
Si fertile en écueils, si fécond en naufrages.

Aux cruels Algonquins tu donnes d'autres mœurs ;
En leur montrant le Christ, tu subjugues leurs cœurs.
L'Esquimaux, par tes soins, doit changer de nature,
Livrer son âme à Dieu, ses bras à la culture :
L'Ontario n'a plus de sauvages errans ;
L'Huron voit à tes pieds ses féroces enfans,
Et sur un sol nouveau, sur d'effrayants rivages,
Tu fais du Rédempteur respecter les images.

Les gouffres, les torrens, les rochers sourcilleux
Qui font du plus beau fleuve un fleuve périlleux ;
Les monstrueux écueils, les colosses de glace
Qui, roulant de ses bords, hérissent sa surface ;
Les Autans, les frimats, les débris du malheur,
Rien n'arrête l'essor de ta pieuse ardeur.
La hutte du sauvage et le chaume rustique
Benissent, en tout tems, ton zèle apostolique ;
Et les deux Canadas, heureux de tes bienfaits,
Quand tu fuis le repos, prospèrent dans la paix.

Ce sont-là tes travaux, ton triomphe et ta gloire ;
Et n'est-ce pas aussi ta plus belle victoire ?
Pourquoi, héros chrétien, Pontife révéé,
Donner un plus long cours à ton zèle sacré ?
Pourquoi de la fortune essuyer les caprices,
Quand elle veut qu'en paix tu goûtes ses délices ?
Lorsque le Nouveau-Monde est heureux par tes soins,
Pourquoi d'un monde usé prévenir les besoins ?
Ces immenses forêts, ces lacs dont l'étendue
Avec celle des mers nous paraît confondue,
Ces îles, ces rochers, ce golfe périlleux
Ne suffisaient-ils pas à tes élans pieux ?
Devais-tu donc, guidé par une sainte envie,
Pour visiter nos morts, sacrifier ta vie ;
Pour fixer une fois le pompeux Vatican,
Franchir deux fois les monts, et deux fois l'Océan ;
Et, pour un jour heureux que ta présence assure,
D'un siècle de regrets nous offrir la mesure ?
Devais-tu donc enfin passer, à si grand prix,
Des Français de Québec aux Hurons de Paris ?
“ Que viens-tu faire ici ? te diront nos faux sages :
“ Crois-tu voir parmi nous des hordes de sauvages ?
“ Viens-tu nous présenter tes fanatiques lois,
“ Comme à des Esquimaux, comme à des Iroquois ?
“ Crois-tu que nous rampons dans d'épaisses ténèbres,
“ Qu'on refuse à nos morts jusqu'aux accens funèbres,
“ Que, sous le plus grand Roi, le parjure annobli
“ Peut fouler à ses pieds la mérite avili ;
“ Que, chez nous, les vertus ne sont que des offenses.

“ Et que le crime seul conduit aux récompenses ?
“ Non, non, sors de l'erreur et ne t'y trompes pas :
“ Nos écrits éloquens, nos discours pleins d'appas,
“ Nos modernes leçons qui chassent les premières,
“ Ne te montrent que trop le siècle des lumières ;
“ Et seul, ce mot nouveau, perfectibilité,
“ Doit détruire à tes yeux l'ancienne vérité.
“ Pourquoi donc parmi nous viens-tu de l'Evangile
“ Répandre arrogamment la semence inutile ?
“ La raison nous tient lieu de ce code inhumain,
“ Et chez nous Massillon reparaîtrait en vain.
“ Oui, tout n'est que matière, et notre âme ravie,
“ Sans penser à la mort, ne tient qu'à cette vie.

Tels sont, digne Prélat, tels sont nos esprits faux,
Tels sont nos faux Français et nos faux libéraux.
Quitte le sol barbare, où la voix du sophisme
S'élève impunément, pour prêcher l'athéisme.
Rejoins le Nouveau-Monde, il vaut mieux que l'ancien ;
On s'y conduit en sage, on y pense en chrétien.
Mais daignez me bénir, Apôtre des deux mondes,
C'est ainsi qu'à mes vers il faut que tu répondes,
Pars mes vœux te suivront : ils vont au Dieu-Sauveur
Qui seul peut à ton zèle égaler ton bonheur.

J. MERMET.

Marseille. 27 mars, 1820.

IV

Epitaphe de Mgr. Plessis, écrite sur un marbre élevé au-dessus de sa tombe, dans le chœur de la Cathédrale de Québec, du côté de l'Évangile.

D. O. M.

HIC JACET

ILLUST. ET REV. J. O. PLESSIS,

EPISCOPUS QUEBECENSIS.

INGENIO PERSPICACI,

SINGULARI IN REBUS AGENDIS PERITIA,

CONSTANTI TUENDÆ DISCIPLINÆ STUDIO,

MULTISQUE DOTIBUS ALIIS ORNATUM PRÆCLARIS

VIX PAREM REPERIAS.

EXIMIA PIETATE, ZELO, SUMMA PRUDENTIA

AC DOCTRINA, NEC NON ELOQUENTIÆ GRAVITATE,

CANADENSI, PER QUATUOR LUSTRA PRÆFUIT ECCLESIAE.

SCIENTIARUM STUDIIS HONOREM.

PATRIÆ DECUS, RELIGIONI SPLENDOREM

ATTULIT.

MAGNA MOLIRI, ARDUA VINCERE.

CONSILII ADVERSA SUIS PATIENTER SUSTINERE

IPSI PRÆCLARA LAUS FUIT.

QUEM ITER TRANS MARE AGGREDIENTEM,

QUO BONIS AMPLIORIBUS AFFLUERENT OVES DILECTÆ,

ANXIA VIDERAT,

ROMA REDUCEM POST XIII MENSES, ET VOTIS REDDITUM,

TOTA CIVITAS EXULTANS RECEPIT.

PLURIMISQUE MAGNIS REBUS GESTIS, MAJORA MEDITATUS

VITÆ, LABORIS ET GLORIÆ

CURSUM CONFECIT,

ANNO REP. SAL. MDCCCXXV. PRID. NON. DECEMB.

ÆTATIS SUÆ LXIII.

HIC ORA, LECTOR,

UBI VIVENS ORABAT.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction.....	5

PREMIÈRE PARTIE

I

Naissance de J. O. Plessis—Sa famille—Enfance et premières études—Le père Lucette et son martinet.....	7
--	---

II

Etudes au collège de Montréal—Travail à la forge —Le petit séminaire de Québec—Un voyage d'écoliers.....	13
--	----

III

Vocation—Entrée dans l'état ecclésiastique— Professorat—M. Plessis est nommé secrétaire du diocèse—Sa prêtrise.....	20
---	----

IV

M. Plessis est nommé curé de Québec.....	27
--	----

V

Mort de Mgr. Briand—M. Plessis prononce son oraison funèbre.....	35
---	----

SECONDE PARTIE

I

M. Plessis nommé coadjuteur de l'évêque de Québec—Lettres du duc de Kent—Société ecclésiastique de Saint-Michel—Expédition des bulles retardée—Sacre de M. Plessis—Mort de Mgr. Denaut—Installation—M. B. C. Panet.....	40
---	----

II

Mandement d'entrée—Projet de diviser le diocèse de Québec—M. Alexandre MacDonell—Incendie et rétablissement du couvent des Ursulines aux Trois-Rivières—M. Burke, curé de Halifax, essaie d'y établir un collège catholique—Collège de Nicolet.....	48
---	----

III

Etat du diocèse de Québec—La suprématie—Premiers gouverneurs anglais, amis des évêques—Sir Robert Shore Milnes—Institution Royale—M. Ryland—Projets contre la liberté du clergé catholique—Lord Castlereagh.....	60
--	----

IV

Arrivée de Sir James Craig—Mesures arbitraires—Saisie des presses du <i>Canadien</i> —Emprisonnements—Proclamation—Soupçons contre la loyauté de l'évêque.....	75
--	----

V

M. Ryland est envoyé en Angleterre—Objet de sa mission—Accusation portée contre l'évêque de Québec—Dispositions des ministres—Robert Peel—Entretien du gouverneur avec Monseigneur Plessis—Départ de Sir James Craig—Missions du golfe Saint-Laurent.....	85
---	----

VI

Sir George Prevost—Mémoire sur l'église du Canada.....	98
--	----

VII

Guerre américaine—Services rendus par le clergé et les miliciens du Canada—Lettres de lord Bathurst—Le titre d'évêque catholique romain de Québec reconnu dans les actes publics—Départ de Sir George Prevost—Sir Gordon Drummond—Voyages de l'évêque de Québec dans la Nouvelle-Ecosse et le Haut-Canada—Il est nommé conseiller législatif.....	108
---	-----

VIII

Règlement de vie—Occupations journalières—Correspondance—Portrait—Rapports avec son clergé—Amis—Gaité.....	123
--	-----

IX

Elèves du grand séminaire—Jeunes prêtres—Respect général pour l'évêque de Québec—Visites épiscopales—Collèges de Saint-Hyacinthe—Eglise et petit collège du faubourg Saint-Roch.....	138
--	-----

X

Projet de diviser le diocèse de Québec—M. Alexandre MacDonell—Nouvelle-Ecosse érigée en vicariat apostolique—Le Haut-Canada et le Nouveau-Brunswick soumis à des évêques auxiliaires—Territoire du Nord-Ouest—Lettre de lord Selkirk—Départ de MM. Provencher et Dumoulin pour la Rivière-Rouge—Etablissement d'une mission—Mgr. Plessis se décide de passer en Europe—Motifs de son voyage—Biens du séminaire de Montréal—M. Lartigue.	149
---	-----

TROISIEME PARTIE

I

Arrivée de Mgr. Plessis à Liverpool—Il apprend qu'il a été nommé archevêque—Sir John Sherbrooke — Londres — L'évêque Poynter—Trois mémoires présentés à lord Bathurst—Cirencester—Visite à lord Bathurst—Arrangements pour la division du diocèse de Québec.. 166

II

Calais—L'Angleterre et la France—MM. Desjardins—Paris—Lyon—Le Cardinal Fesch—Prêtres savoisiens—Piémont—Turin—Mezzofante—Prières des Hurons à Lorette..... 182

III

Rome—Le pape et les cardinaux—Bulles de messieurs Lartigue et Provencher—Départ de Rome—Turin—Comte Joseph de Maistre—L'abbé Gazel—Lyon—De Roanne à Orléans—Messas—Paris—M. Mermet—Départ..... 198

IV

Perplexités de M. Lartigue—George IV—Départ pour l'Amérique—Arrivée à New-York—Philadelphie—Baltimore—Présentation, à Montréal, de M. Lartigue—Lettre de M. Emery—Passage à Nicolet—Députation des citoyens de Québec envoyée jusqu'à Trois-Rivières—Arrivée triomphale à Québec—*Te Deum* d'actions de grâces..... 217

V

Inquiétudes au sujet de nouveaux changements
—Hésitations de M. Lartigue—Décision de
Rome—Consécration de Mgrs. Lartigue, Mac-
Donell, MacEachern, Provencher—Mgr. Lar-
tigue se retire à l'Hôtel-Dieu de Montréal—
Mandement de Mgr. Plessis—La *Gazette* de
Québec—Difficultés suscitées à Mgr. Lartigue. 230

VI

Charité de Mgr. Plessis envers les émigrés irlan-
dais—La loi de 1801 sur les écoles—Lettre
d'un ancien curé—Tentatives infructueuses
pour obtenir une loi plus équitable sur les
écoles—Lettres à Mgr. Poynter et au secré-
taire des colonies—Réponse de lord Bathurst
—La question des subsides—Seconde visite
dans le district de Gaspé—Suite des contesta-
tions dans le district de Montréal—Mandement
—Abolition de la fête du *sacerdoce* 245

VII

Conspiration pour unir le Haut et le Bas-Canada
—Lettre à Sir John Sherbrooke—Protestation
des Canadiens—MM. Papineau et Neilson
députés en Angleterre—Félicitations et avis
de Mgr. Plessis à M. Papineau, succès des
Canadiens—Patriotisme de Mgr. Plessis—
Absence de Mgr. MacDonell—Infirmités—M.
Doucet—La pensée de la mort—Maladie et
mort—Consternation générale—Funérailles—
Eloges et regrets du souverain Pontife et des
cardinaux, de Mgr. Poynter, de lord Dalhousie
—Épître en vers de M. Mermet..... 275

NOTES ET RECTIFICATIONS

I

Erreurs à corriger.....	275
-------------------------	-----

II

Extrait d'une lettre écrite par Mgr. Plessis à M. Perras.....	276
--	-----

III

Epître à Monseigneur J. O. Plessis, Evêque de Québec, lors de son passage en France.....	278
---	-----

IV

Epitaphe de Mgr Plessis, écrite sur un marbre élevé au-dessus de sa tombe, dans le cœur de la Cathédrale de Québec, du côté de l'Evangile.	284
--	-----

FIN.